

PALMARÈS

Jean-Charles Eyssartier
Tambour,
Prix d'Excellence
Concours C.M.F. 92

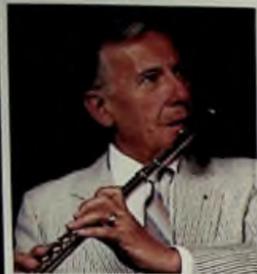


Journal
de la
Confédération
Musicale
de
France

103, boulevard Magenta 75010 PARIS



Alin Delmotte et les musiciens
de l'Électricité de Strasbourg :
un courant qui passe !



Patrick GALLOIS
Concertiste ▼

Marc LARRIEU - Concertiste
C.N.S.M. de Lyon ▼



Thomas PREVOST - Soliste
Newhall Orchestra Philharmoniques ▼



Chrystel DELAVAL - Soliste ▲
Orchestre National de Lille



Jun-ichi KUDO - Concertiste ▲



Philippe PIERLOT - Soliste ▲
Orchestre National de France



Benoît FROMANGÉ - Soliste ▲
Opéra de Paris

"QUAND DE GRANDS ARTISTES RENCONTRENT UNE GRANDE MARQUE"...

La qualité et la notoriété des flûtes Yamaha
sont les résultats d'années d'effort et de passion mais aussi
d'une collaboration permanente entre
artistes et techniciens.

Le besoin et le goût des musiciens pour la perfection font
qu'aujourd'hui les plus grands flûtistes internationaux
ainsi que des milliers d'élèves accordent
une totale confiance à Yamaha

Cela ne peut pas être un hasard...

YAMAHA

Renseignements et documentation :
Magasins de musique et Yamaha Musique France
BP 70 - 77312 Marne-la-Vallée Cedex 2

Sommaire

ÉDITORIAL, par Maurice Adam	1
INFOS C.M.F. : 91 ^e Assemblée générale en Guadeloupe, Palmarès du concours d'excellence	2
A PROPOS : le Conseil régional de la Guadeloupe, par Georges Bredent	5
EUROPE : une charte pour l'éducation musicale dans le système scolaire	6
SOS : l'Ensemble harmonique de Lyon condamné à disparaître ?	7
PROMETHÉE : l'histoire d'une création originale, par Frédéric Robert	8
RÉPERTOIRE : analyse de <i>Réflexes</i> , par Robert Goute	11
PLEINS FEUX : l'Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg	13
LABYRINTHE MUSICAL : un jeu de Jack Hurier	20
COLLOQUE : action de la CMF dans la vie musicale : compte-rendu (2 ^e partie)	21
REPÉRAGES : l'orchestre d'harmonie des jeunes des communautés européennes à Ollioules	37
ÉCHOS/MUSIQUE	40
DISCOTHEQUE D'OR, par Claude Decugis	42
COMPACT DISC, par Jean Malraye	45
MANIFESTATIONS	46
PETITES ANNONCES/CARNET D'ADRESSES	51
SOLUTION DU JEU	52
PROMENADE A TRAVERS NOS RÉGIONS	I-VIII

ÉDITORIAL

Nous sommes à la veille de notre Assemblée générale à la Guadeloupe. A-t-on assez insisté sur la dimension d'échange que revêt cette année notre congrès? Une pleine semaine de travail et de rencontres passée ensemble pour plus de 200 personnes venues de toutes nos fédérations.

Ce congrès 1992 nous permettra de réduire les distances habituelles, d'être à l'écoute de notre Fédération régionale des sociétés musicales et folkloriques de la Guadeloupe, de son action, de ses projets, de ses aspirations. Il nous permettra de resserrer les liens et d'exprimer une solidarité. Ce sera aussi pour la plupart, la découverte d'une culture et d'une musique très riches : celles des Antilles.

Le cadre enchanteur de la Guadeloupe ne nous empêchera pas de travailler. En dehors de l'Ordre du Jour de l'Assemblée générale ordinaire, les travaux au sein des ateliers nous permettront de faire le point sur nos activités et nos projets. Nous aurons, par exemple, une réflexion à mener sur les concours et sur leur règlement. Des concours internationaux commencent à être organisés, et nul doute qu'à partir de 1993, il y en aura de plus en plus. Il nous faudra étudier un projet de règlement international des concours. Par ailleurs, notre concours d'excellence, essentiel pour nos jeunes musiciens, devra également faire l'objet de nouveaux aménagements pour l'adapter aux réalités et aux exigences d'aujourd'hui. Nous inaugurons dans ce numéro une nouvelle rubrique, qui sera comme un gros plan sur une société musicale ou chorale, sur son action, son histoire... Notre ambition est de mieux faire connaître les réalités culturelles et sociales que vivent les orchestres et les chorales. Nous commençons avec le prestigieux orchestre d'harmonie de l'Électricité de Strasbourg. Mais cette rubrique évoquera des sociétés musicales de tous niveaux. Notre objectif est de montrer la diversité de la pratique musicale dans notre pays.

Il y a quelques semaines, une commission s'est penchée longuement sur les questions qui se posent : modifications et amélioration dans le fond et la forme, politique rédactionnelle, et notamment en direction des jeunes qui constitue là, il faut le rappeler, la majorité des musiciens de la C.M.F. Il y a une nouvelle étape à franchir. C'est un débat dont vous, lecteurs du journal de la C.M.F., n'êtes pas exclus. N'hésitez pas à nous écrire!

Maurice ADAM

Journal de la Confédération Musicale de France



103, bd de Magenta - 75010 Paris Gérant : M. Adam
Tél. : 42 82 10 17 - Télécopie : 45 96 06 86 Cogérant : J. Julien

Directeur de la Publication : Maurice ADAM
Secrétariat de rédaction : Christine BERGNA,
Laurence SOLNAIS

Abonnement : Christine Oliva Gil

Abonnement 1 an : France : 145 F

Étranger : 200 F - Prix au n° : 30 F.

N° de Commission paritaire : 65172 - N.C.B. Paris
381279637 - SIRET n° 38127963700015 - APE
n° 8607, BPRNP Paris Gare du Nord, 115, bd
Magenta, 75010 Paris. N° de compte :
01210143875

Imprimerie de Montligeon
61400 La Chapelle Montligeon
Dépôt légal n°15957

« Toute reproduction, même partielle et par quelque procédé que ce soit, du contenu de la présente Revue est interdite, selon la loi du 11 mars 1957, sans l'autorisation écrite préalable du directeur de la Publication. Cette autorisation spécifique et préalable suppose en tout état de cause que la source du texte reproduit soit mentionnée »

■ 91^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA C.M.F. du 2 au 9 avril 1992 en Guadeloupe

■ ORDRE DU JOUR

Vendredi 3 avril 1992 : 9 heures-12 heures

- Ouverture de l'Assemblée générale.
- Intervention des personnalités invitées.

Samedi 4 avril 1992 : 8 h 30-13 heures

- Travail en ateliers

Lundi 6 avril 1992 : 8 h 30-13 heures

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Discussion et votes

Mardi 7 avril 1992 : 8 h 30-13 heures

- Rapport d'action culturelle.
- Rapports des travaux des ateliers.
- Débat.

Jeudi 9 avril 1992 : De 9 heures à 12 heures

- Élection pour le renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration.
- Clôture de l'Assemblée générale.

N.B. : L'élection du bureau du conseil d'administration de la C.M.F. aura lieu lors de la réunion du conseil d'administration qui se tiendra à Paris, après le congrès.



▲ L'allée du manoir (Basse-Terre).

Le concours d'excellence 1992



Le concours d'excellence 1992 s'est déroulé le 23 février dernier dans les locaux du Conservatoire municipal « Hector Berlioz » du X^e arrondissement, dirigé par M. André Guilbert, chef-adjoint de la Musique de la Garde Républicaine, qu'il faut remercier pour l'efficacité et l'amabilité de son accueil.

Sur les 26 jeunes musiciens inscrits, 20 étaient effectivement présents.

◀ Le jury et les candidats réunis.

Le concours d'excellence en quelques chiffres :

1 prix d'excellence, en tambour (rappelons que pour obtenir le prix d'excellence, il faut obtenir un premier prix d'instrument, et un premier prix de formation musicale).

En formation musicale : 2 premiers prix, 13 deuxièmes prix, 3 troisièmes prix.

En disciplines instrumentales : 4 premiers prix, 3 deuxièmes prix, 7 troisièmes prix.

Le palmarès vous est donné plus loin.

Comme le veut la tradition, la remise des diplômes, présidée par M. Maurice Adam, président de la Confédération Musicale de France, et M. André Petit, président de l'Action culturelle, fut précédée d'un petit concert offert par les meilleurs lauréats.



▲ Thierry Spiesser.

Patrick Boisselier



Karine Fourny ▶



■ LES JURYS

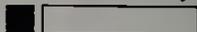
Formation musicale : Nathalie Bouré, Robert Dhumeau, Georges Galinier, Jack Hurier, Serge Lancelot, Joseph Muller.

Violon alto - Flûte - Clarinette : Jacques Nasselet, François Ducasse, André Guilbert, Maurice Faillenot, Jacques Lancelot, Michel Bricquet, Yves Pruede.

Cor - Trompette - Trombone - Tuba : Christian Guilloneau, Pierre Pollin, Jean Douay, Gilles Lutmann, Michel Prudhomme.

Tambour : André Forest, Rolland Peyré, André Trémine.

Les accompagnateurs : Camille Merlin, Lucile Steunou.



Palmarès

■ Prix d'Excellence

Jean-Charles EYSSARTIER 1^{er} Prix de Tambour Fanfare de Villedieu (36) Centre
 1^{er} Prix de Formation Musicale

■ Formation musicale seule

Deuxième Prix

Pascal DESCHAMPS	École Municipale de Musique d'Illiers-Combray (28)	Centre
Christine LEMAIRE	Harmonie de la Teste-de-Buch (33)	Aquitaine
Sébastien LENTZ	Orphéon Municipal de Mulhouse (68)	
	Union Musicale de Morschwiller-le-Bas (68)	Alsace
Florence MOIREZ	Union Musicale de Villers-Bretonneux (80)	Picardie
Audrey SUEUR	École de Musique Saint-Pierre d'Amiens (80)	Picardie
Vincent WIMART	École de Musique de Doullens (80)	Picardie

■ Violon Alto

Nathalie DEWEZ 3^e Prix de Violon Alto Fanfare d'Auchy (59) Nord-Pas-de-Calais
 1^{er} Prix de Formation Musicale

■ Flûte

Karine FOURNY	1 ^{er} Prix de Flûte	École de Roye (80)	Picardie
	2 ^e Prix de Formation Musicale	École Intercommunale de la Lyre	
Hombeline HENRY	3 ^e Prix de Formation Musicale	du Val d'Is (21)	Bourgogne
Isabelle STEINER	3 ^e Prix de Flûte	École de Musique de Chaumont (52)	Champagne-Ardenne
	2 ^e Prix de Formation Musicale		

■ Clarinette

Sylvain FERET	2 ^e Prix de Clarinette	École Nationale de Musique de Lisieux	Basse-Normandie
	2 ^e Prix de Formation Musicale	Orchestre d'Harmonie de Lisieux (14)	
Véronique LENTZ	3 ^e Prix de Clarinette	Orphéon Municipal de Mulhouse	Alsace
	2 ^e Prix de Formation Musicale	Union Musicale de Morschwiller (68)	

■ Cor

Christophe GUENON 3^e Prix de Cor École Intercommunale de la Lyre Bourgogne
 3^e Prix de Formation Musicale du Val d'Is (21)

■ Trompette

Marc DELANOY 3^e Prix de Trompette Harmonie Municipale de Wimereux (62) Nord-Pas-de-Calais
 2^e Prix de Formation Musicale

■ Trombone

Thierry SPIESSER 1^{er} Prix de Trombone Harmonie de Bischeim (67) Alsace
 Harmonie d'Entzheim (67)

■ Tuba

Patrick BOISSELLIER 1^{er} Prix de Tuba École Intercommunale de Musique de la Lyre Bourgogne
 2^e Prix de Formation Musicale du Val d'Is (21)

■ Tambour

Frédéric BEAUDOIN	2 ^e Prix de Tambour	Union Musicale de Pellevoisin (36)	Centre
	3 ^e Prix de Formation Musicale	Association Musicale	
Jean-Louis DOMALAIN	2 ^e Prix de Tambour	de Jouet-sur-l'Aubois (18)	Centre
	2 ^e Prix de Formation Musicale	École de Musique de Montoire (41)	Centre
Mickaël TROTTEREAU	3 ^e Prix de Tambour		Centre

LE CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUADELOUPE : SON ACTION CULTURELLE ET MUSICALE

Je suis heureux de pouvoir faire entendre aujourd'hui la voix de la Guadeloupe, à l'occasion de vos travaux, et cela d'autant plus que je suis le représentant du président du Conseil régional auprès de votre Fédération régionale des sociétés musicales et folkloriques de Guadeloupe. Les problèmes culturels constituent sans doute un élément important, qui conditionne l'avenir d'un peuple et façonne bien souvent une société.

Nous l'avons clairement perçu au Conseil régional. Dès notre prise en fonction, en mars 1986, nous avons présenté une esquisse de politique culturelle régionale, puisant ses sources dans nos traditions, en préservant notre patrimoine, tout en l'enrichissant par l'apport d'éléments scientifiques et techniques, par l'échange et la confrontation d'idées. Nous nous devons de présenter des éléments de programme, de concrétiser notre philosophie, par quelques actions bien ciblées.

Vivant dans une région souffrant du manque d'infrastructures culturelles et de formation, nous devons combler ce vide en programmant la construction d'une école régionale de musique, de danse et d'arts plastiques, pour venir en aide aux jeunes Guadeloupéens, souvent talentueux dans ces disciplines, mais vite limités, compte tenu de ces carences.

Malheureusement, à ce jour, cette école n'a pas encore été créée, bien qu'elle soit inscrite au contrat de plan État-Région. Mais nous ne désespérons pas de voir ce projet se concrétiser dans les deux années à venir, pour le bien des jeunes Guadeloupéens, et de la communauté nationale dans son ensemble.

Notre action en matière culturelle ne s'est pas limitée à cela. Nous avons voulu également nous préoccuper du tissu culturel associatif, très riche chez nous, et magnifiquement coordonné par la Fédération régionale des Sociétés musicales et folkloriques de la Guadeloupe, dont chacun s'accorde à reconnaître l'efficacité et le rôle prépondérant joué dans la promotion de la musique guadeloupéenne et la formation d'une élite musicale.

La Fédération est membre de la Confédération Musicale de France. A ce titre, elle a toujours pris une part active à ses travaux. La présence de son président dans cette salle, M. Robert Dauberton, illustre bien cette collaboration. Aussi, alors que la C.M.F. organise un colloque sur sa place dans la vie musicale, il est naturel que la Fédération de Guade-

loupe soit présente pour apporter son témoignage et faire part de son expérience locale.

La Guadeloupe est une région où la musique est riche, et reine, au point que l'objet le plus anodin peut être transformé en instrument, d'où l'on peut extraire des sonorités fabuleuses. Cette musique mérite incontestablement d'être mieux connue, à travers la diversité de ses formes d'expression : lewoz, gros-ka, le quadrille, la biguine, le calypso, le zouk... Cette diversité, produit de greffes multiples, n'entame en rien l'authenticité de ce champ musical afro-américain, partie intégrante de la musique française, à travers les départements français d'Amérique dont nous faisons partie.

La Fédération régionale de la Guadeloupe, en tant que structure regroupant plusieurs associations musicales et folkloriques, favorise le dialogue entre ces différentes formes d'expression musicale, ce qui n'était pas chose évidente il y a peu d'années encore. C'est donc un rôle de ciment que joue cette fédération dans la vie musicale guadeloupéenne. Pour lui permettre de remplir cette mission, le Conseil régional de la Guadeloupe attribue à notre fédération tous les moyens de sa politique, dans la mesure de ses moyens budgétaires.

Je souhaite que les différentes structures politiques décisionnelles de ce pays, à chaque échelon, puissent également donner aux organismes musicaux, et tout particulièrement à la C.M.F., les moyens de leurs ambitions. Tel est le souhait que je voulais formuler, en tant qu'élu, à l'occasion de ce colloque.



Allocution de Georges Brédent, conseiller régional de la Guadeloupe vice-président de la Commission Culture et Communication du Conseil régional de la Guadeloupe, au colloque Action de la CMF dans la vie musicale



CONFÉRENCE EUROPÉENNE DE LA MUSIQUE A COPENHAGUE

CHARTRE POUR L'ÉDUCATION MUSICALE DANS LE SYSTÈME SCOLAIRE

■ PRÉAMBULE

La culture musicale existe par le biais de ceux qui en sont devenus une part intégrante grâce à leur propre expérience. Le droit démocratique à l'éducation comprend le droit à l'expérience artistique. C'est la raison pour laquelle tous les enfants et les jeunes d'Europe devraient avoir l'expérience d'une éducation musicale débouchant sur une occupation musicale active au cours de leur vie, et sur une capacité à faire des choix discriminants en matière de musique.

Le double objectif de ceci est de préserver et de renforcer les traditions musicales européennes régionales, nationales et internationales, et d'assurer aux enfants et aux jeunes un processus de développement harmonieux et complet. La quantité et la qualité des enseignants devraient correspondre aux besoins des enfants et des jeunes.

Puisque le système scolaire est la seule partie du système éducatif qui touche tous les enfants et les jeunes, c'est lui qui a la responsabilité d'atteindre cet objectif en améliorant et en renforçant l'éducation musicale.

Les diverses traditions et caractéristiques de la culture musicale dans les États et les régions d'Europe contribuent largement à l'identité culturelle de celles-ci. Reposant donc sur de telles traditions, l'éducation musicale fait preuve d'une grande variété quant à sa structure, son contenu et son intensité. La reconnaissance des différences parmi les traditions culturelles nationales doit orienter notre attention sur les avantages qui en découlent, et surtout, sur les imperfections qui peuvent nous éloigner du but, à savoir, renforcement et le développement de la tradition musicale en Europe.

Aux yeux du monde, la culture musicale est considérée comme l'une des caractéristiques majeures de l'Europe. Les gouvernements des États et la Communauté Européenne jouent un rôle décisif dans la préparation de la future Europe, et c'est donc à eux qu'incombe l'ultime responsabilité de faire en sorte que ces buts soient effectivement atteints.

Il est convenu que l'éducation musicale dans le système scolaire doit respecter les articles ci-dessous, et que des comités d'étude soient mis en place dans tous les pays d'Europe afin d'encourager leur mise en pratique :

■ ARTICLES

Article 1

Il est indispensable de prendre en compte la comparabilité qualitative et quantitative de l'éducation musicale et de la formation des enseignants dans les systèmes scolaires de tous les pays européens, et surtout dans ceux des pays de la Communauté européenne.

Article 2

L'éducation musicale dans le système scolaire de tous les pays européens, et surtout dans tous les pays de la Communauté européenne, devrait être obligatoire à tous les niveaux, et dans toutes les écoles.

Une éducation musicale extra-scolaire devrait également être offerte afin d'encourager et de développer les talents particuliers.

Article 3

Des écoles devraient être mises en place pour les élèves faisant preuve de talents particuliers pour la musique, à la condition que ces élèves puissent également acquérir une éducation générale.

Article 4

Il est convenu que l'éducation musicale à caractère général doit reposer sur une musique authentique, de styles et de traditions diverses, avec un choix équilibré de musiques du présent et du passé, reflétant les communautés locales. Elle doit cultiver les forces créatrices des enfants et des jeunes.

Article 5

Des ensembles vocaux et instrumentaux doivent être encouragés dans tous les pays européens surtout dans les pays de la Communauté européenne : dans chaque école, des chœurs et des ensembles instrumentaux.

Article 6

Des salles de musique de dimensions adéquates, équipées de matériel audiovisuel moderne et d'autre matériel éducatif, sont indispensables.

Article 7

La formation des professeurs de musique doit être égale en qualité et en intensité à celle des professeurs des autres disciplines, et les étudiants retenus pour cette formation doivent faire preuve de réelles aptitudes musicales.

Article 8

Les enfants du niveau maternelle ont également droit à une éducation musicale, et leurs enseignants doivent être compétents en matière de musique.

RECTIFICATIF

AU SUPPLÉMENT EXAMENS ET CONCOURS 1992

Journal n° 437 de décembre 1991

- Piano, p. 21 : Niveau Brevet : *Bunte Blätter* de Schumann : N° 1 en la majeur (et non pas en mi majeur).
- Éditeurs : pour toutes les mentions d'éditeur Musikverlag, il faut lire : Musikverlag Halter, Gablonzerstrasse 24, Postfach 210662, D-7500 Karlsruhe 21. Tél. : 19 49 721 55 09 16/Fax : 19 49 721 56 26 74.
- Cor, p. 26 : Niveau moyen : *Ouverture et Scherzo* des *Quatre Bagatelles* de Baumgartner, Éditions Billaudot, Collection Panorama, Cor, Volume 3 (et non pas : de Werner, Éditions Fuzeau).

L'ENSEMBLE HARMONIQUE DE LYON CONDAMNÉ A DISPARAITRE?

Tous ceux qui ont pu entendre l'Ensemble Harmonique de Lyon savent qu'il fait partie du petit nombre des tout grands orchestres d'harmonie de notre pays. Un orchestre composé de jeunes musiciens pleins de talent, et d'un enthousiasme musical extraordinaire. Un orchestre au répertoire d'une grande diversité, et d'une extrême richesse : trois siècles de musique, transcriptions, œuvres originales et contemporaines... Autant dire que l'Ensemble Harmonique de Lyon est une institution essentielle dans la vie musicale et culturelle de la région lyonnaise, et même au-delà.

Sur le plan historique, cet orchestre est, depuis cent cinquante ans, la musique officielle de la ville de Lyon, c'est un service municipal. Depuis vingt ans, par un travail constant, l'Ensemble Harmonique est parvenu à un niveau de qualité professionnelle, grâce au développement du C.N.R. de Lyon et du réseau des écoles de musique de la région, grâce aussi à l'implantation du deuxième Conservatoire National Supérieur de Musique. Ainsi l'Ensemble Harmonique de Lyon est devenu indispensable pour la défense du patrimoine, comme modèle et stimulant des écoles de musique et sociétés musicales d'amateurs, comme représentant de la grande école française des instruments à vents : bref, une référence pour notre pays, qui n'en compte pas tant.

Or, voici que la ville de Lyon annonce son intention de réduire de façon drastique la subvention accordée à cet orchestre, le condamnant ainsi, à terme, à disparaître. Sans vouloir polémiquer, on ne peut que demeurer perplexe devant une telle décision : où sont la cohérence et le sens des réalités artistiques et pédagogiques que devrait déployer la politique culturelle — toute la politique culturelle — d'une ville aussi importante et ambitieuse que Lyon?

Il reste à espérer que cette décision ne soit pas irrévocable, et qu'une vraie solution sera trouvée, fût-ce en mettant en œuvre d'autres partenariats, publics ou privés. Tout est négociable, sauf la mort d'un grand orchestre. Faire sauter le bouchon de Fourvière, oui, faire sauter l'Ensemble Harmonique de Lyon, non!

M. ADAM

H.M.M.O.

VOUS PROPOSE

Des Dizaines de Milliers de Titres

dans les rubriques :

- COMBO JAZZ (petite formation de Jazz de 5 à 9 musiciens).
- DIXIELAND COMBO (formation de 7/8 musiciens).
- BIG BAND (grande formation de Jazz de 10 à 19 musiciens).
- ORCHESTRE A CORDES
- ORCHESTRE SYMPHONIQUE
- ORCHESTRE D'HARMONIE
- FANFARE
- BRASSBAND
- ENSEMBLES :
 - a) Flûtes (du duo au chœur de flûtes).
 - b) Clarinettes (du duo au chœur de clarinettes).
 - c) Saxophones (du duo à l'octuor).
 - d) Bois (du duo au chœur de bois).
 - e) Trompettes (de 2 à 16 trp).
 - f) Trombones (du duo au chœur de trb).
 - g) Tuba (du duo au quatuor).
 - h) Cuivres (du duo au chœur de cuivres).
- Quintettes de cuivres :
 - Canadian Brass Series.
 - Gazebo Series
 - Denis Wick brass collections
 - Encore brass series

REPRÉSENTATION DES ÉDITIONS :

- DE HASKE (Pays-bas).
- J.-C.-L. CARTIÉR (Canada).
- R. SMITH (Angleterre).
- STUDIO MUSIC (Angleterre).
- HAL LÉONARD (U.S.A.).
- JENSON PUBLICATIONS (U.S.A.).
- KENDOR (U.S.A.).
- E.B. MARKS (U.S.A.).
- MUSICWORKS (U.S.A.).
- COMPOSER'S ÉDITIONS (U.S.A.).
- M.C.A. (U.S.A.).
- RUBANK (U.S.A.).
- G. SCHIRMER (U.S.A.).
- JERRY BILLIK MUSIC (U.S.A.).
- FRANK MUSIC (U.S.A.).
- WILLIAMSON Music (U.S.A.).
- BIRCH ISLAND MUSIC PRESS (U.S.A.).
- Éd. H. MORRIS (U.S.A.).
- WILLIAM ALLEN MUSIC (U.S.A.).
- AMITRA MUSIC (U.S.A.).
- LUDWIG MUSIC (U.S.A.).
- DOUG BEACH MUSIC (U.S.A.).
- ALFRED PUBLISHING (U.S.A.).
- HIGHLAND MUSIC (U.S.A.).
- WYNN MUSIC (U.S.A.).
- C. L. BARNHOUSE (U.S.A.).
- N. KJOS MUSIC (U.S.A.).
- SAM FOX (U.S.A.).
- LAKE STATE PUBLICATIONS (U.S.A.).
- CARL FISCHER (U.S.A.).
- MARK HINDSLEY (U.S.A.).
- QUEENWOOD PUBLICATIONS (U.S.A.).
- MUSICIANS PUBLICATIONS (U.S.A.).
- SHAPIRO BERNSTEIN (U.S.A.).
- SHAWNEE PRESS (U.S.A.).
- HANSEN

Documentation gratuite

Envoi uniquement aux demandes qui préciseront impérativement :

- a) Rubrique concernée - b) Fonction(s) exercée(s)

H.M.M.O. - B.P. 64 - 59510 HEM

Tél. : 20 83 78 32 - Fax : 20 82 83 91

L'œuvre pour harmonie de Gabriel Fauré (2)

PROMÉTHÉE : L'histoire d'une création originale

Évoquer, à propos de *Prométhée* de Fauré, « le rude et sublime héros que les Océanides consolent » (1) nous incite à rappeler les traductions musicales antérieures ou postérieures du célèbre mythe grec — leur confrontation nous permettant de mieux cerner l'esprit dans lequel il a été rendu par Fauré.

On ne s'étonnera pas que ce révolté, qui devait être si durement puni d'avoir dérobé le feu pour le bonheur des hommes, ait brillé par son absence dans la tragédie mythologique et symboliste du Grand Siècle baroque. Pareil intrus était impensable dans une monarchie absolue de droit divin!

A l'inverse, sa réapparition au Siècle des Lumières ne surprendra pas (2); à plus forte raison après la Révolution française. On le trouvera traité d'abord sous forme poétique : par Goethe (3) dans une ballade — mise en musique par Schubert (4) et plus opportunément sans doute par Hugo Wolf (5) — Shelley (6) et Johann Gottfried Herder (7). C'est pour l'inauguration d'une statue élevée à ce dernier en 1850 et à Wüimar que Liszt composera une cantate dont l'ouverture deviendra le poème symphonique n° 5 : « Outre la partition présente qui sert d'ouverture, rappellera-t-il dans la préface, nous en avons composé les chœurs, que nous nous réservons de relier plus tard en un ensemble, d'exécution plus usuelle que sur nos théâtres ou dans les concerts que celle qui eut lieu alors où, pour ne rien toucher à la pensée de l'illustre poète-philosophe, son texte fut déclamé dans son entier, quelque peu approprié qu'il fût à nos habitudes dramatiques actuelles » (8). Voilà, somme toute, qui n'est pas loin de l'adaptation de la pièce d'Eschyle (9), par Jean Lorrain (10) et André-Ferdinand Herold (11) avec une musique de scène de Gabriel Fauré, postérieure d'un

siècle très exactement au ballet *Les Créatures de Prométhée* de Beethoven (12) et qui allait précéder *Prométhée triomphant* de Reynaldo Hahn (13), le *Poème du feu*, dernier ouvrage symphonique de Scriabine (14) et *Prométhée enchaîné*, premier ouvrage lyrique de Maurice Emmanuel (15).

Les trois rôles parlés de *Prométhée* de Fauré avaient été assumés respectivement par De Max (Prométhée), Cora Laparcerie (Pandore) et Odette de FehI (Hermès). Les six rôles chantés étaient tenus par quatre artistes de l'Opéra : Mme Fierens-Peters (Bia) Mlle Rose Feldy (Gaïa), MM. Valentin Duc (Kratos) et Roussoulière (Andros), une artiste de l'Opéra Comique Mlle Torrès (Aenoë) et un membre du Théâtre de la Monnaie de Bruxelles : Vallier (Héphaïstos). Les chœurs avaient été préparés par Jean Nussy-Verdier (répétiteur Justin Robert).

La partie orchestrale devait solliciter le concours de la Lyre Bitteroise (chef Alicot), de la musique du 17^e Régiment d'Infanterie (chef Weinberger) et de la musique du 2^e Régiment du Génie dont le chef Eustache avait été précisément chargé par Fauré d'orchestrer la partition (16).

A cet imposant ensemble — trois formations d'harmonie! — s'étaient jointes dix-huit harpes et un important pupitre de cordes pour l'accompagnement des mélodrames. Le cadre des Arènes de Béziers justifiait assurément une pareille masse d'interprètes, mais ce n'était pas pour la première fois. *Prométhée* de Fauré devait marquer en fait la plus éclatante des Fêtes de Béziers organisées par le mécène Castelbon de Beaux-hostes (à qui sera dédiée cette partition) (17) et qui s'étaient déjà signalées par de semblables créations avec d'aussi prestigieux compositeurs tels

Saint-Saëns qui, après *Déjanire* (18) devait encore faire représenter, sur ces mêmes Arènes de Béziers, quatre ans plus tard, en 1902, *Parysatis* (19).

Le dernier en date de ces ouvrages lyriques à grande mise en scène qui ait laissé le plus mémorable souvenir sera *Héliogabale* de Déodat de Séverac (20).

Seule la partition chant et piano de *Prométhée* devant être gravée, Paul Dukas avait dû s'en contenter pour apprécier la substance musicale de l'œuvre — cette réduction plaidant finalement davantage en sa faveur que la réadaptation symphonique, quand bien même celle-ci aurait bénéficié jusqu'à une date assez récente d'exécutions, fragmentaires ou non, au concert ou sur les antennes. C'est assez, semble-t-il, pour souligner l'intérêt exceptionnel de cette première gravure intégrale dans l'instrumentation primitive — *Prométhée*, soulignons-le également, étant la seule partition de Fauré à n'avoir encore bénéficié d'aucun enregistrement, fut-il partiel.

Comment ne pas souhaiter qu'un accueil favorable soit réservé à cette redécouverte et amène, par un heureux contre-coup, celle d'autres ouvrages destinés aux Fêtes de Béziers, à commencer par ceux que nous avons cités de Saint-Saëns et de Déodat de Séverac, même si — de l'avis de Saint-Saëns d'ailleurs! — Fauré — son élève! — leur avait damé le pion à tous. Rien de plus amusant, de plus touchant aussi, que le contentement de Saint-Saëns devant la réussite et le succès de cette musique, comme s'il s'était agi de la sienne! Des échos savoureux nous en sont transmis par les *Lettres intimes* de Gabriel Fauré (21). Celles-ci nous permettent de suivre aussi, de façon détaillée, la genèse de la partition de *Prométhée* comme la préparation et le déroulement de sa première. Celle-ci

avait été affichée pour le dimanche 26 août 1900. Mais un terrible orage survenu à trois heures de l'après-midi faillit anéantir le décor. Le succès de cette première, remise de ce fait au lendemain 27 août, n'en fût pas, heureusement, compromis. Ce jour-même Fauré écrivait que « La foudre est tombée sur les arènes, à l'endroit même (ô, coïncidence) où Prométhée devait ravir le feu. Le décor était lamentable à six heures. On y a travaillé toute la nuit. Jambon avait heureusement emmené avec lui un de ses bons lieutenants ».

La deuxième représentation put avoir lieu, elle, selon les prévisions, le 28 août. Ce jour-là Fauré rapporte que Saint-Saëns avait dit, après un moment de silence, de réflexion : « Avec ton *Prométhée*, tu nous a tous enfoncés, tes confrères, y compris moi, et je n'en éprouve aucune peine, au contraire... » Inutile d'ajouter qu'il exagère énormément. Mais son contentement de mon œuvre me fait grand plaisir autant que tu peux l'imaginer. » Le lendemain, Fauré écrit, toujours à sa femme : « Hier, la représentation a été incomparablement supérieure à la première. Tout s'est harmonisé dans un bel ensemble avec le soleil et malgré le vent un peu ennemi (...). Il est venu aussi un animal très vulgaire, très protégé des Beaux-Arts malgré cela, très envieux de Béziers... Ce singe a envoyé au *Figaro* le petit article plutôt désagréable qui a paru hier. Ce sera, je crois, une des rares fausses notes de la Presse. Ici tout le monde est enchanté, Saint-Saëns plus que qui que ce soit. Il jouit de mon succès plus que s'il était sien. Tous nos amis étaient aussi dans la joie. »

Mais comment soupçonner de combien de soucis et de tracas de toutes sortes pareille joie avait été précédée, et préparée si l'on peut dire? Comment s'en douter autrement qu'à la lecture, une fois de plus, des *Lettres intimes* de Fauré? La composition même de la partition lui avait été commandée en 1899 alors que, depuis trois ans, il cumulait ses nouvelles fonctions de professeur de composition au Conservatoire avec celles, qu'il occupait depuis 1892, d'Inspecteur de l'Enseignement musical. C'est d'ailleurs à l'issue d'une de ses interminables tournées d'inspection qu'il arrivait à Montpellier le 19 mars 1900. Le lendemain il écrit : « Arrivé hier ici à trois heures, j'ai été aussitôt saisi par Castelbon et mon chef de musique (Eustace). Hier soir, j'ai entendu dans la salle de la caserne, les deux fragments de *Promé-*

thée préparés, et les mêmes ce matin en plein air. Je crois que cela a donné le maximum de ce que je pouvais faire dans un genre qui n'est pas celui que je préfère (...). Mes hôtes sont ahuris des hardiesses de mes harmonies de *Prométhée*, et à moi elles me semblent la platitude même, affaire de latitude. »

A cette date, la partition était loin d'être achevée : *a fortiori* son orchestration. Le 6 août, Fauré écrit, cette fois depuis Béziers : « les deux chefs de musique d'ici, la musique civile et le régiment de ligne n'osent pas se faire entendre encore. Ils inventent l'un et l'autre des motifs insensés. Ils ne veulent pas se montrer en déshabillé, en quoi ils ont bien tort. Ma présence leur serait plus utile maintenant que plus tard. Mais je ne peux pas insister puisqu'ils font œuvre de complaisance. Les chœurs d'hommes savent bien par cœur. Mais ils ont des accents terribles, ils chantent saccadé, durement. Il y a du travail de ce côté-là. Mais nous y arriverons ».

Le 10 août, Fauré s'interroge : « Tout ce que j'ai fait me paraît laid, imité de Wagner outrageusement. Enfin, je suis dans la brume et l'ennui! J'ai été faire une belle visite au colonel qui nous prête sa musique. Cette pauvre petite musique d'infanterie, habituée à jouer des polkas, des marches, ou des fantaisies sur *Robert le Diable*, se donne un mal terrible

pour arriver à la hauteur de sa tâche. Et les circonstances ont fait que sa tâche est la plus lourde et la plus difficile. Ils ont à accompagner les rôles dramatiques, ceux qui comportent la part la plus compliquée, par les détails, de toute la musique de *Prométhée*. J'ai été les entendre ce matin à huit heures à la caserne. Ils ne s'en tirent pas mal, mais ils ne sont pas assez nombreux! Je ne me lasserai pas de dire que tout le monde est d'un entrain et d'une bonne volonté exceptionnels. Je crois qu'il n'y a que moi ici qui m'ennuie! » Ennuï, fort heureusement momentané car d'autres péripéties allaient encore se produire avant la première!

(A suivre)

Frédéric Robert

(1) Voir notre article précédent.

(2) C'est ainsi que le poème de Goethe remonte à 1773 et appartient à la période strasbourgeoise de style *Kraftgenie*, « demi-dieu de la toute puissante création artistique », rappelle Claude Rostand qui précise encore qu'avec *Ganymède* et *Grenzen der Menschheit* « c'est l'un des trois grands textes liés à l'idée de divinité » (Claude Rostand : *Hugo Wolf*, collection « Musiciens de tous les temps », Édit. Seghers, 1967, p. 136).

(3) Ce monologue de *Prométhée* fut ainsi résumé par André Gide : « C'est par son adoration d'une force supérieure à Zeus même que son Prométhée se révolte, Zeus personnifiant la force élémentaire que la force spirituelle doit parvenir à maîtriser ».

(4) Daté d'octobre 1819, ce lied de Franz Schubert (1797-1828) est contemporain d'un



Gabriel Fauré dirigeant l'orchestre aux représentations de *Prométhée*.

autre lied également inspiré par Goethe. *Die Liebende schreibt*, qui sollicitera pareillement Mendelssohn et Brahms. Voir Brigitte Massin : *Franz Schubert*, Édit. Fayard, 1978, pp. 879 à 882.

(5) Sur le lied d'Hugo Wolf, voir Claude Rostand : *op. cit. supra*, n° 2 *ibid.*

(6) Percy Bysshe Shelley (1792-1822), l'une des trois grandes figures poétiques anglaises de la poésie avant 1830 avec Keats et Byron. Voir André Maurois : *Ariel* ou *La vie de Shelley*.

(7) Johann-Gottfried Herder (1744-1803), contemporain de Schiller et de Hamann. Voir Edgar Quinet : *Essai sur les œuvres de Herder* (daté de Heidelberg, mai 1827) précédé d'un avertissement daté de Bruxelles 1857 dans *Œuvres complètes de Edgar Quinet*, Pagnerre, édit. 1873, Tome 11, pp. 391 à 439. Dans le Tome VIII de cette même édition (pp. 25 à 133) figure le poème dramatique *Prométhée* précédé d'une longue préface (pp. I à XXIV) datée de 1838.

(8) Sur la cantate de Liszt consacrée à *Prométhée*, voir sa description dans *Larousse de la Musique*, tome 11, pp. 1272-1273, 1982.

(9) Voir Eschyle : *Theâtre complet*, coll. « Classique Garnier-Flammariion » avec préface et notes d'E. Chambry, 1964. Pour *Prométhée enchaîné*, voir également dans la coll. « Les Classiques du Peuple » (Éditions Sociales, 1967) la traduction avec introduction et notes de Jean-Jacques Goblot.

(10) Sur Jean Lorrain (1856-1906, de son vrai nom Paul Duval) voir — en plus de rééditions récentes de ses œuvres dans la collection 10/18 — l'anthologie d'Ad. Van Bever & Paul Léautaud : *Poètes d'aujourd'hui/Morceaux choisis*; Édit. du Mercure de France, 1908, pp. 289 à 304. Ces auteurs signalent justement *Prométhée* parmi les ouvrages lyriques et poèmes mis en musique.

(11) André-Ferdinand Herold (1865-1941) était le fils du préfet de la Seine, Ferdinand Herold — à qui l'on doit l'institution du Concours de Composition Musicale de la Ville de Paris — et le petit-fils du compositeur Louis-Ferdinand Herold (1791-1833), l'auteur de *Zampa* et du *Pré aux clercs*. Voir Ad. Van Bever & Paul Léautaud : *op. cit. supra* note précédente *ibid.*, pp. 162 à 170. Leur liste de poèmes mis en musique omet, cette fois, des mélodies de Pierre de Bréville comme la *Chanson d'Hamsavati* datée de 1896 (Premier recueil des *Œuvres vocales*, Édit. Rouart-Lerolle-Salabert, pp. 64 à 67).

(12) Sur ce ballet composé d'après un argument de Salvatore Viganò, voir Jean et Brigitte Massin : *Beethoven*; Club français du Livre (1^{re} édit. 1957), pp. 631-632. Sa création eut lieu en 1801.

(13) Cette partition sans sous-titre est, en fait, une cantate avec soli, chœurs et orchestre symphonique fâcheusement omise par Bernard Gavoty. Voir son livre : *Reynaldo Hahn, le musicien de la Belle Époque*, Buchet-Chastel, édit. 1976. Le poème était de Paul Reboux. Sa création annoncée dans *Le Ménestrel* du 15 février 1908 eut lieu, précisément, le 7 mars sous la direction d'Henri Rabaud aux Concerts Lamoureux, d'après ce même périodique, alors que la réduction chant et piano éditée par Heugel — et qui ne précise pas le jour — mentionne Camille Chevillard. Jules Jemain notait dans *Le Ménestrel* du 7 mars que « cette partition révèle chez le jeune compositeur (Reynaldo Hahn était né en 1874) une puissance, une ampleur, une noblesse des lignes qui seront pour beaucoup une révélation ». Cette même remarque — on le verra dans notre prochain article — avait été formulée par Paul Dukas à propos du *Prométhée* de

Harmonies, Fanfares et Musiques de plein air dans les Hauts-de-Seine

RAPPEL

« 92 : ENTREZ DANS LA FÊTE »

4 et 5 juillet 1992
à la Défense

A l'occasion de l'année 1992, le département des Hauts-de-Seine, qui porte le sigle 92, a souhaité mener une action musicale d'une envergure tout à fait exceptionnelle.

Ainsi pour fêter cette année-anniversaire, il a choisi de mettre en valeur les musiques d'Harmonie ainsi que toutes les musiques de plein air, et pour cela, un cadre prestigieux a été déterminé : La Défense.

Vous êtes tous cordialement invités à participer à cette rencontre de niveau national et international d'autant plus que cette manifestation musicale est l'occasion de présenter ce qui se fait de mieux en matière d'harmonie et de fanfare et de faire redécouvrir à un très large public la beauté de la musique de plein air.

Nous souhaiterions que le plus grand nombre de musiciens soit donc associé à cet événement et participe le dimanche 5 juillet :

— à l'exécution d'une création commandée spécialement pour cette fête musicale à Marc Stecker (conçue pour ensembles d'harmonie et de Jazz);

— à des concerts-kiosques donnés par chaque formation dans son propre répertoire ou à une grande parade.

Et si vous le désirez, à des aubades, le samedi après-midi dans les parcs départementaux.

Nous comptons vivement sur votre participation à laquelle la C.M.F. a apporté son plus grand soutien.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre le service musical du département des Hauts-de-Seine : ADIAM 92 (Cf. carnet d'adresses).

Fauré. Dans *Le Ménestrel* du 14 mars Amédée Boutarel dira du *Prométhée triomphant* de Reynaldo Hahn qu'il « vient à son heure » que « c'est la glorification du travail dans les temps nouveaux ». « On se figure ajoutait-il, quel enthousiasme pourrait soulever une œuvre aussi largement conçue et d'une aussi belle réalisation musicale, si les circonstances permettaient un jour de la faire entendre dans une très vaste enceinte à l'occasion d'une solennité nationale. »

(14) Ce poème symphonique (op. 60) d'Alexandre Scriabine (1872-1915) avait été composé de 1909 à 1910. Il devait être créé avec un grand succès à Moscou, sous la direction de Serge Koussevitzky en 1911. Pour son analyse voir *Larousse de la Musique*, *op. cit. ibid.*, p. 1240.

(15) Composé en 1916, ce *Prométhée enchaîné* de Maurice Emmanuel (1862-1938) ne sera créé dans son intégralité qu'en 1962 et sur les antennes.

(16) Le manuscrit de cette orchestration avec annotation de Gabriel Fauré est conservé

à la Bibliothèque Nationale (Rés. Vma ms. 940). Des fragments de partition de cette version originale figurent dans Désiré Dondeyne & Frédéric Robert : *Nouveau Traité d'orchestration à l'usage des Harmonies, Fanfares et Musiques militaires*; Lemoine, 1969. (Deuxième édition sous presse aux Édit. Robert Martin; à paraître en 1992.)

(17) Comme d'autres œuvres analogues et la mélodie de Massenet *Éternité* (Poème de Marguerite Girard) publiée à Béziers en 1899.

(18) Livret de Louis Gallet. Créée en 1898 (Édit. Durand).

(19) Livret de Jane Dieulafoy, Édit. Durand.

(20) Voir Blanche Selva : *Déodat de Séverac*; coll. « Les grands musiciens par les maîtres d'aujourd'hui ». Édit. Delagrave, 1930, pp. 61 à 65. La partition éditée chez Rouart-Larolle (act. Salabert) fut créée en 1910.

(21) Gabriel Fauré : *Lettres intimes* publiées par son fils Philippe Fauré-Frémiet; Édit. Grasset. Sur *Prométhée*, voir pp. 33 à 52. ■

Répertoire

RÉFLEXES

de Robert Goute

Cette œuvre a été imposée au Concours d'Excellence 1992

Écrite à l'origine pour une épreuve de concours individuel, cette pièce est actuellement jouée en groupe d'instrumentistes de bon niveau : difficulté supplémentaire et preuve de progression évidente depuis sa parution en 1958. On ne peut que s'en réjouir.

Utilisant la gamme de la technique généralement retenue pour un niveau supérieur, l'auteur exige à la fois une puissance de frappe et une délicatesse d'exécution, un relief très prononcé des accentuations et une recherche dans la façon de battre les coups anglais et les coulés.

Il va sans dire que le candidat au concours devra aborder l'étude de *Réflexes* assez tôt pour que le temps de mûrissement fasse son œuvre en attendant la date du concours.

Combien de fois avons-nous présenté cette pièce en étude en soulignant la nécessité de respecter strictement les contrastes et la cadence. Elle perdrait tout son caractère si elle était jouée quelques degrés en dessous du tempo. La *velocité* est une qualité indispensable pour aboutir à l'effet recherché.

En première lecture, l'écriture de *Réflexes* ne dégage pas toutes ces petites chicanes. Elles surgiront au fur et à mesure que l'instrumentiste atteindra progressivement la version définitive.

On remarquera que les phrases B & D constituent une sorte de détente par rapport à la violence des phrases A & C - détente relative compte tenu de la finesse à observer et de l'aisance à acquérir.

Comment aborder l'étude de réflexes?

Il est recommandé d'aborder l'étude de *Réflexes* en procédant en premier lieu à une analyse de texte. Devancer la pratique par le mental et découvrir le fil conducteur voulu par l'auteur anticipe déjà du résultat final.

La première remarque concerne les doubles-croches du début. Pas aussi simple qu'il n'y paraît, le groupe de est très souvent déformé. La déformation est provoquée par le coup de charge intégré à l'ensemble dont la présence ne doit aucunement gêner la régularité du débit.

La seconde remarque vise particulièrement le passage de la 1^{re} à la 2^e fois délicat à maîtriser dans le mouvement et dans la nuance « piano ». Même remarque à la 9^e mesure de la phrase B *bis* où il faudra distinguer très nettement le

binaires du ternaire. La patience sera la qualité primordiale pour parvenir à la rapidité nécessaire. L'action des doigts sur les baguettes sera plus que jamais utile. Il faudra également lutter contre la crispation. Les Flûtes demandent énormément de souplesse. Éviter toute sécheresse excessive, nuisible au style.

En conclusion : rapidité, souplesse, aisance, relâchement et bons réflexes : telles sont les qualités à réunir pour réussir cette pièce de concours.

(Extrait du T.O. III Enregistrement, Corelia.)

The image shows a musical score for the piece 'Réflexes' by Robert Goute. It consists of ten staves of music. The first staff is marked 'Allegretto' and 'H4'. The score includes various dynamic markings such as 'p', 'ff', 'pp', and 'f'. There are also tempo markings like '1^{re}', '2^e', and '3^e' indicating different sections or measures. The score is presented in a clear, professional layout with a white background and black ink.

ENREGISTREMENT CC 376845

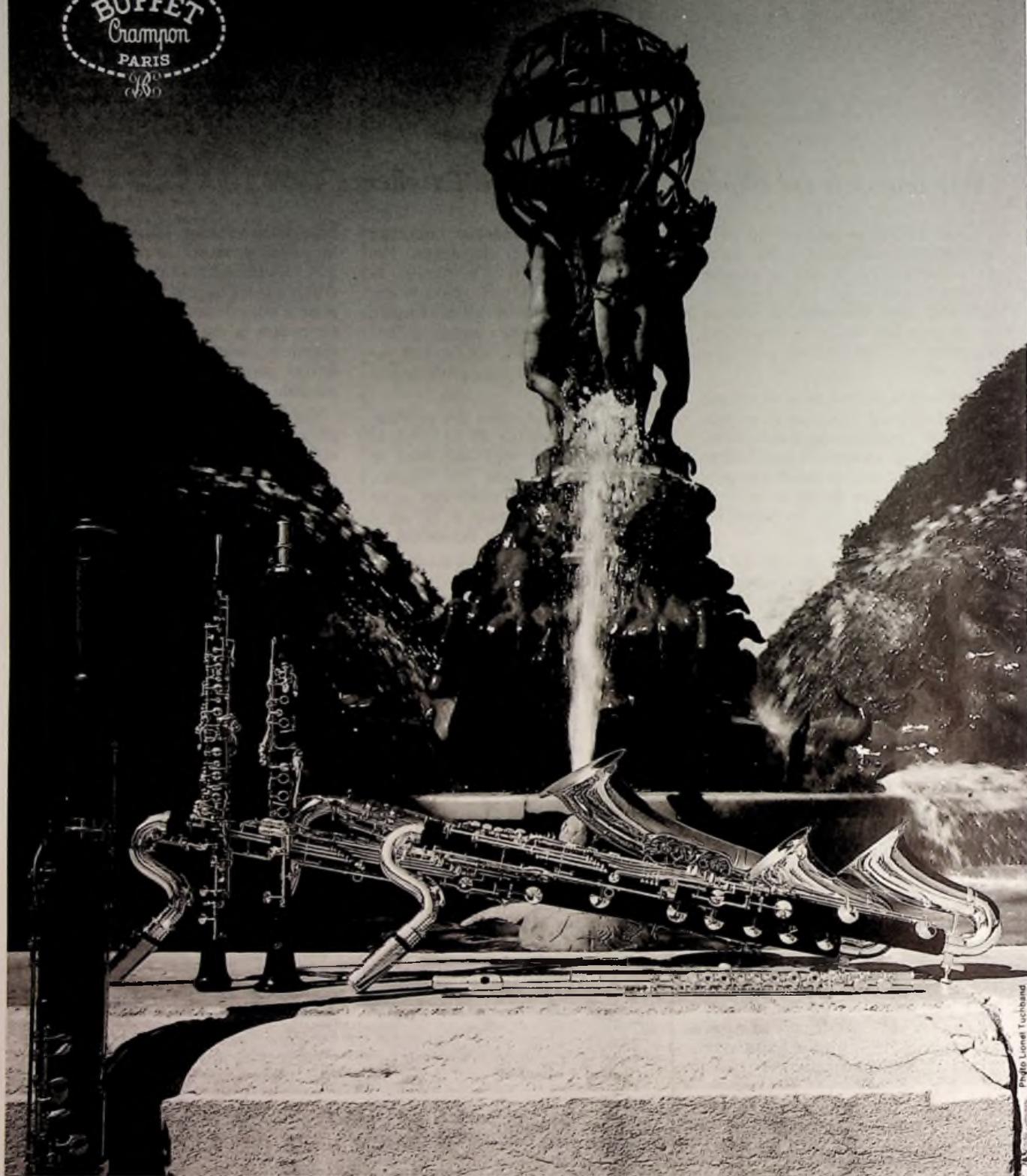


Photo Lionel Tuchband

BUFFET CRAMPON

L'INSTRUMENT DE TOUS LES SUCCÈS

5, RUE MAURICE-BERTEAUX 78200 MANTES-LA-VILLE TÉL (1) 34 77 57 87

L'O.H.E.S.

Les sociétés de musique ont leur histoire, leur musique et leurs musiciens, elles existent bel et bien! Cette nouvelle rubrique pour vous permettre de les découvrir, de mieux les connaître, et pourquoi pas d'aller à leur rencontre. Pour l'inaugurer, cette vaste formation qu'est l'orchestre d'harmonie de l'Électricité de Strasbourg : une véritable institution qui fait des étincelles!

VOUS AVEZ DIT ORCHESTRE D'ENTREPRISE?

Depuis quatre-vingts ans, en Alsace, plusieurs générations de musiciens amateurs ont eu à cœur de favoriser l'épanouissement d'une forme de synthèse culturelle devenue rare : l'union étroite entre le dévouement au service d'un métier commun et la passion de la musique.

Fondé en 1911, l'Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg (l'O.H.E.S.) a dû affronter les tourmentes de deux guerres avec tout ce que cela suppose comme période de convalescence pour faire se cicatrifier les blessures de l'âme... Mais il lui a fallu aussi surmonter les crises économiques puis relever le défi de la baisse de l'engouement pour la pratique musicale. L'orchestre a su accompagner l'évolution de son temps pour continuer, jusqu'à aujourd'hui, à porter au plus haut le double flambeau d'une entreprise régionale au service de ses clients et d'une formation décidée à contribuer fortement à la vie culturelle alsacienne.

Cette dualité, qu'assurent avec bonheur les musiciens — nous les appelons en souriant les « électro-musiciens » —, est un atout supplémentaire et un investissement partagé entre les deux partenaires que sont l'orchestre d'une part et l'entreprise d'autre part.

Un atout pour l'entreprise

Électricité de Strasbourg (E.S.) est une entreprise de 1 000 personnes, chargée de la distribution de l'électricité sur la quasi-totalité du département du Bas-Rhin. L'Orchestre d'Harmonie, fort de ses 80 musiciens, est un relais original pour des actions importantes dans le développement de l'entreprise. Voyons sur trois exemples comment l'orchestre peut traduire à sa manière la politique d'entreprise :

- Depuis fort longtemps, Électricité de Strasbourg mise sur la qualité pour assurer son développement : l'orchestre illustre cette volonté par le choix d'un répertoire ambitieux et sa réussite au plus haut niveau, puisqu'il est classé depuis 1979 en division d'honneur.
- La force de l'entreprise réside dans la cohésion de son personnel et la qualité du travail en



groupe : qui mieux qu'un ensemble de 80 musiciens répondant à la perfection aux moindres signes du chef peut symboliser cette cohérence? Car au travail, comme en musique, l'esprit d'équipe est source de progrès commun à partir d'une parfaite utilisation des compétences individuelles.

- L'entreprise mise sur une intensification des relations de partenariat : là encore, très souvent la musique est un moyen pour resserrer les liens autour de valeurs partagées. Dans cette région caractérisée par une longue tradition d'amour de la musique qu'est l'Alsace, l'O.H.E.S. fait plus que faciliter les relations entre l'entreprise et son environnement : l'orchestre est un véritable vecteur de la communication et contribue à renforcer l'image de toute l'entreprise auprès du public.

Il n'est donc pas étonnant qu'une entreprise comme Électricité de Strasbourg, qui veut affirmer son attachement aux principes cités ci-dessus, ait depuis toujours été consciente de l'atout sup-



plémentaire que peut représenter son orchestre « maison ». L'entreprise soutient son orchestre et a même fait de la musique un champ d'action privilégié pour son mécénat. Car après tout, dans une logique d'entreprise, le mécénat bien compris ne doit-il pas commencer par soi-même?

Une chance extraordinaire pour les musiciens

Les « électro-musiciens », quant à eux, ont la chance, rare en France, de pouvoir associer un métier intéressant et leur passion dévorante de la musique. Pour beaucoup il s'agit là d'une parfaite réussite de fusion entre un parcours professionnel bien rempli et une vie musicale extraordinaire.

Et même plus, certains, démunis au départ de diplômes professionnels susceptibles de leur assurer un revenu décent, ont pu par la formation interne à l'entreprise s'intégrer dans le métier d'électricien et donner ainsi une orientation plus favorable à leur existence quotidienne, sans renoncer à pratiquer leur art.



Il en résulte bien sûr un attachement très fort à l'entreprise. La fidélité à l'orchestre en témoigne : 25 ou 30 ans de présence ne sont pas chose rare. Cela montre aussi que, grâce aux chefs d'orchestre qui se sont succédés, et Alin Delmotte illustre bien cette trempe d'hommes, la volonté d'aller toujours plus haut et une certaine recherche de la perfection ont su s'imposer à tous comme un aiguillon collectif permettant à chacun d'aller, avec l'orchestre, bien au-delà de son niveau personnel.

Bien sûr, rien ne remplace le travail personnel, long et ingrat, celui qu'on ne voit pas. Mais il est sans doute d'autant plus facilement accepté que l'on sait que la réussite est au bout de l'effort et qu'outre la satisfaction purement musicale, on contribue ainsi aussi, d'une certaine manière, à la réussite de son entreprise.

Souhaitons que l'exemple de l'Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg encourage d'autres formations et d'autres entreprises à persévérer et à suivre cette voie. Elle est certes difficile et demande un effort permanent de dépassement de soi, mais le but est noble et mérite ces quelques sacrifices.

Pour l'Orchestre d'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg l'objectif est clair : conscient de sa responsabilité vis-à-vis de l'entreprise mère, être digne de sa mission de contribution au rayonnement musical de l'Alsace. Cette dualité fait de la recherche de la qualité une nécessité absolue. La légitimité de l'O.H.E.S. est à ce prix.

*Bernard Kern,
Président de l'O.H.E.S., Chef du Service des Ressources
Humaines à Électricité de Strasbourg*

L'HARMONIE DANS L'ENTREPRISE

Le travail d'un orchestre est toujours sensiblement le même, qu'il soit d'entreprise ou non. Techniquement, les problèmes qui se présentent sont semblables : une propension aux « forte » trop généreux à réfréner et, son pendant, une antipathie bien marquée à l'égard des « pianissimi », les cellules rythmiques \square et \square qui ont une fâcheuse tendance à se confondre, etc. S'il est une fonction à laquelle s'applique le fameux adage : « Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage... » c'est bien celle de chef. Ce n'est d'ailleurs pas aux lecteurs de ce journal qui, dans leur grande majorité, connaissent bien ce parcours du combattant, que j'apprendrai quelque chose en ce domaine : ils le vivent journalièrement.

Une situation privilégiée

Certes, la vie d'une harmonie ne se limite pas aux joyeusetés de la répétition. En amont, deux facteurs influent considérablement sur le fonctionnement d'un ensemble : en premier l'intendance, les moyens, les ressources et, en second : le recrutement. Et c'est sur ces deux points que se fait sentir la différence entre une association non subventionnée et un orchestre d'entreprise.

Travailler, répéter dans un local agréable, bien adapté, chauffé, éclairé en disposant d'un bon matériel est appréciable. Effectuer de grands voyages, être habillés sans que cela pose trop de problème au président et à son comité rend la vie plus facile. Dans ce domaine-là non plus je n'apprendrai rien aux lecteurs de ce journal : ils savent ce que

représentent, financièrement, tous ces postes de dépenses. Ayant personnellement connu dans d'autres circonstances d'autres conditions de travail, je peux affirmer que nous vivons dans un cocon.

Le deuxième point, le plus important, c'est le recrutement et, là encore, je suis tout à fait conscient de bénéficier d'une situation privilégiée car devenue aujourd'hui malheureusement exceptionnelle... et je me demande bien pourquoi.

En effet, naguère la plupart des moyennes et grandes entreprises : industries, transports, mines, etc. se faisaient un point d'honneur de posséder, d'entretenir leur « musique » et, par conséquent, facilitaient l'embauche aux musiciens. Bien sûr, les choses ont évolué, le paysage industriel s'est considérablement modifié,



mais des industries existent toujours, des entreprises fonctionnent, et très bien. Mais hélas! les responsables ont eux aussi changé de mentalité : production, profit d'abord! Et puis, on se refuse de pratiquer le « paternalisme », avec, sous-entendu, tout ce que ce terme voudrait évoquer du XIX^e siècle de Zola, bonne façon d'esquiver le sujet et, peut-être de se donner bonne conscience...

En vérité, la métamorphose de notre société explique-t-elle réellement, et justifie-t-elle l'abandon de la musique au sein de l'entreprise? Le président de notre orchestre, M. Kern, chef des Ressources humaines de l'entreprise, exprime son sentiment sur l'existence d'un ensemble d'harmonie dans ce qui est, somme toute, une petite entreprise de 1 000 salariés et de l'intégration des musiciens (cf. article précédent).

En raison donc de la disparition de la plupart des orchestres d'entreprises et, de surcroît, des difficultés de l'emploi, nous bénéficions, grâce à la bienveillance mais aussi à la clairvoyance intelligente de nos directions successives depuis 1911, de facilités appréciables d'embauches de musiciens de talent. (On vous le confirmera, je ne suis pas vraiment un champion de la « brosse à re-luire », mais il faut être objectif!)

Une question d'honneur

Un des derniers obstacles à franchir a été le mythe de l'artiste marginal, associatif, en un mot « inintéressable » dans une société organisée; il s'agissait de détruire cette image et de prouver, au contraire, qu'un jeune ayant réussi à atteindre un bon niveau musical a prouvé une volonté et une capacité de travail individuel peu communes et que ces qualités mises à disposition et orientées, à un moment donné, vers une nouvelle spécialisation serait payante. Les faits nous ont donné raison.

D'année en année donc, le recrutement de bons éléments permet d'envisager l'avenir avec optimisme et notre maintien au niveau requis pour la fameuse division « Honneur ».

Ici, comme ailleurs, les choses ne se passent pas toujours dans une parfaite sérénité et prétendre que nous vivons dans un climat constamment idyllique serait mentir, mais je reconnais volontiers que si, à mon sens, l'esprit associatif au sein de notre cocon douillet ne se manifeste pas comme il serait souhaitable

— mais ceci explique peut-être cela — en revanche, individuellement et collectivement on a le souci et le vouloir de faire de la bonne musique.

Cette position en « Honneur » n'est pas aussi confortable qu'on pourrait le croire car on ne peut plus que descendre! Cette distinction, une fois gagnée, conquise, il faut tout d'abord, me semble-t-il, la respecter et la faire respecter par l'exemple. « Honneur » n'est-ce pas, après tout, un des plus beaux mots de la langue française? « Division d'honneur », dans notre jargon d'initiés, c'est l'apogée du parcours sélectif proposé par la C.M.F., position enviée, voire jalouée et c'est bien naturel, mais pour s'y maintenir, le niveau général des sociétés s'élevant sans cesse, il ne suffit pas de se stabiliser à un niveau X ou Y, il est indispensable de faire mieux de jour en jour et d'aborder des œuvres de plus en plus difficiles. Sans souffrir de « diplômite », l'obligation de se remettre périodiquement en question oblige, reconnaissions-le, à rester vigilant et de « tirer vers le haut » en permanence.

N'est-ce pas aussi un devoir pour nous, musiciens, de « faire honneur » à l'entreprise qui nous soutient et, enfin, descendre de division, même si « excellence » n'est pas synonyme de « déshonneur », ne serait pas très glorieux!

Pour un répertoire varié

Nos programmes tiennent compte de ces impératifs et nous essayons de varier dans les genres, dans les difficultés en même temps que de satisfaire nos différents publics sans tomber dans le piège de la facilité, ce qui

n'est pas toujours évident à concilier. Je pense notamment à ces dites musiques fabriquées au kilo, quelles qu'elles soient, qui nous ramènent invariablement dans les puits de pétrole du Texas. Mais, à la décharge des consommateurs de ces cousins du fast-food, peut-être devrions-nous encourager un peu plus nos compositeurs susceptibles de nous donner de la bonne musique pour tous les niveaux et, principalement, pour les petites divisions afin de leur proposer des œuvres attractives, à leur portée, mais aussi pédagogiques par leurs qualités musicales.

Tenant compte du concours quadriennal, nous projetons d'alterner, en dehors des prestations fixes telles que fête du personnel et grand concert annuel, des œuvres avec chorales, des concerts-échanges ou en commun avec d'autres orchestres (Harmonie municipale de Rouen, La Chaux-de-Fonds). A cela s'ajoutent des manifestations propres à l'entreprise (Inauguration d'illuminations de la Route des Lumières) ou du Conseil de l'Europe (entrée de divers pays à la C.E.E.) enfin les grands déplacements, motivés ou non par le concours (Allemagne, Vienne, Normandie, etc.).

Les œuvres de notre répertoire de ces derniers mois sont : *Deux danses* (Dondeyne), *Missa Solemnis* et *Symphonie Ibérique* (Lancen), *Brillante Symphonie* (Gotkovsky), *Bacchus on blue ridge* (Horovitz), *Mare nostrum* (Luypaerts), *Suite humoristique* (Devogel), *El golpe fatal* (Brossé), *Ruslan et Ludmilla* (Glinka), *Boléro* (Ravel), *Messa di Gloria* (Puccini), etc.

Alin Delmotte,
directeur de l'O.H.E.S.

Fiche d'identité

Nom : ORCHESTRE D'HARMONIE DE L'ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG

Effectif : 80 instrumentistes

Composition :

6 Flûtes et piccolo	1 Clarinette basse	6 Cors
1 Hautbois	4 Saxos altos	6 Trombones
1 Basson	4 Saxos ténors	3 Barytons
2 Petites clarinettes	2 Saxos barytons	5 Petites basses
2 Clarinettes soli	3 Bugles	3 Contrebasses
14 Clarinettes	6 Cornets	2 Contrebasses à cordes
1 Clarinette alto	3 Trompettes	5 Percussions

Directeur : Alin Delmotte - Président : Bernard Kern

Adresse : B.P. 438 - 67007 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 88 20 60 20 - Fax : 88 20 66 95

Activité : Environ 10 concerts par an.



Alin Delmotte

LE HASARD ET L'HUMILITÉ

— *Racontez-moi votre vie.*

Alin Delmotte : Quel intérêt? Je suis un laborieux de la musique parmi tant d'autres, ma vie est banale et, sans un petit coup de chance par-ci, par-là, je serais probablement aujourd'hui un retraité des mines.

— *Précisément c'est le cheminement d'un jeune, mineur potentiel du Nord, jusqu'au chef d'un orchestre d'harmonie d'une entreprise d'électricité à Strasbourg qui nous intéresse.*

Alin Delmotte : Ma vie, c'est un enchaînement de hasards, de coïncidences, de circonstances fortuites et, comme je viens de vous le dire, de chance. Mais je suppose qu'il en est de même pour une grande majorité de nos concitoyens. Ce qui est sûr c'est que j'étais incapable de programmer mon avenir.

J'ai vécu, depuis ma naissance, dans un climat favorable à la pratique de la musique-amateur : dans le bassin minier les harmonies pullulaient en effet à l'époque. Un exemple : dans ma région, de Valenciennes à la frontière belge, c'est-à-dire sur 20 km en ligne droite, vous pouviez compter une bonne douzaine de sociétés de musique, municipales ou des mines, et alors sur l'emprise du bassin minier d'Anzin on aurait pu en dénombrer certainement une centaine. Le musicien était considéré, apprécié et bénéficiait de facilités d'emploi. Pour vous donner une idée de valeur : un chef de musique des mines se voyait attribuer le grade d'ingénieur, les anciens pourront vous expliquer à quel échelon social cela correspondait!

— *Oui, mais dans tout ceci, le jeune Delmotte?*

Alin Delmotte : Excusez-moi, je m'éloigne du sujet mais il n'était pas

inutile de rappeler le contexte. Le jeune Delmotte, malgré l'environnement, ne se sentait pas particulièrement attiré par la musique; mais le premier hasard a voulu qu'une cousine pianotait et lui donne les premiers rudiments dans le sacro-saint solfège « Garaudé ». Puis, le chef-violon solo de feu l'orchestre du cinéma du coin prend les choses en main : solfège — nous sommes dans le Nord ne l'oublions pas — dictées, théorie et pages d'écriture — féroce le père Pivont sur la calligraphie! Et maman Delmotte décide, contre la volonté dudit Pivont qui me destinait au violon, que ce sera le hautbois — personne ne connaissait cet engin sauf ma mère bien sûr qui avait dû l'entendre joué, si mes souvenirs ne me trahissent pas, par un Deplus (l'oncle de Guy).

Bref, on se cotise dans la famille et je reçois un biniou archaïque (rétrospectivement j'éprouve aujourd'hui une auto-admiration pour avoir réussi mes premiers pas avec cet engin!) et, direction Musique des Mines, comme les copains.

Je vous signale qu'à ce stade de ma « carrière », ma vocation ne s'était pas tellement manifestée mais que le joug du système éducatif de l'époque fonctionnait. Le père Michaud, flûtiste émérite, disait-on, barbu comme seul un chef digne devait l'être, prend le relais mais pour peu de temps car la guerre nous tombe dessus. Je me retrouve en octobre 1939 sous la coupe du chef de l'Harmonie municipale de Cherbourg M. Kemblinski : débuts, probablement peu glorieux, au pupitre de hautbois-solo — j'étais seul. De retour dans le Nord, un an plus tard, là une rencontre déterminante pour mon avenir : un colosse, adoré ou détesté, le père Longatte (c'est toujours le « père » chose celui

qui vous a apporté quelque chose), une nature hors du commun, musicien complet, pédagogue incomparable. Je lui dois tout, son enseignement me poursuit aujourd'hui encore et je ne suis pas le seul, parlez-en à Pierlot et à combien d'autres... Conservatoire de Valenciennes donc, puis Paris et l'armée... il faut bien survivre (salut au passage aux Maisonneuve, Nicolas, Thibaut, Devogel, etc.).

— *Et la direction d'harmonie?*

Alin Delmotte : Il était logique de revenir tôt ou tard à mes premières amours. Musicien à l'Orchestre municipal de Mulhouse et professeur à l'École de Musique de cette ville, c'est un homme alors très actif dans le milieu des Arts populaires, A. Dantzer, qui est venu me proposer, en 1960, la direction de l'harmonie « Avenir »... Depuis je n'ai cessé de diriger : une fanfare à la Chaux-de-Fonds en Suisse, la Stadtmusik de Bâle. En 1976, j'ai créé un orchestre de jeunes « Les Cadets d'Alsace » qui a très bien fonctionné jusqu'en 1988, année où nous avons donné une vingtaine de concerts pendant cinq semaines au Japon (sur recommandation de M. R. Boutry).

Entre-temps, en 1983, l'Électricité de Strasbourg me proposait la succession de mon ami regretté Marius Briançon à la direction de son orchestre d'harmonie.

Voilà, dans les grandes lignes, mon parcours. Mais je ne voudrais pas conclure sans citer quelques noms, — j'en oublierai certainement. Beaucoup sont disparus mais ce sont ces personnes qui font partie de ces hasards d'une vie qui vous apportent beaucoup, qui vous enrichissent, sans en être conscientes, tout simplement existent, rayonnent, même



dans des rapports très brefs : Les Longatte père et fils, F. Oubradous, A. Leclerc, R. Fayeulle, P. Bastide, H. Tomasi, A. Krannhals, J. Fournet, E. Bour, A. Ehrmann, P. Jamin, F. Cebron, et bien d'autres... La grande leçon que j'ai tirée à leur contact fut certainement : l'humilité devant une partition.

— *Après plus de trente années de direction avez-vous des regrets à exprimer ?*

Alin Delmotte : Il est presque obligé dans une vie de rater quelques trains. Oui, j'ai quelques regrets, deux principalement : le premier, c'est de ne pas avoir reçu la formation suffisante et nécessaire pour composer. Lorsque je me suis rendu compte de ce « manque » il était trop tard car une

fois lancé dans le métier, condamné à gagner sa vie... J'ai un peu compensé par les arrangements, les transcriptions mais, il est vrai, je reste frustré.

Le second grand regret, plus vif, mêlé d'amertume celui-ci, peut être parce que plus récent : un beau projet d'orchestre d'harmonie régional que j'avais monté et qui n'a pas abouti faute de moyens. Cet orchestre aurait été formé par les élèves-professionnels de nos Écoles de Musique, des bons amateurs et, éventuellement, des enseignants des nombreuses écoles de musique d'Alsace qui, bien souvent, ne jouent nulle part. J'avais prévu une petite indemnisation qui aurait aidé les uns dans leurs études, les autres pour l'achat de matériel meilleur d'où la nécessité d'un budget. Malheureu-

sement la jalousie, l'incompréhension destructrice a eu raison des bonnes volontés.

— *Quelle est, suite à votre longue expérience, votre conclusion ?*

Alin Delmotte : Que le premier contact d'un enfant avec la musique doit, impérativement, être sérieux et constructif immédiatement. Car nul ne peut prévoir son avenir et si la première pierre est mal posée on risque fort de lui gâcher sa vie. Enfin, je souhaite que les vœux exprimés lors du récent colloque de la C.M.F. soient entendus et exaucés, c'est-à-dire l'organisation de nos différentes activités mais avec une grande prudence : il faut veiller à ce que les « apparat-chiks » ne s'emparent pas subrepticement des pouvoirs de décision. ■

12 QUESTIONS AUX MUSICIENS

■ Parlez-nous de la création de l'O.H.E.S. :

Robert KANNEMACHER - Elle est intimement liée au contexte social de l'époque. En 1911, les jeunes gens n'avaient ni radio, ni chaîne hifi pour écouter de la musique. Pour cela il fallait aller au concert, ou au théâtre, activités réservées aux plus aisés. La majorité profitait des fêtes champêtres ou des concerts-apéritifs donnés par de petites sociétés de musique qui étaient légion à l'époque. Mais la meilleure solution consistait à apprendre soi-même un instrument pour s'intégrer dans une de ces sociétés.

Cette année-là, Électricité de Strasbourg comptait environ 35 musiciens, la plupart membres d'autres sociétés de musique. Au départ, c'est la volonté de ce groupe de pratiquer encore plus la musique qui a abouti à la création de l'Harmonie de l'Électricité de Strasbourg.

■ L'entreprise a-t-elle subventionné l'orchestre dès ses débuts ?

Robert KANNEMACHER — Absolument pas. Aucune aide n'était fournie à l'orchestre et ce jusqu'après la guerre 39-45. Pour illustrer les premières démarches vers des subventions très difficiles à obtenir je vais vous faire part d'une histoire vécue avant guerre par un de nos anciens.

Ce dernier, ayant enfin réussi à décrocher un entretien avec le directeur de l'entreprise et ayant osé exposer sa demande de subvention, a vu le directeur mettre sa main à la poche pour lui donner un sou. Avec beaucoup d'humour, tout était dit.

■ De quand date le soutien de l'entreprise ?

Robert KANNEMACHER — De 1950 environ, sous une forme discrète mais décisive : le droit de répéter de 16 h 30 à 18 heures, soit pendant les heures de travail, mais en dehors de l'entreprise. Les répétitions se passaient alors dans un restaurant de Strasbourg. Vers la même époque, des soutiens financiers de la part de certaines entreprises de matériels électriques françaises nous ont permis de prospérer. Tous les ans, en janvier, nous organisons un

bal dont les bénéfices allaient à l'orchestre. Au fil des ans, avec l'apparition des médailles du travail, ce bal s'est transformé en fête du personnel d'Électricité de Strasbourg. Aujourd'hui encore, le comité de l'harmonie aide à l'organisation de cette fête et l'orchestre y tient une belle part.

Heureusement, vers 1950, l'entreprise s'est intéressée de près à son orchestre, lui conservant une cohésion qu'il aurait pu perdre. Le contexte social dont j'ai parlé plus haut était en pleine mutation. L'avènement du scooter (la fameuse Vespa) a précipité la fin de la vie associative en encourageant l'individualisme. Fini les fêtes champêtres et vive le pique-nique avec la fiancée. La voiture et la télévision ont achevé le processus à telle enseigne qu'à la fin des répétitions tout le monde rentrait chez soi sans attendre. Les répétitions qui se terminaient à 22 heures et où la bière coulait à flots dans la bonne humeur jusqu'à minuit sont décidément bien loin.

■ L'O.H.E.S. dispose de moyens conséquents pour une harmonie. Ne trouvez-vous pas qu'Électricité de Strasbourg en fasse trop pour son orchestre ?

Jean-Marie SIMON — Pas du tout. A titre d'exemple je vais vous raconter une anecdote dont j'ai récemment été l'acteur. A la sortie d'un concert, un spectateur m'interpelle et me dit : « Votre uniforme est vraiment très beau, il doit être très cher. D'ailleurs vous nous coûtez sûrement très cher ! » Je lui ai expliqué que l'O.H.E.S. redonne tout à son public, à sa région, qu'elle redistribue culturel-

Yves Kieffer
1^{re} Trompette
Dessinateur à E.S.



Robert Kannemacher
Cornet
Retraité E.S.





Jean-Marie Simon
Trombone solo
Agent d'accueil E.S.



lement tout son budget. Il a reconnu rapidement que le plaisir de l'écoute et la fierté de la région valaient bien quelques costumes. D'ailleurs par chez nous le costume est très important au point que la couleur dominante brune de notre uniforme nous a valu le surnom affectueux de « chocola-musik » (en patois s'il vous plaît!).

■ **Quels avantages et inconvénients trouvez-vous à appartenir à une harmonie d'entreprise?**

Jean-Marie SIMON — L'O.H.E.S. m'a permis de connaître beaucoup de musiciens, pas seulement aux répétitions mais aussi dans le cadre professionnel. Cette permanence des contacts, très enrichissante, procure par ailleurs un avantage pour tous ceux d'entre nous qui participent à un ou plusieurs autres orchestres : nous ne tombons jamais « en panne » de musicien. Le climat d'entraide et le niveau des musiciens rend les remplacements simples, même au pied levé.

Dès mes débuts, on m'a parlé de la difficulté de concilier travail et musique. Dans l'entreprise, j'entendais : attention, tu seras gêné dans ton travail! D'autres amis musiciens me disaient : attention, tu seras gêné pour jouer ta musique! Tout cela n'était que croyances de personnes qui ne savaient pas de quoi elles parlaient. Je joue de la musique comme je travaille : à plein temps pendant les heures prévues!

■ **Quel intérêt un musicien trouve-t-il à jouer à l'O.H.E.S.?**

Monique CLAUSS — Le niveau musical. Il est sans commune mesure avec celui des harmonies municipales des villes et villages de la région. J'ai pratiqué pendant quinze ans ces orchestres, joué avec plaisir des répertoires adaptés, mais sans jamais retrouver la qualité de l'O.H.E.S.

Roger HALM — Je pense toutefois qu'il faut rechercher encore plus de perfection. Je crois qu'il n'y a pour cela qu'un seul moyen : le travail. Travail personnel bien sûr, mais surtout travail d'ensemble. A mon avis, il faudrait répéter encore plus, ce qui ne serait possible qu'en empiétant davantage sur les heures de travail.

■ **Que pensez-vous du répertoire de l'orchestre?**

Monique CLAUSS — C'est ici que j'ai pu apprécier vraiment la musique écrite pour orchestres d'harmonie. Ces œuvres nécessitent un effectif trop conséquent et sont souvent trop complexes pour la plupart des autres ensembles qui préfèrent généralement des œuvres classiques retranscrites ou des pièces plus légères. Mais ma préférence va de loin aux premières, beaucoup plus passionnantes pour les musiciens.

Jean-Marie SIMON — Pour ma part je préfère de loin les œuvres écrites pour orchestres d'harmonie. J'apprécie tout particulièrement de jouer des pièces de Reed, Lancen, Gotkovsky ou Horowitz. Les transcriptions d'œuvres classiques m'attirent moins. Je les considère un peu comme des versions secondaires. Heureusement pour moi, la partition de trombone est généralement très proche de l'original, ce qui nuance un peu mon jugement.

■ **Mais une harmonie comme la vôtre doit aussi, pour son large public, interpréter des œuvres plus populaires que la musique originale pour harmonie.**

Monique CLAUSS — Je n'en suis pas sûre. Beaucoup de pièces pour harmonie sont très abordables pour notre public habituel. Le répertoire grandit d'ailleurs d'année en année ce qui montre que la composition pour harmonie connaît le succès. Et puis je dirais que c'est à des ensembles de valeur comme le nôtre qu'il appartient de populariser cette musique.

■ **Roger Halm, vous êtes clarinette solo, c'est-à-dire le musicien probablement le plus important de l'orchestre. Comment êtes-vous venu à la clarinette?**

Roger HALM — Je suis originaire d'un petit village du nord de l'Alsace. J'ai voulu faire partie de l'harmonie du village. Le chef m'a alors ouvert une armoire qui contenait plusieurs vieux instruments et j'ai choisi la clarinette! J'ai ensuite joué tant bien que mal de cet instrument. Plutôt mal, puisque c'est un trompettiste qui s'est dévoué pour m'enseigner l'instrument. Malgré mon faible niveau, j'ai pu intégrer un orchestre de l'armée pendant mon service militaire. C'est là que j'ai découvert que j'avais tout à apprendre. A 20 ans, j'ai réussi mon entrée au Conservatoire de Strasbourg.

■ **Seriez-vous tentée d'enregistrer un disque avec l'O.H.E.S.?**

Monique CLAUSS — Oui, pourquoi pas. Nous serions tous sans doute assez fiers de faire un enregistrement. Et puis, pour moi qui écoute beaucoup de disques d'autres harmonies, je ne peux que regretter que tous les musiciens amateurs de cette musique ne puissent nous écouter.

■ **Qu'aimeriez-vous faire de plus?**

Roger HALM — Je souhaiterais que d'autres petits ensembles soient créés avec des musiciens de l'orchestre (musique de chambre, jazz). Je trouve dommage de ne pas utiliser toutes les ressources de cet ensemble de musiciens de qualité.

■ **Quels conseils pourriez-vous donner aux autres musiciens d'harmonie?**

Yves KIEFFER — Le conseil que nous pourrions nous permettre de donner aux musiciens d'harmonie de France serait de soigner l'image de la musique d'harmonie. La réputation de la musique d'harmonie a été, je crois, un peu malmenée il y a quelques années mais je pense que nous sommes en train de « remonter la pente ». Il faut surtout veiller à la justesse et au choix du répertoire : ne pas jouer n'importe quoi, n'importe comment. C'est ainsi que notre musique trouvera le succès. C'est vrai, les jeunes reviennent à la musique d'harmonie, mais attention, tout n'est pas encore gagné!

Roger Halm
Clarinette solo
Dessinateur à E.S.



Monique Claus ▶
Flûte et
secrétaire de
l'O.H.E.S.
Secrétaire à E.S.



*le spécialiste de l'écusson
personnalisé!*



ARFY ST-ETIENNE RC 85 B 252

PEYRACHE
É C U S S O N S

les atouts de votre identité!

- Quantité minimum 100 pièces
- Broderie jusqu'à 6 couleurs
- Devis gratuit sur simple demande

PEYRACHE SA - ZI "ROBERT" - B.P.14 - 43140 ST DIDIER EN VELAY
TEL : 71 61 02 91 - FAX : 71 66 25 29

Nouveauté :

ÉDITIONS A. LEDUC
TIMOFEI DOKCHITZER

MÉTHODE DE TROMPETTE

Système d'exercices complexes

Cet ouvrage s'adresse aux élèves à partir des 3^e et 4^e années d'études, trompettistes amateurs, futurs professionnels ou professionnels. Elle est le fruit de l'expérience d'un grand soliste international, considéré comme l'un des trompettistes les plus importants de sa génération et qui, par ailleurs, a été professeur à l'Institut Gnnessine de Musique et de Pédagogie et trompette solo à l'Orchestre du Bolchoï.

L'auteur propose une approche individuelle et concrète par des plans de travail, mode d'emploi, mise en train, puis exercices et études proprement dits et recommande particulièrement à l'étudiant de l'adapter à son propre système de travail quotidien de façon à approfondir sa connaissance de l'instrument en fonction de sa personnalité.

1 volume, 140 pages, reliure spirale

Chez votre marchand ou
175, rue Saint-Honoré - 75040 Paris Cedex 01

L'ÉTÉ EN CONCERT

YVES MONTAND A L'OLYMPIA

*arrangement pour orchestre d'harmonie ou
fanfare de John Briver*

- La Bicyclette
- La Chansonnette
- Le Jazz et la java
- Les Feuilles mortes
- Une Demoiselle sur une balançoire
- C'est si bon

Force af
Tarif H

PEPITO

*le célèbre cha cha cha des années 50,
arrangement pour orchestre d'harmonie ou
fanfare de John Briver*

Force f
Tarif E

CLAUDE FRANÇOIS FOR EVER

*pot-pourri comprenant huit de ses éternels
succès, arrangés pour orchestre d'harmonie
ou fanfare par Patrick Poutoire.*

- Alexandrie-Alexandra
- Le Jouet extraordinaire
- Même si tu revenais
- Magnolias for ever
- Y'a le printemps qui chante
- Le téléphone pleure
- Belles, belles, belles
- My way

Force af
Tarif G

MARCHE POUR LA CÉRÉMONIE DES TURCS

de Jean-Baptiste Lully

*arrangement pour orchestre d'harmonie ou
fanfare de Jean-Claude Amiot*

Cette marche très connue, jouée sous le règne de Louis XIV, a été choisie, entre autres, pour la musique d'un film à l'affiche actuellement et qui remporte un énorme succès.

Force f
Tarif E

Editions Robert Martin

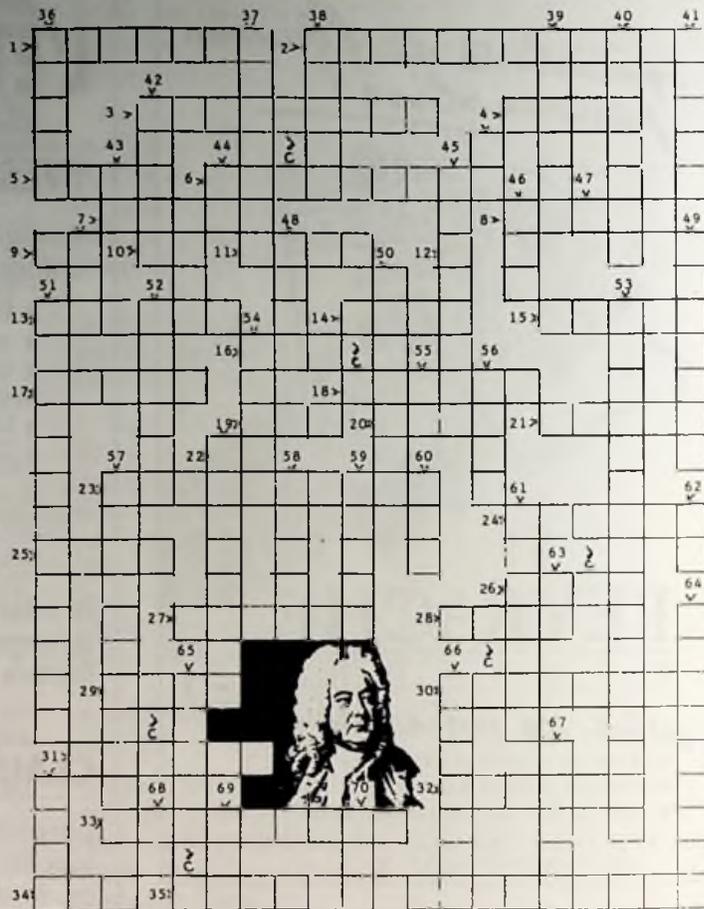
106, Grande-Rue de la Coupée
F 7 1 8 5 0 CHARNAY - LES - MACON
Tél. 85 34 46 81 Fax 85 29 96 16

LABYRINTHE MUSICAL

par Jack Hurier

HORIZONTALEMENT

- Nom de notre compositeur.
- Renonçant à épouser la fille de Buxtehude, il ne put tenir l'orgue de ...
- Il y fit ses études, à Halle.
- Prénom de la femme de Dali.
- L'un des 41 opéras de notre compositeur.
- Son deuxième prénom.
- L'instrument d'église, par excellence.
- Noire, en espagnol.
- A.
- Init. d'un compositeur mort à 24 ans. D'Indy termina sa sonate pour violoncelle.
- Très, en allemand.
- La.
- Nom du Directeur de l'opéra de Hambourg, où notre compositeur fut claveciniste.
- Il y fit la connaissance des Scarlatti, de Corelli, et de Pasquani.
- Légèrement, en allemand.
- Il a sa clé.
- Des fois d'orgue.
- Agrippina y fut représenté triomphalement, en 1709.
- Talon de l'archet, en anglais.
- Adagio.
- Compositeur français (1830-1889), qui fut chef de l'orchestre de bal de l'opéra.
- Init. d'un élève de Schönberg (1885-1935). On lui doit « Lulu ».
- La légende dit que cette musique fut jouée à l'occasion d'une fête aquatique.
- Chevalet, en espagnol.
- Prénom du compositeur de « La Messe des pauvres ».
- Silence, en anglais.
- Notre compositeur y fit le voyage, pour entendre Buxtehude.
- Autre compositeur qui refusa d'épouser la fille de Buxtehude.
- Représente un son.
- Avec Keiser, il fit la renommée de la brillante école hambourgeoise.
- La première audition de cette œuvre, à Dublin en 1742, fut un triomphe.
- Ravel en a composé une pour une infante défunte.
- En laissant s'éteindre le son (italien).
- Poème destiné à être mis en musique.
- Modeste place que notre compositeur obtint à l'orchestre de l'opéra de Hambourg.



VERTICALEMENT

- Init. d'un « Captain » qui eut Purcell comme élève (1616-1672).
- Forme de musique typiquement anglaise, pour voix d'hommes non accompagnées.
- Trénet a chanté celle des poètes.
- La canchon dormiroire en est une.
- L'un de ses opéras représenté à Hambourg, en 1705.
- Notre compositeur y fit ses études, au Gymnasium.
- Notre compositeur y est mort, en 1759.
- Satie en a composé une, pour les pauvres.
- Pays où notre compositeur résida, de 1706 à 1710.
- Elle a sa Musique.
- Pièce de caractère virtuose.
- Premier prénom de notre compositeur.
- Les deux premières lettres de l'auteur de « la cantatrice chauve ».
- Deux lettres sur trois, pour le compositeur de « Gradus ad Parnassum ».
- Instrument à clavier, à cordes frottées.
- Compositeur d'inspiration espagnole, qui fonda un conservatoire à La Havane.
- Sol.
- Effet d'opposition entre Forte et Piano.
- Voix très répandue en Italie, aux XVII^e et XVIII^e siècles.
- Ce compositeur a donné les premiers modèles parfaits de la sonate.
- Notre compositeur y fut nommé à Hanovre, en 1710.
- Sonate, en italien.
- Il y fit son dernier voyage, le 20 avril 1759.
- Sonner, en espagnol.
- Le début des neumes.
- Étoile du show biz.
- A 7 ans, il joua de l'orgue, dans cette chapelle.
- Chorale formée de voix d'hommes, de femmes ou d'enfants.
- Morceau de musique, en allemand.
- Fait mal, quand il est au pied!
- Compositeur de « Anthem », qui fut joué aux obsèques de la Reine Marie.
- Init. du compositeur « Chti », de la rhapsodie norvégienne.
- Init. d'un compositeur apôtre de « l'Art engagé » (1898-1962).
- Agité, en italien.
- Avec solo, indique que l'accompagnateur ne doit jouer que les notes de basse, à l'exclusion de tout remplissage harmonique.
- Timbales italiennes.
- Danse vive à 2/4. Le « Grand chromatique » a été composé par Liszt.
- Médium de Do Majeur.
- D'Yvetot, pour Adam.
- Quichotte ou Juan!

ACTION DE LA C.M.F. DANS LA VIE MUSICALE

(2^e partie)

LE ROLE DES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES D'ACTION MUSICALE

par
Jacques Favart
Président de
l'Association
nationale
des Délégués
départementaux
à la Musique
et à la Danse



Jacques Favart

Je vais m'efforcer dans cette intervention de définir le rôle des délégués départementaux à la Musique et à la Danse, et d'évoquer ce que nous pourrions faire ensemble.

Les délégations départementales à la Musique et à la Danse ont été créées en 1974. On en compte actuellement soixante-deux. Quelle était la philosophie sous-tendant la création de ces structures? Je crois qu'au départ, le ministre de la Culture, qui était un jeune ministre, souhaitait avoir sur le terrain des relais qui soient très proches des réalités. Par manque de crédits, le ministère n'avait pu alors mettre en place que des structures régionales : les directions régionales des Affaires culturelles, avec leurs conseillers à la Musique et à la Danse. Les possibilités d'implantation ne pouvaient aller plus loin. C'est alors que Marcel Landowsky eut l'idée des structures mixtes, associant les volontés des départements, représentés essentiellement à l'époque par les préfets, et celles du ministère de la Culture. C'est ainsi que sont nées les délégations départementales, qui se sont développées progressivement, grâce à l'action des D.R.A.C. et de leurs conseillers à la Musique et à la Danse.

La création d'une délégation départementale — A.D.D.I.A.M., A.D.D.I.M., A.D.D.M... — ne peut se faire que s'il existe une volonté commune du Conseil général et du ministère de la Culture, avec l'objectif de gérer les problèmes conjointement. Quelles sont les missions de ces délégations départementales à la Musique et à la Danse? Je souhaite être très précis sur ce point. En effet, une certaine confusion se fait jour parfois.

La délégation départementale est le service musical du Conseil général. Comme vous l'avez noté, la plupart des associations départementales ont leur siège auprès des Conseils généraux, ce qui n'est pas un hasard. En effet, les Conseils généraux

ont souhaité leur confier un certain nombre de missions administratives, de gestion de dossiers, de préparation des décisions, de mûrissement des idées, afin que les élus puissent, en toute connaissance de cause, décider des politiques à mettre en place, avec beaucoup de volonté grâce aux lois de décentralisation. Le délégué à la musique instruit les dossiers prépare les décisions et réalise sur le terrain ce qui a été décidé par le Conseil général : cela peut être l'organisation d'un festival, la mise en place d'une école départementale... Cette mission est importante, ne serait-ce que par la masse des crédits mis en place par les départements.

La délégation départementale est le relais de l'État dans le département. Elle dépend donc, pour cette mission, du directeur régional des Affaires culturelles et de son conseiller à la musique. Il y a donc un travail permanent d'information, de gestion des dossiers, de préparation des décisions, de montage d'opérations, que ce soit au niveau régional ou interdépartemental. Je crois qu'il est intéressant de noter qu'une collaboration profonde, quotidienne doit être mise en place, pour que ce travail soit fait dans de bonnes conditions.

Afin de baliser cette mission, une convention tripartite est signée chaque année, associant l'État, le Département, et l'Association départementale. Cette convention permet de décider, année par année, des missions prioritaires que l'État souhaite confier à la délégation départementale. L'originalité d'une association départementale est de réunir dans une même structure le rôle du promoteur de la politique du département, et celui de relais de la politique de l'État dans le département. Vous pouvez bien imaginer qu'il n'est pas toujours facile d'accorder ces deux volontés, parfois convergentes, parfois divergentes. Je trouve très intéressant qu'il y ait une continuité et que jamais, quelles que

puissent être les dissensions, il n'y ait rupture entre la volonté de l'État, volonté à long terme pour la mise en place d'une politique nationale sur tout le territoire, et celle qu'a le département de s'exprimer et d'établir une politique autonome.

L'association départementale, enfin, est au service du département, c'est-à-dire de toutes ses forces vives : villes, associations, écoles de musique, centres culturels... Il y a donc là une politique de partenariat à mettre en place, avec la volonté d'écouter, de recevoir, d'aller sur le terrain, pour connaître ce qui se passe quotidiennement dans les communes et au sein des associations. Cette mission est très importante. C'est une mission de reconnaissance du travail des différentes structures, étant bien entendu qu'en aucun cas le délégué départemental n'est un inspecteur chargé de définir ce qui est bien ou ce qui ne l'est pas. Son rôle est d'être en liaison, en communication, d'écouter, et dans la mesure du possible, d'apporter son aide.

J'ajouterai également que la notion de liberté est importante. Le secteur associatif est indépendant. Il doit le rester, et en aucun cas il n'est nécessaire de passer par l'intermédiaire du délégué départemental à la musique pour pouvoir obtenir quelque chose. Cette dernière mission permet le dialogue, sur le terrain. Cela ne veut pas dire qu'il existe toujours un accord entre les différentes parties. Mais, je crois que le désaccord fait partie de la démocratie et nous pouvons parler, apporter une aide, même si nous ne sommes pas toujours à l'unisson.

Après avoir défini nos différentes missions, je voudrais évoquer à présent les meilleures conditions possibles pour que nous travaillions en commun. Permettez-moi de poser deux principes simples :

- le principe de liberté : j'insiste sur ce point. Les associations départementales ne sont pas un lieu de passage obligé, ou d'allégeance à quiconque. Par conséquent, vous avez tout à fait le droit de monter des actions qui ne vont pas dans le même sens que celles de la délégation départementale à la musique. Et ces actions ont le droit d'exister et d'être aidées. C'est ce qui se passe dans mon département. Ce qui est important, c'est que les choses se fassent sur le terrain;

- le principe de synergie : dans la mesure où il y a une volonté commune, une politique de partenariat est toujours souhaitable, parce qu'elle permet d'additionner les talents. Nous avons des possibilités qui peuvent être utiles : compétences musicales et techniques, logistique, montage de dossiers, simplification de procédures... Les domaines où peut s'exercer ce partenariat sont très ouverts. Aucun domaine ne nous est réservé, mais aucun domaine ne nous est interdit *a priori*. Dans tous les secteurs de la musique et de la danse, nous pouvons entrer en partenariat, avoir des actions sur le plan de la création, de la pédagogie, de l'informa-

tion, de la diffusion... Il suffit simplement de se rencontrer, d'en parler, de se mettre d'accord. A partir de cela peuvent être montés des plans départementaux, interdépartementaux ou régionaux, permettant de développer telle ou telle action qui nous semblera à vous, et qui nous semblera à nous, prioritaire. Si nous nous rencontrons sur des objectifs communs, nous pouvons travailler ensemble.

Permettez-moi de vous donner un exemple. Je suis délégué départemental dans les Hauts-de-Seine. Dans ce département, la collaboration avec la C.M.F., avec la fédération départementale, est importante et établie depuis longtemps. Nous avons organisé, avec la fédération et les conservatoires, plusieurs colloques internationaux consacrés aux cuivres. Plus récemment, nous avons mené une action plus suivie, à l'initiative du président du Conseil général, M. Charles Pasqua, qui est très attentif aux harmonies et fanfares, et qui avait souhaité leur insuffler un dynamisme nouveau. Ainsi, depuis deux à trois ans, toutes les subventions départementales ont été augmentées, voire doublées. La fédération départementale reçoit une subvention de fonctionnement qui est convenable. Elle peut également, chaque année, proposer au Conseil général des actions pédagogiques qu'elle pilote elle-même, sans forcément travailler avec l'A.D.I.A.M. des Hauts-de-Seine, ainsi que je l'avais proposé au Conseil général qui l'avait accepté.

Par ailleurs, nous pouvons évidemment travailler ensemble pour monter une action de formation ou une action d'audit : une fédération, ou une société musicale, peut demander qu'un technicien vienne dans sa structure, pour voir la façon dont les choses se passent, pour formuler telle ou telle proposition de modification et d'amélioration de son action.

Sur le plan de la diffusion, nous avons deux initiatives : la première, traditionnelle, est une action d'animation musicale dans les parcs du département, pendant les mois d'été : toutes les harmonies sont invitées à y jouer, et sont rétribuées pour le faire. Elles peuvent ainsi présenter leur répertoire, pour le grand plaisir du public.

La seconde nouvelle, verra le jour à l'occasion de 1992 — le numéro départemental des Hauts-de-Seine étant le 92. Le président du Conseil général a en effet souhaité que soit organisée une grande fête musicale qui soit celle des orchestres d'harmonie, de fanfare, des batteries-fanfanes et formations de plein air. Ainsi donc aura lieu à la Défense, le 4 juillet 1992, la rencontre de plus de 2 000 musiciens, où nous souhaitons vous accueillir. Nous avons commandé pour cette occasion une œuvre d'ensemble au compositeur Marc Steckar, qui sera donnée pour la clôture de cette fête. Ce projet permettra de réunir l'ensemble des forces vives de l'Île-de-France, mais aussi de tout le pays. Il est le signe de l'intérêt du Conseil général des Hauts-de-Seine et de son président pour la musique à vent.

Je voudrais conclure en évoquant les deux moyens que nous avons de nous concerter et de travailler ensemble :

- le premier, sur le plan local, est la rencontre entre vos fédérations, les conservatoires, et les délégués départementaux à la Musique et à la Danse;
- s'il y a des problèmes à un autre niveau, je suis tout à fait prêt à rencontrer quand il le faut, avec le

bureau de l'A.N.D.D.M.D., M. le président Maurice Adam et la C.M.F. pour parler des points sur lesquels il pourrait y avoir mésentente, insuffisance de coordination ou d'information. Nous veillerons ainsi, par la concertation, à ce que les choses se passent de façon harmonieuse et efficace. Vous et nous sommes au service de la musique, et je crois que c'est l'essentiel de ce qui nous motive. ■

LA CMF ET LES ASSOCIATIONS DÉPARTEMENTALES DE DÉVELOPPEMENT MUSICAL

par
Gérard Riou
président
de la Fédération
musicale
de Bretagne



Gérard Riou

Il est extrêmement difficile de prendre la parole après Jacques Favart, et d'essayer de jouer les Gillot-Petré pour indiquer les conditions atmosphériques qui régissent actuellement entre les associations départementales et les fédérations de la C.M.F.

Je pense bien connaître ce sujet pour avoir été, entre 1977 et 1983, délégué départemental à la Musique, et vice-président de l'Association nationale des délégués départementaux à la Musique et à la Danse au moment de sa création. Aujourd'hui, en tant que président de la Fédération musicale de Bretagne, j'ai, bien entendu, un autre regard sur les Associations départementales. Jacques Favart vient de nous parler du rôle de ces structures.

Je souhaiterais tout d'abord, et afin que les choses soient claires pour tout le monde, que nous partions d'un principe de base essentiel : nous nous battons tous, nous donnons tous de notre temps, pour un seul et même objectif : que notre pays connaisse un développement encore plus important dans le domaine de la musique; que l'ensemble de la population, et en particulier les plus jeunes, ait la possibilité d'avoir accès à ce merveilleux moyen d'expression, et ceci sans aucune discrimination; que l'ensemble des amateurs qui ont la chance d'avoir entre les mains un tel moyen d'expression, dans une société aussi difficile que la nôtre, trouvent les structures qui correspondent à leur attente.

Concrètement, je voudrais reprendre, et cela est très important, l'objet statutaire des associations départementales pour le développement de la musique et de la danse :

« Cette association a pour but de coordonner les activités et les projets de ses membres, d'harmoniser leurs moyens, de susciter le développement des activités musicales et chorégraphiques déjà existantes, et de favoriser toute nouvelle initiative pouvant contribuer à l'élargissement de la vie musicale et chorégraphique dans le département. »

Tout est dit, et cela me paraît clair. Pourtant, dans certains départements, il existe encore des problèmes...

Si je reprends encore certains passages de cette convention tripartite État-Département-Association départementale, certains points peuvent, à la fois, nous sécuriser et nous inquiéter :

« Le ministère de la Culture et de la Communication confie à l'Association en priorité les tâches suivantes : la structuration de l'enseignement de la musique et de la danse dans le département, et la mise en place d'un plan de formation pour les enseignants. Pour ce faire, l'État souhaite que, dans chaque département, soit mis en place un organe de réflexion, de consultation et de proposition dénommé Conseil pédagogique. Ce Conseil ne peut en aucun cas se substituer aux instances exécutives des collectivités territoriales. »

Je crois qu'il serait important que, par rapport à ce paragraphe, nous puissions obtenir, si cela est possible, des éclaircissements complémentaires. Par ailleurs, il est aussi dit dans cette convention que le ministère de la Culture confie aux associations départementales le renforcement des pratiques amateurs :

« L'intervention de l'Association départementale pour la musique et la danse doit créer les conditions de la pérennisation de la pratique amateur (harmonies, chant choral, batteries-fanfares, musiques populaires d'hier et d'aujourd'hui... »

Il est ensuite dit :

« Plus généralement, l'Association départementale de développement musical et chorégraphique doit être un lieu de conseil et de soutien pour le tissu associatif local, sans toutefois se substituer aux intervenants. »

Nous retrouvons ces mêmes données dans le courrier qui a été envoyé le 8 juillet dernier par le directeur de la musique et de la danse aux direc-

teurs régionaux des Affaires culturelles. Cela m'amène à dire, et à constater, que, dans l'idéal, nous paraissions être sur la même longueur d'ondes.

Par ailleurs, là aussi dans l'idéal, les missions des Associations départementales sont bien définies. Je les reprends brièvement :

- La connaissance du terrain, fondée sur des enquêtes approfondies et actualisées chaque année, souvent concrétisée par un annuaire.
- L'information et le conseil auprès de tous les partenaires de la vie musicale : élus, administrations, institutions culturelles, secteur associatif, public.
- La coordination : réunion et mise en place de commissions et de comités spéciaux, ponctuels, ou à caractère permanent.
- La promotion, avec prise de risque, dans des domaines difficiles, comme la musique contemporaine.
- La prise en charge temporaire de domaines musicaux ou chorégraphiques non couverts dans le département par les structures existantes.

Tout, ou presque tout semble clair. Il s'agit bien, comme l'a dit Jacques Favart, d'une notion de service. Alors, pourquoi y-a-t-il problème? Parce qu'il faut bien reconnaître que, dans certains départements, il y a problème.

Je pense qu'il est souhaitable que la direction de la Musique et de la Danse, en relation avec les conseils généraux, se préoccupe davantage du recrutement des délégués départementaux à la musique et à la danse. Il s'agit surtout d'une question d'hommes, plutôt que de structures. L'enquête, suscitée par la Coordination des associations musicales, et réalisée par la C.M.F. auprès de ses fédérations est, à cet égard, tout à fait révélatrice. Je vous en communique les résultats.

Il y avait, pour définir la qualité des relations entre les fédérations et les associations départementales, cinq choix possibles :

Réponse A : très bon contact et collaboration régulière, aide financière et technique satisfaisante, coproductions, échanges d'informations.

Réponse B : bon contact, bonnes relations mais aide financière et technique insuffisante.

Réponse C : bonnes relations, quelques collaborations, mais pas d'aide financière.

Réponse D : relations inexistantes.

Réponse E : relations conflictuelles.

Sur l'ensemble de ce sujet, on constate que les résultats ne sont pas tous négatifs :

Réponse A : 18 départements, Réponse B : 8 départements, soit 26 départements qui sont plutôt satisfaits de leurs relations avec leur Association départementale. Réponse C : 19 départements, Réponse D : 9 départements, soit 28 départements qui

sont dans une situation plus instable. Réponse E : 8 départements, ce qui est beaucoup trop.

Il faut que des mesures strictes prises afin que les directeurs d'Association départementale ne se mettent pas dans la tête qu'ils sont les seuls détenteurs de la vérité dans leur département, comme cela arrive encore pour certains d'entre eux. Je pense également que les conseillers à la musique et à la danse auprès des D.R.A.C. ont une grande responsabilité en ce domaine, et la Direction de la musique et de la danse doit être vigilante sur ce plan.

Les délégués départementaux à la musique et à la danse doivent être d'abord, et Jacques Favart l'a dit, à l'écoute de toutes les initiatives qui viennent de la base. Il faut qu'ils reconnaissent l'existence de nos fédérations; qu'ils tiennent compte de ce qui existe et ceci, jusque dans la plus petite commune rurale où existent aussi des besoins, où des jeunes et des moins jeunes ont envie de continuer ou de découvrir la pratique musicale.

Donc, une question de personnes... Je sais par expérience que la tâche du délégué départemental n'est pas facile : il faut donner de sa personne, il faut être disponible.

Les structures d'enseignement se sont, ces dernières années, développées de façon très sensible. Les élus, sur le terrain, y ont beaucoup contribué. Ils ont pris conscience de l'importance du domaine culturel. La majorité d'entre eux a fait le choix de soutenir pleinement le développement musical et culturel. Il faut d'ores et déjà penser à la continuité, et réfléchir à ce que sera l'avenir. Sur ce point, nous devons être attentifs et présents dans les Associations départementales, pour participer activement à cette réflexion, et se battre en leur sein.

La pratique musicale des amateurs est un élément essentiel, dont il faut tenir compte dans un futur tout à fait immédiat. M. l'inspecteur général, nous vous demandons de bien vouloir nous aider à faire passer, auprès des Conseillers généraux et Délégués départementaux à la musique et à la danse, ce message :

Il faut trouver, dans chaque région, dans chaque département, l'unité dans le pluralisme. ■

L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ET SES RELATIONS AVEC LA CMF

par
Jean-Pierre Seguin,
directeur
du Conservatoire
national de région
de Tours



L'unité dans le pluralisme : quelle belle transition pour vous présenter notre action dans le département de l'Indre-et-Loire. J'interviens aujourd'hui, à titre personnel, pour vous parler de ce que nous faisons dans ce département, et de la façon dont nous associons les professionnels, et les musiciens de la pratique amateur.

Le point de départ de notre action a été l'existence de plusieurs problèmes en Indre-et-Loire :

- Problèmes économiques et géographiques : faire la liste des différents tarifs d'inscription dans les écoles de musique de notre département est particulièrement instructif. J'ai la chance de diriger le Conservatoire dont les frais d'inscription et de scolarité sont les moins élevés de France. Mais on constate qu'à l'intérieur du département, certains tarifs sont excessivement élevés, surtout pour les élèves n'habitant pas la commune. Certains tarifs sont prohibitifs : 5 000 ou 6 000 F par an. D'autre part, l'éloignement géographique des familles par rapport à certains conservatoires pose un réel problème.

- Problèmes de niveau des élèves, et de capacité d'accueil : les élèves qui souhaitent s'inscrire au Conservatoire ont des niveaux très différents. D'autre part, depuis mon arrivée à la direction du C.N.R. de Tours, voici deux ans, j'ai dû faire face à un afflux d'élèves représentant 24 % de l'effectif. Nous accueillons, à l'heure actuelle, 1 400 élèves, mais nos possibilités d'accueil sont limitées. Cela est vrai pour tous les établissements.

Face à ces problèmes, il faut noter le souhait des autorités locales de maintenir une pratique musicale dans les communes et les cantons, et celui des responsables des sociétés musicales d'assurer le renouvellement et la formation des musiciens amateurs. Nous avons donc décidé de nous réunir, avec les différents responsables, pour étudier les solutions que nous pourrions apporter à ces problèmes.

Nous avons quand même la chance, en Indre-et-Loire, de bénéficier d'une situation privilégiée :

- Le C.N.R. de Tours a, dans ses locaux, toutes les structures de l'Éducation nationale qui favorisent l'accès des élèves à la pratique musicale en horaires aménagés : école primaire, collège, lycée, faculté de musicologie. Nous avons aussi un internat qui nous permet d'accueillir des élèves qui viennent de loin.

- Nous avons également un chargé de mission départemental, homme de terrain reconnu et apprécié, et qui a su réunir autour de lui l'ensemble des forces musicales du département. Ce chargé de mission est attaché au président du Conseil général.

- Par ailleurs, l'ensemble des élus étaient conscients de la nécessité d'une action en faveur de la pratique musicale. Concrètement, cela se traduit par une aide financière très importante du Conseil général qui soutient pleinement notre travail de formation.

- Un autre facteur positif est la qualité des relations entre les différents responsables musicaux du département.

Les structures sont ce qu'en font les hommes. En ce qui me concerne, je n'oublierai jamais que j'ai commencé la musique dans une société musicale. Cela reste profondément ancré en moi. J'ai passé ensuite mes diplômes de chef de chœur dans le mouvement *A Cœur Joie*. Au début de ma carrière, j'ai été basson-solo à la Musique de l'Air, et donc sensibilisé aux problèmes des musiques d'harmonie. C'est quelque chose qui marque un individu.

À l'heure actuelle, il y a cinq classes d'orchestre au C.N.R. de Tours : deux orchestres symphoniques, un orchestre à cordes, deux orchestres d'harmonie. C'est important. Nous entretenons les meilleures relations avec les responsables de la Fédération Musicale de la Région Centre et de l'U.D.E.S.M.A. 37 qui dépendent de la C.M.F., et avec ceux de l'U.R.E.M. et de l'U.D.E.M., qui dépendent de la F.N.U.C.M.U. Et c'est donc unis que nous nous sommes assis autour d'une table, et que nous avons discuté et réfléchi aux moyens de résoudre les problèmes que j'évoquais au début de mon intervention.

Tout d'abord, nous nous sommes déplacés, les uns chez les autres, à l'occasion des concerts donnés par les sociétés musicales et les orchestres d'école. Cela crée des liens.

Au C.N.R. nous mettons également à la disposition de ceux qui le souhaitent nos locaux, notre matériel, instruments et partitions. Puis, nous sommes allés plus loin en organisant des opérations communes. Actuellement, nous sommes en train de monter un orchestre départemental, avec les élèves du C.N.R., des élèves issus des sociétés musicales de l'U.D.E.S.M.A. 37, et des élèves des écoles affiliées à l'U.D.E.M.

Ce besoin de formation que l'on pressentait, nous y avons répondu. L'an dernier, nous avons organisé un certain nombre de stages ponctuels. Cette année, nous sommes passés à la vitesse supérieure : toutes les semaines, le jeudi, un certain nombre d'enseignants des écoles affiliées à l'U.D.E.S.M.A. 37 ou à l'U.D.E.M. viennent se former au C.N.R., ou reçoivent une formation dispensée dans les communes par des professeurs du C.N.R.

Voilà ce qui est important. Cela nous permettra d'harmoniser les formations et les programmes et à terme, de scolariser les élèves sur place, dans de bonnes conditions, pour, au moins, un premier cycle. Cela va donc désengorger les gros conservatoires, et évitera aux élèves de se déplacer et de payer trop cher.

Voilà donc le résultat pratique de notre action en

Indre-et-Loire. Ce matin, quelqu'un disait qu'il faut séparer l'enseignement spécialisé de la pratique amateur. Je ne le crois pas, je crois même exactement le contraire. Nous sommes condamnés à vivre ensemble, mais c'est une condamnation très agréable.

Notre seul critère doit être la qualité, nous ne devons pas supporter la médiocrité. Je voudrais également évoquer la convivialité, dont parlait le président Weber ce matin. C'est un élément essentiel, qui permet d'abattre des barrières, comme celles qui peuvent exister entre les conservatoires et les sociétés musicales. Cette expérience est limitée à notre département. Je suis persuadé, qu'avec un peu de bonne volonté, elle peut se développer partout. Je le souhaite. Et c'est avec ce souhait que je veux clore mon intervention. ■

► Maurice Adam

Vous avez mis l'accent sur la question très importante du partenariat entre l'enseignement spécialisé et le secteur de la pratique musicale amateur. Le C.N.R. de Tours est un exemple, que nous aimerions voir largement suivi.

► Mme Pérol-Dumont,
Conseillère générale
présidente
de l'ADDIAM
de la Haute-Vienne

L'intervention de M. Seguin nous a beaucoup intéressé. En effet, nous essayons actuellement de restructurer l'enseignement musical dans notre département. Il y a une question pratique que je souhaiterais poser : comment est financé l'ensemble de l'opération?

► Jean-Pierre Seguin

Comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le Conseil général qui apporte le financement, par l'intermédiaire du C.R.A.C.I.L., une association dont les fonds permettent de financer un certain nombre d'opérations. Les enseignants qui apportent leur concours sont rémunérés sur ces fonds à titre personnel.

Je voudrais préciser que les personnes intéressées par notre action peuvent prendre contact avec Jean-Marie Pacteau, chargé de mission auprès du Conseil général d'Indre-et-Loire, avec André Aubert, président de l'U.D.E.S.M.A. 37, ou avec moi-même. Nous pourrions vous donner toutes les informations pratiques sur le fonctionnement de cette opération.

LE RÔLE DES D.R.A.C. EN MATIÈRE DE FORMATION ET DE PRATIQUE AMATEUR

par
Laure Marcel-Berlioz,
Conseiller pour
la Musique et la Danse
à la Direction régionale
des affaires culturelles
de Rhône-Alpes

Le président Maurice Adam m'a fait l'honneur de me demander de présenter le rôle des D.R.A.C. Ne souhaitant pas établir un catalogue d'aides financières, j'orienterai mon propos sur la formation et la pratique amateur, et avant d'entrer dans le vif de mon sujet, je placerai ma communication sous le signe du questionnement humoristique d'Antoine Hennion, sociologue de la musique, qui situe bien toutes les pluralités et diversités d'approches du phénomène musical :

« La musique est-elle un plaisir, un métier, un élément de culture général, une passion, une ligne dans un budget, un moyen d'éveiller des enfants à

la scolarité difficile, un avenir assuré, le supplément d'âme d'une formation brillante, un patrimoine national à préserver face à la concurrence, un but en elle-même? »

Rappel administratif

Avant d'aborder précisément l'action d'une D.R.A.C. en matière de formation et de pratique amateur, je voudrais commencer par l'aspect le plus ennuyeux de mon propos et rappeler en quelques mots le cadre administratif dans lequel nous fonctionnons.

PROMENADE A TRAVERS NOS REGIONS



Centre

Indre

Le Requiem de Mozart à Vierzon le 8 décembre 1991

Quand, vers la fin de l'année 1990, l'idée fut proposée d'un concert consacré à Mozart et donné à Vierzon pour le bicentenaire de la mort du génial compositeur, les chanteurs des chorales locales ainsi que les musiciens se sentirent très concernés... mais quand fut connue l'œuvre maîtresse du concert : le *Requiem*, une certaine crainte toucha nombre de participants éventuels. Cette crainte naissait d'un sentiment bien naturel d'humilité devant une œuvre admirable mais difficile.

Les répétitions commencèrent à un rythme soutenu, et devant le sérieux du travail, la très grande compétence du chef Bruno Carton, et les progrès constants, les craintes s'estompèrent et l'espoir d'une prestation honorable s'affirma de jour en jour.

Des centaines d'heures de travail, des week-ends de répétition nombreuses et parallèlement, un travail d'équipe minutieux pour mettre en place les conditions matérielles de la réussite, ont abouti, le dimanche 8 décembre, au concert en l'église de Vierzon et le samedi suivant à Aubigny-sur-Nère.

Pour ces deux concerts, près de cent choristes, — dont une belle participation de la Chorale municipale Vierzonnaise, 35 musiciens, — et parmi eux de nombreux vierzonnais, quatre solistes semi-professionnels, ont donné, sous la direction de Bruno Carton, et avec une grande sincérité, le magnifique *Requiem*. Ce fut un moment de grande émotion parmi les amateurs qui avaient rempli l'église Notre-Dame de Vierzon puis celle d'Aubigny.

En première partie, l'orchestre dirigé par notre ami Marcel Balichon, créateur en 1952 de notre chorale, interpréta avec un grand talent l'Ouverture de *La Flûte enchantée* et *Le Concerto KV 622* pour clarinette.

Les journaux locaux relatèrent l'événement en des termes qui traduisaient bien l'enthousiasme des spectateurs

qui se souviendront longtemps de ces moments de grâce. Autant dire que les humbles exécutants que nous sommes ne sont pas près de l'oublier non plus.

La distribution était la suivante :

Chef de chœurs : Bruno Carton, conseiller musical auprès de la D.R.J.S.L.

Choristes : membres de la Chorale municipale vierzonnaise, de la Chorale des Trois Rives, de l'Atelier choral d'Aubigny, et quelques individuels.

Solistes : Monique Carton, soprano; Élisabeth Maury, Mezzo; Jean-Pierre Quenauci, ténor; Alain Grivel, basse.

Orchestre : Élèves, anciens élèves, professeurs et amis de l'école municipale de musique de Vierzon. Soliste pour le concerto pour clarinette : Françoise Causin, professeur à l'école de musique de Vierzon.

Chorale municipale vierzonnaise : présidente : Danièle Marel; chef de chœur : Jean-Claude Denizot.

Concert de l'O.S.A.E. le 17 décembre 1991 à Freneuse

Il fallait du courage, vendredi soir, pour affronter le froid cruel et le brouillard épais qui régnaient sur Freneuse. La salle Bouchor était un havre chaud et accueillant pour les courageux qui avaient surmonté les épreuves de la traversée du bras de Seine. Ils étaient peu nombreux (et, « pour une fois » on comprend les absents) mais décidés à passer une bonne soirée avec Jean Letellier et les musiciens de l'O.S.A.E.

M. Vuillequez accueillit public et musiciens avec chaleur en rappelant le plaisir que l'on éprouve à se réunir pour écouter ou faire de la bonne musique. Il rappela les promesses faites et réalisées au point de vue de l'acoustique et de l'extension de la salle Bouchor, et s'engagea à faire supprimer le brouillard lors du prochain concert : plutôt au Ciel! auraient dit les latins.

Les textes de présentation, écrits par Mme Lavaine, étaient lus par Mme Gruyer. Le concert, très éclectique, commençait par *La Marche militaire française*, tirée de la *Suite Algérienne* de Camille Saint-Saëns, au métier parfait, à la ligne élégante. Venait ensuite la *Suite Orientale* de Pappy avec les Bayadères, Au bord du

Gange, les Almées et Patrouille. Le Hautbois de M. Cornet, le Piccolo de Mme Huguette Havel, les flûtes, les violoncelles sont mis en valeur et à l'honneur dans ces morceaux pittoresques. Nous avons entendu ensuite le *Menuet Gothique* de Boellmann écrit initialement pour orgue et transcrit pour orchestre et l'*Allegro* en ut tiré de *La Sonate d'Église*, n° 12 de Mozart, gaie, légère et bien enlevée. La première partie se terminait par « Viens tzigane » tiré de l'opérette de Kalmann *Comtesse Maritza*.

On connaît l'attrance de Jean Letellier pour la musique hongroise : il sait faire soupirer ses violons, pleurer ses violoncelles puis les emmener avec les clarinettes dans une czardas éblouissante.

Après un court entracte, les trompettes purent sonner des Marseillaises attristées dans le *Gloria Victis* de Monti; puis ce furent les trois premiers mouvements de la *Symphonie Militaire* de Haydn. Écrite en 1794, c'est une des six dernières symphonies londoniennes; la volonté, l'énergie, l'humour de ce magnifique compositeur transpirent dans ce morceau bien dirigé et bien exécuté.

Beaucoup plus moderne, mais non moins heureuse d'écriture et d'inspiration, était la *Suite Paysanne* de Bela Bartók dont la « Festive Dance » réclame une grande vélocité pour tout l'orchestre. Après trois mélodies tirées du *Messie* de Haëndel, la soirée se termina par *La Marche de Radetzky* de Johann Strauss bissée par un public qui accompagna cette deuxième exécution par des battements de mains enthousiastes.

Malgré une météo détestable qui enleva certainement de nombreux spectateurs, ce fut une bonne soirée.

Languedoc-Roussillon

Pyénées-Orientales

Concert symphonique exceptionnel à Perpignan

Ce samedi 23 novembre 1991, l'Ensemble Instrumental Perpignan-Roussillon célébrait la Sainte-Cécile.

Au programme, en l'église Saint-Jacques :

- *L'Ouverture d'Egmont* de Beethoven;

- *Concerto pour trompette* de G. Torelli, soliste : M. T. Benterfa, adjoint d'Enseignement à l'E.N.M. de Perpignan;

- *Concerto pour deux trompettes* de A. Vivaldi. Solistes : M. T. Benterfa et M. Benterfa, professeur certifié à l'E.N.M. de Perpignan, 1^{er} prix du C.N.S.M. de Paris;

- *1^{re} symphonie* de Beethoven.

Programme ambitieux et particulièrement réussi devant un parterre de 500 personnes, parmi lesquelles on remarquait la présence de M. le Dr Nicolau, adjoint au Maire, délégué aux Affaires culturelles, M. Berdaguer, président de la Commission des Affaires Culturelles du Conseil Général des Pyrénées-Orientales, M. D. Tosi, compositeur, directeur du Conservatoire National de Musique de Perpignan, M. Cantie, directeur de l'A.D.D.M. des Pyrénées-Orientales.

Le lendemain, 24 novembre, l'Ensemble Instrumental et Vocal animait la Messe de Sainte-Cécile en cette même église, avant de se retrouver autour d'une table.

La présentation du concert était assurée par M. Torres (violoniste et membre actif du bureau) qui, grâce à ses contacts, nous a fait bénéficier de la présence de Radio Bleue (antenne de Radio France), et de son responsable M. B. Cottin, venu enregistrer le concert et interviewer les personnalités présentes — (enregistrement qui est passé le dimanche suivant dans l'émission réservée à la pratique instrumentale).

M. Cottin de Radio-Bleue a souhaité apporter quelques lignes sur ce concert :

« Ce samedi 23 novembre, j'ai assisté à un concert vraiment exceptionnel.

Exceptionnel pour l'œil : une superbe église du XIII^e siècle, nichée dans un vieux quartier pittoresque de Perpignan. Dans le chœur de cette église, un orchestre symphonique de 50 musiciens, qui constitue un ensemble plutôt rare en France. Imaginez-les, côte à côte, des musiciens professionnels et des amateurs, des hommes, des femmes, des jeunes (le benjamin qui joue du hautbois a 12 ans!), des moins jeunes (le vétéran, 81 ans est au 2^e pupitre des violoncelles!).

Tous, musiciens passionnés, réunis pour un résultat exceptionnel à l'oreille.

Pensez! Une ouverture d'Egmont bien enlevée pour chauffer les instruments, un Torelli pour trompette, et le célèbre 2 trompettes de Vivaldi (avec des « pros » comme solistes... père et fils, cela aussi est assez original).

Et pour finir, le petit bijou de la 1^{re} symphonie de Beethoven, délicatement ciselé par le chef d'orchestre Michel Lefort.

Bravo aux Perpignanais venus nombreux pour applaudir chaleureusement leur ensemble instrumental. Bravo au Conservatoire pour l'aide artistique et matérielle apportée à tous les niveaux. Bravo aux amateurs adultes et aux jeunes élèves venus les aider. Vraiment, dans beaucoup de villes de France, on aimerait que cela se passe aussi bien qu'à Perpignan pour les orchestres d'amateurs! »

Placé depuis trois ans sous la direction de M. Michel Lefort, violoncelliste, concertiste et professeur de Musique de Chambre au Conservatoire de Perpignan (mais également tromboniste et membre de la C.M.F. depuis trente et un ans), l'Ensemble Instrumental s'est fixé comme mission d'offrir à tout instrumentiste de bon niveau et notamment aux cordes qui n'avaient à Perpignan et dans le département jusqu'alors aucune possibilité de s'exprimer au sein d'une formation, le plaisir de continuer la pratique instrumentale dans un Ensemble où il trouvera joie, qualité et détente musicales.

Que de chemin parcouru au cours de ces trois années, puisqu'en partant d'une dizaine de musiciens cordes, en formation d'Orchestre de Chambre, nous en arrivons à cette Sainte-Cécile en formation symphonique avec 55 musiciens (cordes, bois, vents, percussion), et qui plus est, avec un programme ambitieux.

Cette réussite a deux facteurs : le premier, la volonté de président Claude Cartie et des membres du bureau d'aller de l'avant pour que vive la musique amateur à Perpignan et dans le département — et d'autre part, le choix qu'ils ont fait de prendre Michel Lefort comme Directeur musical.

Grâce à ses compétences pédagogiques, son dévouement et l'enthousiasme qu'il a su insuffler à tous ces amateurs, l'Ensemble symphonique, le seul existant en Languedoc-Roussillon pourra prétendre dans un avenir proche, représenter au plus haut niveau confédéral, la ville de Perpignan, le département et la région.



L'Ensemble Instrumental Perpignan-Roussillon



Haute-Normandie

Seine-Maritime

Déville-lès-Rouen

Un grand succès pour le premier concert de la saison de l'O.S.D. au centre Voltaire

Un public nombreux a répondu à l'invitation des organisateurs de l'O.S.D. du premier concert de la saison 1991/1992 au Centre culturel Voltaire sous la direction de Rémy Métyayer.

A cette matinée musicale de qualité on notait la présence de M. Gérard Simon, conseiller général du canton, de M. Serge Benoist, maire-adjoint de Rouen, conseiller général du 4^e canton, de M. Migraine, maire-adjoint de Déville; de M. Alain Trouchar, président de l'O.S.D. et de quelques conseillers municipaux et présidents de sociétés locales.

Pour cette manifestation, Rémy Métyayer a choisi comme thème la musique de films et de comédies musicales. Pour débiter la première partie, les auditeurs eurent le plaisir d'entendre T.V. Spectacular, une sélection d'indicatifs de feuillets américains (*NBC News, Growing Pains, Night Court, La Law et Dynasty*); *The Sandpiper* de Johnny Mandel; *The Wizard of oz* d'Harold Arlen; *Moon River* d'Henry Mancini et *E.T.* de John Williams.

La deuxième partie commença par la comédie musicale *Les Misérables* qui fait beaucoup parler d'elle en ce moment à Paris et que des milliers de spectateurs sont déjà allés voir au théâtre Mogador (Musique de Claude-Michel Schönberg).

Pour poursuivre *The Phantom of the Opéra* et *Cat's* d'Andrew Lloyd Web-

ber; *James Bond, For Your Eyes Only, Live and let die* et *Goldfinger* de John Barry, et pour terminer cette matinée musicale *La boum, La chèvre* et *L'As des as* de Vladimir Cosma. En raison de l'enthousiasme du public *Il était une fois dans l'Ouest* et *Le bon, la brute et le truand* furent joués deux fois. Le programme était présenté par Nadine Bizet sur des textes d'Hervé Brunot.

Harmonie municipale de Dieppe : Concert de Sainte-Cécile du 1^{er} décembre 1991

La Salle du Centre Jean-Renoir était comble, le public conquis d'avance, et c'est sous ses applaudissements chaleureux que s'ouvrait le rideau, découvrant une soixantaine de musiciens dont la moyenne d'âge va en s'abaissant par suite de l'arrivée de nombreux jeunes.

Quatre volets dans ce concert : hommage à Mozart — Bicentenaire oblige! —; partie classique avec présentation d'un jeune musicien; partie moderne; première audition à Dieppe de l'œuvre d'un compositeur, ami de l'Harmonie.

Hommage fut rendu à Mozart au travers de deux arrangements réalisés l'un par Dizzy Stafford, l'autre par Koos Mark, sous les titres anglais de : *A Salzburg impression* et *Amadeus favorites*.

Sur des rythmes modernes, les reminiscences mozartiennes apparaissent et les auditeurs peuvent notamment reconnaître au passage : l'adagio d'une célèbre sonate pour piano, l'allegro de *La petite musique de nuit, La sonate facile, La marche turque, La symphonie en sol mineur*, etc.

La partie classique vit le mariage d'un violon avec des instruments à vent, puisque Olivier Girer délaissa momentanément son trombone, pour interpréter au violon, accompagné par une partie de l'Harmonie, *La fille aux cheveux de lin* de Claude Debussy. La

suite de la partie classique comprenait *Le cortège de Bacchus* de Léo Delibes et la Marche nuptiale, extraite du *Songe d'une nuit d'été* de Félix Mendelssohn.

La partie moderne permit au public de faire connaissance avec *La Bamba* d'Arie Vlam, suite de danses sud-américaines telles que samba, rumba, boléro et mambo. *Spiritual moments*, comme son nom l'indique, est un arrangement de Dizzy Stratford sur des thèmes de spirituals connus qui, de par le talent de l'arrangeur, retrouvent toute leur vitalité.

La quasi totalité de la seconde moitié du concert était consacrée à *La Suite némourienne* — à la sauce dieppoise — de Marcel Lorin. Marcel Lorin est un compositeur qui, grâce à Claude Dantigny, directeur de la Phalange dieppoise, s'est pris d'affection tant pour la ville de Dieppe que pour ses musiciens. Sa suite comprend divers tableaux présentés comme l'évocation sonore de cartes postales qu'un enfant, assis sur l'avant-scène en compagnie de son père, est censé découvrir dans une boîte à musique. Les différents extraits retracent en musique des monuments ou des sites de Nemours — dans la version originale —, ou plutôt de Dieppe, dans la version présentée à ce concert. Les textes de Marcel Lorin et Claude Dantigny étaient dits par Gérard et Aurélie Simon, et les mélodies de la boîte à musique jouées par Béatrice Cordier et Guillaume Lécuyer.

Comme il est de coutume, diverses médailles furent remises à leurs récipiendaires au moment de l'entracte. C'est sous des applaudissements nourris et après un bis très demandé que le rideau se referma sur les musiciens de l'Harmonie municipale qui était dirigée successivement par Claude Dantigny, son chef, et Michel Tailleux, directeur adjoint.



AGORILA

13, rue Montalibet - 64100 BAYONNE
Tél. : 59 52 39 03

ÉDITIONS spécialisées dans :

PASO DOBLE - PASA CALLES - VALSES ESPAGNOLES - FANDANGOS
Écrits et orchestrés par les meilleurs auteurs espagnols.

Envoi gratuit du catalogue et de la cassette de l'un des titres interprété par la plus grande harmonie du sud de l'Espagne (Musique Militaire de Séville).

3615 VIAMUSIC

La Librairie Musicale à Domicile

Pédagogie : Méthodes - Solfège - Gammes
Dictées musicales - Etudes de rythme - Scolaire

Librairie : Biographie - Histoire de la musique -

Partitions - Songbook - Play back
Variété, Jazz, Chant, Classique

Vidéo : Concerts, Ballet, Opéra, Méthodes

21 bis, rue de Toul 75012 Paris



Pays de la Loire

Sarthe

15^e anniversaire de Clair accord

C'est en 1976 que les premières notes plectrales se feront entendre à l'école de musique de Loisirs et Culture Renault du Mans. L'ensemble Clair accord a été créé par M. Raymond Zélikier, mandoliniste-mandoliste ayant participé à différents orchestres à plectres de Paris, et Mlle Marie-Claire Leboucq, guitariste, ancienne élève de Loisirs et Culture Renault.

Une trentaine de musiciens adultes et élèves partagent aujourd'hui dans l'amitié le plaisir de la musique. Clair accord a su se distinguer à différentes manifestations de la vie culturelle de la région. Elle compte à son actif environ 150 représentations musicales, des expositions sur le thème : « Qu'est-ce qu'un orchestre à plectres ? » avec instruments et documentations.

Pour son 15^e anniversaire, un concert a été donné le dimanche 1^{er} décembre 1991 dans la salle des concerts du Mans. Cette prestation qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse, sympathique a été une heureuse révélation pour l'auditoire. Ce concert fut honoré par l'ensemble instrumental à plectres de Longjumeau sous la direction de M. Sylvain Dagosto, compositeur, chef d'orchestre, professeur de musique dans les conservatoires municipaux de la région parisienne, internationalement connu des orchestres à plectres. Ses arrangements sont toujours très appréciés.

Le concours de la chorale Jalt du Mans, sous la direction dynamique de Mme Joëlle Gautier a été une excellente occasion pour le public d'apprécier la qualité des voix de cet ensemble d'une quarantaine de choristes. Clair accord a pu faire aussi la démonstration de ses talents.

Signalons l'excellente organisation de ce 15^e anniversaire. Un travail d'équipe où tous les membres du bureau ont su mener à bien ce concert. Ce fut un plaisir d'écouter ces différentes œuvres, de goûter une musique mélodique aux mouvements enveloppés et soutenus dont les rythmes incisifs et variés sont estampillés de grâce et de charme. Pour le final trois formations ont exécuté la Festa Del Grano de Mario Maciocchi : interprétation superbe qui fut bissée pour un final dans l'euphorie.

Un grand merci à tous ces musiciens qui ont su apporter leur savoir musical

pour prouver que la mandoline est un fort bel instrument, plein de richesses et de possibilités, et qui peut s'intégrer à part entière dans une formation aux côtés d'autres instruments classiques.

La mandoline n'est pas uniquement un instrument à notes piquées, mais aussi un instrument mélodieux, harmonieux, expressif par son trémolo reconnu comme étant le plus important et le plus difficile du jeu du plectre. Le trémolo, disaient les grands maîtres mandolinistes, est le pinacle de la mandoline. Nul doute que ce concert restera un souvenir mémorable pour ceux qui y ont participé.

Concert de la société musicale du Belinois, le 31 août 1991

La S.M.B. avait rappelé ses anciens musiciens devenus professionnels pour un concert exceptionnel donné le 31 août dernier à 17 heures dans le jardin de la Mairie de Laigné-en-Belin.

Tout et tous ont contribué à faire de ce concert un succès : tout d'abord, la présence de presque tous les anciens musiciens, les Lair, Fouqueray, Rouillard, Briard, en plusieurs « exemplaires » de surcroît, les Papin et Thieblemont et d'autres encore, mais aussi un public de mélomanes venus en nombre (près de 300); également, le cadre prestigieux du jardin de la mairie, des conditions atmosphériques favorables; mais surtout, la qualité de l'exécution d'un programme bien choisi, éclectique à souhait, allant de la solennité de Wagner et Verdi aux rythmes endiablés d'un « Big band », en passant par des polkas champêtres du début du siècle et *Variety Magazine* qui, dirigé par J.-Y. Fouqueray, a rappelé aux « anciens » les souvenirs d'un grand prix R.T.L. des Harmonies françaises, remporté en 1982.

Sous la direction de Bernard Lair et de Laurence Rouillard, avec l'aide de son précieuse renfort, la formation belinoise a donné le meilleur d'elle-même et prouvé qu'elle peut se compter aux premiers rangs des harmonies de la région.

Hommage à Eugène Lair

Si autant de musiciens de la Société Musicale du Belinois ont fait de la musique leur profession et, pour certains au plus haut niveau, ce n'est pas l'effet du hasard. Si, en Belinois, la musique occupe une place telle qu'il est devenu une véritable pépinière de musiciens, ce n'est toujours pas dû au hasard. Si la Société Musicale du Belinois a acquis, au fil des années, la réputation d'une formation sérieuse et sûre, pratiquant une musique de qua-

lité, si elle repose sur des bases solides qui lui ont valu le qualificatif dans la presse d'« institution belinoise », si elle dispose d'un potentiel de jeunes capables d'assurer sa pérennité, là encore ce n'est pas le hasard!

Les fondations de cet édifice musical, c'est un homme qui les a construites. Sa modestie en souffrira certainement mais il est légitime qu'un hommage lui soit rendu. Cet homme, c'est Eugène Lair. Il en a été non seulement l'architecte, celui qui conçoit le plan et veille à sa bonne réalisation, mais aussi l'ouvrier, celui qui façonne l'ouvrage.

Adolescent, il était là, en 1932, à la création de la Société Musicale du Belinois. Il en deviendra le directeur pendant plus de vingt ans, puis le président. Il a fait de la musique l'une de ses raisons de vivre. Tant pour son exécution que pour son enseignement, la Musique est un art difficile. Eugène Lair n'a jamais laissé de place à « l'à peu près », au « ça ira bien comme ça », mais il a toujours cherché à se rapprocher le plus près possible de la perfection. Il a su transmettre cette intégrité musicale à son fils Bernard qui lui-même l'exige de la formation qu'il a prise en main depuis quinze ans.

Eugène Lair s'est dévoué corps et âme à la formation des jeunes mais il a su reconnaître ses limites dans l'art d'enseigner la musique. Lorsque, après une solide formation de base, il devenait les dispositions d'un jeune, il le dirigeait vers le Conservatoire où des professeurs spécialisés achèveraient, dans les meilleures conditions, le travail qu'il avait commencé. Il était conscient que, en milieu rural, on ne disposait pas, à cette époque, de musiciens suffisamment spécialisés et pédagogues pour assurer un enseignement sûr et rationnel d'instruments aussi diversifiés que ceux qui composent une harmonie.

Les premiers résultats, c'est son fils Bernard qui les obtenaient avec un prix d'excellence de trombone, puis Yvelise Rouillard (aujourd'hui Mme Girard) et beaucoup d'autres, tous ceux qui se sont joints, ce soir, à notre formation. Devenus professionnels, certains se sont dispersés, contraints par les exigences promotionnelles. Quelques-uns sont heureusement restés.

C'est avec la même ténacité qu'Eugène Lair participera, avec l'un de ses anciens élèves, Jean-Yves Fouqueray, son fils, Bernard et une poignée de convaincus, à la création de l'École de Musique du Belinois. Devant l'importance prise par cette école et pressées de lui apporter l'aide financière indis-

pensable, plusieurs communes se regroupaient en syndicat pour créer l'École de Musique du Belinois et d'Ecommoy qui, aujourd'hui, est l'une des plus florissantes du département.

Comme l'ont été les professionnels issus de nos rangs, de nombreux jeunes de notre formation sont, ou ont été, élèves du Conservatoire ou de l'École de Musique. A force de travail, certains peuvent suivre les traces de leurs aînés.

Bernard Lair a su continuer l'œuvre de son père et, par son même sens de la musique mais aussi par son dévouement, faire fructifier ce précieux héritage pour aboutir à la belle formation que nous possédons aujourd'hui. C'est maintenant lui qui tient l'avenir de notre harmonie entre ses mains.

Voilà le bilan direct ou indirect de l'œuvre accomplie par Eugène Lair. Ces choses devaient être dites afin que les musiciens et les mélomanes belinois sachent à qui il devait la réussite de notre harmonie. Les musiciens ont tenu à lui rendre publiquement hommage en lui offrant un modeste présent (une pendulette montée sur une clé de sol), symbolique surtout, pour lui témoigner leur reconnaissance.

Et pour Mme Lair qui a été l'épouse attentive, coopérante et dévouée à la passion de son mari, quelques fleurs en respectueux mais amical hommage.

Gilbert Couturier

Provence-Alpes-Côte d'azur

Vaucluse

Le Vaucluse a fêté Sainte-Cécile...

... à Mazan : Deux jours de musique de qualité

Cinq sociétés musicales du Vaucluse se sont réunies les samedi 23 et dimanche 24 novembre pour célébrer avec brio la Fête de Sainte-Cécile en l'église de Mazan : la Chorale Cantepèrdrix, la Philharmonique mazanaise, l'école de Musique, l'orchestre d'Harmonie, les Enfants de la Nesque de Pernes et l'ensemble de Cuivres.

La soirée du samedi fut en même temps l'occasion d'un concert de tous les participants et la création d'une messe polyphonique *Deo Gratias* composée récemment par Raymonde Conil, directrice de la chorale Cantepèrdrix, messe écrite dans la plus pure tradition de la musique sacrée interprétée par la chorale avec en soliste Mme R. Masinski, soprano, J. Barruol,

ténor, Jean Abadie, trompette, à l'Orgue, G. Maby.

Après une prestation très appréciée de chacune des formations participantes, la soirée s'est terminée par la Marche Triomphale d'*Aïda* de G. Verdi, interprétée par la chorale Cantepèrdrix et la chorale Arts et Loisirs de Pernes accompagnées par l'orchestre d'harmonie Les Enfants de la Nesque, sous la baguette précise de son chef Lucien Magny.

Le dimanche, la messe de Sainte-Cécile a été animée par la Philharmonique mazanaise dirigée par Jean-Louis Montagard et les élèves de l'école de musique (Ensemble de clarinettes et solo de saxophone alto).

Ces deux manifestations ont reçu l'aide active et compréhensive de M. le maire de Mazan et de M. le curé de la Paroisse. Nous les remercions vivement d'avoir ainsi permis à la population de cette charmante ville du Vaucluse et des villages voisins d'accéder pendant deux jours au plaisir de la Musique partagé dans l'amitié.

La fête de Sainte-Cécile des Écoles de musique de la Fédération des sociétés musicales et chorales de Vaucluse a eu lieu le samedi 7 décembre en la Salle des fêtes de Camaret, à l'invitation du Conservatoire municipal d'Orange devant un auditoire de six cents personnes.

Deux cents élèves musiciens y ont participé soit dans les trois orchestres qui se sont produits, soit dans des ensembles divers où tous les instruments enseignés dans nos écoles étaient représentés : la flûte, la clarinette, les saxophones, les cuivres, la guitare, le piano, les percussions.

Tous les grands compositeurs ont

été honorés : Purcell, Lully, Scarlatti, Haendel, Mozart, Brahms, Tchaïkowski, Ravel, Debussy, Chopin, mais aussi Gershwin, Souza, Rocca, etc.

Un ensemble choral de 200 participants a débuté la matinée en chantant, accompagné par un orchestre symphonique junior, une sélection de chants des films de Walt Disney préparée par le président Georges André pour célébrer à sa façon la prochaine ouverture de Disney Land à Marne-la-Vallée. Le même ensemble a clos la séance en interprétant *Vive le Vent (Jingle Bells)* de Marbot.

Tous les participants se sont produit dans l'anonymat le plus strict afin de garder à cette fête un caractère de pure amitié dans le plaisir de faire de la musique ensemble, sans aucun esprit de compétition.

... avec la Musique Léo Lagrange d'Avignon

Le dimanche 17 novembre, par une belle journée ensoleillée, la Musique Léo Lagrange que préside M. René Lichaire, avec ses Majorettes guidées par Brigitte Lichaire ont fêté, avec quelques jours d'avance, Sainte-Cécile, patronne des Musiciens.

La clémence du temps a permis, au début de cette célébration, de consacrer quelques minutes à faire des photos du groupe, dont les participants avaient revêtu leur belle tenue de parade, sur les pelouses du Centre aéré de Rochefort qui accueillait cette manifestation.

La Musique, dirigée par Mme Joselyne Bourguignon, a assuré l'animation



Musique Léo Lagrange.



de l'apéritif, après quoi les Majorettes nous ont offert une brillante parade suivie de quelques gracieuses évolutions de danse rythmique. Après un repas amical, tout le monde s'est séparé en souhaitant à la Musique Léo Lagrange d'effectuer encore pendant longtemps de nombreuses prestations de qualité auxquelles elle nous a habitués.

Concours de piano à quatre mains au Conservatoire municipal de Carpentras, le 15 décembre

Ce concours se déroulait au Conservatoire municipal de musique de Carpentras, où étaient présentes les Écoles de musique de Carpentras, Isle-sur-Sorgue, Sorgues, Montfavet, Bédarrides, Montoux et deux écoles des Bouches-du-Rhône, l'École de la Rouvière de Marseille et la Société classique de musique de Saint-Just-Château-Gombert.

L'excellent niveau du concours a été particulièrement apprécié par les membres du jury qui entouraient le président Georges André : M. Patrick de Belleville, directeur pédagogique du Conservatoire de Carpentras, M. Gilbert Gay, pianiste compositeur, membre de la Commission des examens de la Confédération Musicale de France, Mme Raymond Conil, pianiste, organiste, directrice de la Chorale Canteperdrix de Mazan.

Trois catégories de candidats se sont présentées devant ce jury :

- Premier niveau (moins de 12 ans : 20 candidats), morceau imposé : *Ländler* de Beethoven. 1^{er} Prix à l'unanimité : Émilie Vaute et Olivier Brédy de l'École de Bédarrides; 2^e Prix : Caroline Portal et Sandrine Bouix de l'École de Montfavet; 3^e Prix : Hélène Bonnet et Flavie de Montgolfier de Carpentras.

- Deuxième niveau (moins de 14 ans : 16 candidats), morceau imposé : *Berceuse de la Suite Dolly* de Gabriel Fauré. 1^{er} Prix à l'unanimité : Lionel Ladouari et Joëlle Bruère de Marseille; 2^e Prix : Alexandre Grangier et Aude Gleize de Montoux; 3^e Prix : Claire Kessinger et Laurent Frau de Montfavet.

- Troisième niveau (moins de 16 ans : 4 candidats), morceau imposé : *Danse norvégienne n° 2* de Grieg. 1^{er} Prix : Malika Ladouari et Grégoire Ladouari de Marseille. Tous les premiers prix ont reçu un livre offert par le Conservatoire municipal de musique et de danse de Carpentras. Les deuxièmes prix un livre offert par la Fédération des sociétés

musicales et chorales du Vaucluse; les troisièmes prix un disque compact offert par la Caisse d'Épargne. Chaque concurrent, heureux ou malheureux, a reçu en outre un pin's offert par la Fédération des sociétés musicales du Vaucluse. Ce pin's « Mon soleil, la Musique » est édité par l'École de musique de l'Isle-sur-Sorgue.

Malgré les difficultés qu'il y a à réunir des duettistes, nous devons nous féliciter de la réussite de ce concours et remercier chaleureusement les professeurs qui ont bien voulu préparer leurs élèves à cette épreuve. Prochains concours en projet : les guitares au printemps, les flûtes, les violons et violoncelles à l'automne.

Rhône-Alpes

Rhône

Concert des sociétés musicales de la ville de Lyon, le 5 avril 1991

C'est dans le cadre imposant de l'Auditorium Maurice Ravel que l'Union des sociétés musicales de la ville de Lyon et des environs, offrait, le 5 avril 1991, sa dixième soirée musicale de haute qualité, présidée par M. Michel Noir, député-maire de Lyon, accompagné de Mme Noir.

Les Lyonnais accueillis dans l'atrium par les troupes de chasse « La Diane Lyonnaise » en grande tenue, avaient répondu nombreux à cette invitation. C'est devant une salle comble qu'Ivan Rousset présenta avec élégance, sur des textes rédigés par Jacques Filleul, professeur agrégé honoraire d'éducation musicale, docteur en musicologie, les différentes facettes de cette soirée.

La première partie débuta par l'intervention aux grandes orgues de l'auditorium, de Pierre Astor, qui interpréta « Fantaisie en fa mineur, n° 2 de W. A. Mozart. Ce fut ensuite l'ensemble des chorales (180 exécutants), placé sous la direction de Pierre Rigollet, qui interpréta avec des nuances subtiles et une qualité musicale certaine : *Extraits des nocturnes*, de W. A. Mozart, au piano : Jacqueline Reybet-Degat; *Ave Verum*, de W. A. Mozart, à l'orgue Paule Pellier.

L'union des Sociétés musicales de Lyon et environs a voulu, pour le dixième anniversaire de ses concerts, démontrer sa volonté d'ouverture et d'innovation, en présentant pour la première fois à l'auditorium l'une de ses plus récentes formations : le Big

Band « Blue Moon Orchestra » de l'école de musique du 8^e arrondissement, composé de jeunes de 16 à 21 ans. Cet ensemble excella dans l'exécution de douze pièces brèves dont les plus connues : *In the mood*, de Miller. *Caravan*, de Duke Ellington et Tizol. *Danse du Sabre*, de Katchaturian. *Boogie Boogie*, de Holcomb. *Blue Moon*, de Neddey, etc. ce qui permit aux mélomanes d'entendre du bon jazz, très nuancé et très agréable à écouter.

Cet orchestre, dirigé par François Theberge, dont la direction précise et agréable, sans gestuelle superflue, a établi sa réputation; et c'est tant mieux pour cette musique, toujours appréciée quand elle est de qualité.

C'est ainsi que se clôtura cette première partie. Le public conquis soulignait la valeur de l'exécution par de longs applaudissements réclamant un bis.

La deuxième partie débutait par l'audition de Pierre Astor aux grandes orgues, qui allait combler une nouvelle fois les amateurs d'orgue en interprétant : *Évocation III Opus 37*, de M. Dupré. Puis l'ensemble des chorales sous la baguette de Pierre Rigollet interpréta *Pater Noster*, de P. Tchaïkovsky, *Ave Maria*, de F. Liszt, accompagné à l'orgue par Paule Pellier.

Ce fut ensuite le tour de l'orchestre symphonique de Lyon-Villeurbanne dirigé par Laurent Pillot qui interpréta : *Ouverture du Freischütz*, de Weber, 2^e Mouvement de la *1^{re} Symphonie*, de L. V. Beethoven.

La soirée se termina avec l'orchestre symphonique de Lyon-Villeurbanne, l'ensemble des formations chorales, placés sous la direction de Laurent Pillot qui interpréterent : *Fantaisie*, de L. V. Beethoven, avec en solistes : William Howard et Catherine Maerten, sopranos, Annie Vavril, alto, Jean-Marc Bruin et Jean-Louis Poirier, ténors, Michel Denonfoux, basse, au piano la jeune et talentueuse Isabelle Poncet.

C'est sous un tonnerre d'applaudissements et dans l'enthousiasme que se terminait le concert du dixième anniversaire. Tous les musiciens, les choristes et leurs directeurs doivent être très vivement et sincèrement félicités. Le temps avait passé trop vite et chacun se sépara, presque à regret, prenant cependant rendez-vous pour le concert 1992, au programme lointain, mais combien prometteur.

Le président Louis Bouissou, dans une brève allocution, remercia tous les



intervenants. Il rendit hommage à leur travail constant, à leur foi en la musique, à leur volonté de se dépasser, facteurs importants de réussite de cette manifestation musicale. Cette soirée prestigieuse a déplacé de très nombreuses personnalités auxquelles le président adressa ses remerciements.

En conclusion, le président est convaincu que toutes ces formations prennent une part active dans la promotion et le perfectionnement de l'art musical. Puisse-t-on au fil des années avoir la récompense de raffinement et d'émotion dont nous aurons été les artisans.

A l'issue du concert, au cours d'une réception empreinte de simplicité à laquelle participaient les personnalités présentes, Mme Simone André, Conseiller général, représentant Michel Mercier, président du Conseil général, se montra très satisfaite de cette magnifique soirée. Elle apprécia la qualité et le niveau des Sociétés musicales amateurs ainsi que la qualité du travail fait dans nos écoles de musique, dont la présence de nombreux jeunes est encourageante pour assurer la pérennité de nos sociétés.

Elle félicita les responsables pour le travail bénévole et précieux qu'ils apportent à la vie de leur société ainsi qu'à leur développement. Elle se plut à reconnaître le caractère rassembleur de la musique, assura les animateurs de son aide sans réserve et de son appui pour qu'un soutien particulier de la part du Conseil général soit dévolu à l'égard des sociétés musicales de Lyon et des environs et à leurs écoles de musique.

M. Maurice Adam, président de la Confédération Musicale de France, président de la Fédération des Sociétés musicales Rhône-Alpes, adressa ses félicitations à tous les présidents, directeurs, instrumentistes et choristes amateurs pour la qualité de l'exécution d'un programme judicieusement choisi. Il formula des vœux pour que l'Union des Sociétés musicales de Lyon et environs poursuive son action en obtenant de nouveaux et francs succès.

Le président Maurice Adam, à l'occasion du 10^e anniversaire, tint à remercier MM. René Combe, Raymond Jarniat, Jacques Filleul et Marius Butard, qui furent à l'origine de cette merveilleuse manifestation. Il constate que leur idée a fait son chemin et souhaite qu'elle continue longtemps. Pour cette circonstance une surprise attendait nos quatre pionniers qui reçurent en remerciements des mains du président Adam, la médaille de bronze



La Fédération de Savoie

de la Fédération des Sociétés musicales Rhône-Alpes. Puis chacun leva son verre au succès de cette soirée et à la prospérité des Sociétés musicales de la ville de Lyon et des environs.

Savoie

Festival de l'Avant-Pays Savoyard, en 1991 aux Échelles : l'Europe en Harmonie.

L'Harmonie inter-locale « le Charmant Som » (Écho savoisien et Écho alpin) qui regroupe les musiciens des Échelles — Entre-Deux-Guiers, Saint-Joseph-de-Rivière —, eut la lourde charge d'organiser le festival de musique de l'Avant-Pays Savoyard. L'expérience d'une part, le dynamisme d'autre part de la société musicale présidée par M. Jean-Loup Guinault avec la collaboration de M. Maurice Bellet (Saint-Joseph-de-Rivière) et de toutes les sociétés participantes ont permis sa bonne mise en place.

Mais de toute évidence on n'improvise pas en la matière. C'est la raison pour laquelle les responsables locaux avaient convié au préalable à la maison pour tous d'Entre-Deux-Guiers tous les responsables des sociétés musicales de l'Avant-Pays Savoyard et l'invitée dauphinoise, en l'occurrence l'Harmonie de Saint-Laurent-du-Pont. Réunion très amicale de contacts, d'inventaire des morceaux choisis et de mise en place d'un programme éclectique et particulièrement riche qui ne devait pas manquer par ailleurs d'originalité.

L'Europe en Harmonie fut le thème de ce festival. Le scénario : une classe dans les années 30, un professeur (Pierre Baffert) faisant son cours d'his-

toire géographique. Le spectacle se déroula en trois tableaux comprenant chacun l'intervention de deux harmonies et d'une chorale. Chaque groupe a représenté un pays de la communauté européenne. Spectacle audité assurément, mais aussi plaisir des yeux car musiciens et choristes pourront se présenter en costumes du pays choisi.

Les différentes représentations se sont déroulées en trois temps : 1^{er} tableau : Pays-Bas (Music'Yenne), France (Chorale Saint-Christophe), Grande-Bretagne (Écho de Montbel); 2^e tableau : Danemark, Irlande (Harmonie de Saint-Genix-sur-Guiers), Allemagne (Chorale Music'Yenne), Belgique (Écho du Grenand); 3^e tableau : Grèce (École de Musique), Espagne (Harmonie municipale Saint-Laurent-du-Pont), Italie (Chorale Les Chœurs du Guiers), Portugal (Harmonie le Charmant Som)...

En final toutes les chorales accompagnées par l'Harmonie de Saint-Laurent-du-Pont ont interprété l'Hymne européen (version française de L. Delbecq).

118 ans et en pleine forme!

Créée en 1873, l'Harmonie municipale de Chambéry compte actuellement 80 musiciens. Lorsque l'on parle de l'Harmonie à Chambéry, on l'associe immédiatement à Serge Herlin qui la dirige depuis plus de trente ans avec une compétence et une aura qui dépassent largement les frontières du département.

En 1990, Serge Herlin a, en effet, été le premier Français décoré par le président Adam de la Croix du Mérite européen de la Confédération musi-



L'Harmonie municipale de Chambéry.

cale de France. En plus de ses services habituels, le programme 1991 de la société a été marqué par cinq rendez-vous importants :

- Le Concert de Printemps à l'Espace Malraux :

La salle de 1 000 places était comble et, comme chaque année, de nombreux spectateurs ont dû rebrousser chemin, à regret. Avec la participation de l'Ensemble musical chambérien, ce sont quelque 200 musiciens qui entonnaient d'entrée le French-Cancan dans les bras d'Orphée aux enfers. Les ballerines de trois écoles de danse apportèrent leur charme à cette soirée tandis qu'un diaporama à l'allure spatiale évoquait *Cap Kennedy* de Serge Lanzen.

La seconde partie de la soirée devait être viennoise avec la famille Strauss et Franz Lehar, pour se terminer sous le « tonnerre et éclairs » d'un public enthousiaste.

- 1^{er} Concours national pour Orchestres d'Harmonie, le dimanche 30 juin à Oyonnax :

Pas moins de 22 sociétés musicales participaient à ce concours, devant un jury hautement qualifié, présidé par M. D. Dondeyne et en présence de M. M. Adam, président de la Confédération musicale de France. Au programme : *La Symphonie de l'eau* de S. Lancen, *Mannin Veen* de H. Wood, *A la jeunesse* de I. Sarkozy.

L'Harmonie de Chambéry obtenait un premier prix dans la division Excellence, juste récompense pour S. Herlin et les 70 musiciens présents à cette journée.

- Messe solennelle de Sainte Cécile, le dimanche 24 novembre :

Cette messe s'est déroulée en présence de Mgr Feidt, avec la participation de la Maîtrise métropolitaine et les orgues de la cathédrale.

- Rendez-vous traditionnel à la cathédrale pour le Concert de Noël, le dimanche 15 décembre :

L'Harmonie associait à ce Concert l'Ensemble musical de Chambéry, un quatuor vocal et un Ensemble de percussion. Le public venu nombreux, certains même ont dû rester debout, était surpris par la légèreté et la délicatesse des percussions; ensuite le qua-

tuor vocal composé de trois chanteurs amateurs et d'un professionnel, L. Mathieu, enthousiasmait l'assemblée avec l'*Agnus Dei* chanté sur la mélodie de l'Intermezzo de l'*Arlésienne* de Bizet.

C'est dans un silence admiratif que le jeune Nicolas Amet (13 ans) interprétait le *Chardonneret* de Vivaldi avant que l'Harmonie entonne le final avec *Christmas Round the World* de Jef Penders.

- Saint-Pierre d'Albigny, le 18 décembre :

L'Harmonie reprenait le programme de son Concert de Noël, accueillie par la population chaleureuse de ce bourg savoyard bâti au milieu des vignes.



Bulletin d'Abonnement

Je désire m'abonner ou me réabonner au Journal de la C.M.F.

1 an, à partir du numéro de

Ci-joint mon chèque de F
à l'ordre de CMF-Diffusion.

NOM (en lettre d'imprimerie)

PRÉNOM

ADRESSE

Code postal VILLE

Pays

Veuillez abonner (chèque joint) ou adresser un numéro gratuit de ma part à :

... abonnement(s) numéro gratuit

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

Tarifs :

France : 145 F (6 numéros)

Étranger : 200 F (6 numéros)

Prix au numéro : 30 F

*En cas de changement d'adresse,
indiquer l'ancienne
et la nouvelle adresse
et joindre 10 F en plus
du prix de l'abonnement*

Chèque à l'ordre de : CMF-DIFFUSION

à adresser à : CMF, 103, bd Magenta - 75010 PARIS

Tél. : (16-1) 48 78 39 42 - Télécopie : (16-1) 45 96 06 86

- Les D.R.A.C. sont des directions régionales du ministère de la Culture, avec les particularités que présente ce petit ministère, de création récente par rapport à l'histoire de l'Administration française, puisqu'il n'a guère plus de trente ans et est doté de très peu de personnel. Dans son histoire très courte et en constante évolution, notre ministère a été doté de ses directions régionales à la fin des années 70, mais ne possède pas d'échelon départemental, contrairement à toutes les autres administrations : les directions ont donc à couvrir de très larges aires géographiques.

- La D.R.A.C. constitue elle-même un petit ministère par région administrative, où toutes les directions centrales sont représentées, des monuments historiques au théâtre en passant par la lecture publique, les musées et l'archéologie.

Les porteurs de projets culturels peuvent donc y trouver des interlocuteurs, des conseillers dans tous les domaines. Dans le domaine de la musique, les principaux interlocuteurs sont le conseiller pour la musique ainsi que l'inspecteur de la musique pour la région. Il faut savoir que la D.R.A.C. représente une équipe de compétences et que certains projets peuvent aussi être défendus auprès du chargé des projets en milieu scolaire, de l'ethnologue régional, du conseiller à l'action culturelle qui se soucie plus particulièrement des publics en difficulté et de l'action dans les quartiers ou en milieu rural.

- Je souhaite préciser que l'action de la D.R.A.C. ne se situe pas administrativement en terme de décentralisation. En effet, la décentralisation administrative concerne les collectivités locales et territoriales. Les conseils généraux et régionaux mènent également des politiques culturelles, mais qui sont indépendantes de l'action de l'État. Dans certains cas, des politiques communes sont mises en place, notamment dans le cadre des contrats de Plan entre l'État et la région, et par le biais de l'association régionale musicale où les deux instances sont présentes.

Pour être précis sur ces différentes instances et leur rôle, la D.R.A.C. mène son action dans le cadre de la *déconcentration*, c'est-à-dire de par les missions et les moyens qui lui sont donnés par les administrations centrales. C'est pourquoi vous entendez parler de crédits déconcentrés. Enfin, il faut mentionner que la D.R.A.C. mène son action sous l'autorité du préfet de Région.

Même si beaucoup d'entre vous voient clair dans ce schéma, je tenais à apporter ces précisions car chaque jour des porteurs de projets viennent nous voir en pensant s'adresser à la région, Conseil régional. Certains pensent que nous n'avons rien à voir avec le ministère de la Culture qui est à Paris et sollicitent les administrations centrales sur les

mêmes projets alors qu'il n'est pas possible d'intervenir deux fois à Paris et à la D.R.A.C., sur une même opération.

La D.R.A.C., ses ressources et ses interlocuteurs, la carte régionale de l'enseignement et de la formation.

Dans le suivi et la coordination de l'enseignement et de la formation, la D.R.A.C. a un certain nombre de lieux de ressources et de partenaires avec qui elle travaille, sur lesquels les actions doivent être appuyées et mises en cohérence.

- Ce sont bien entendu d'abord les écoles de musique subventionnées et contrôlées par le ministère de la Culture, les C.N.R. et E.N.M., et les écoles agréées. Pour avoir un ordre d'idée, en Rhône-Alpes, il y a dix E.N.M. et C.N.R., mais inégalement répartis, puisqu'il peut y avoir deux établissements par département et certains départements, comme l'Ardèche, qui n'en ont pas. Nous avons là une préoccupation en terme d'aménagement du territoire afin de parvenir à doter tous les départements d'établissements. Nous avons par ailleurs vingt-cinq écoles agréées dans la région.

- En deuxième lieu, il faut parler du rôle déterminant que jouent les Associations départementales dont a parlé Jacques Favart, car c'est à leur échelon que toutes les formes d'enseignement, public ou privé, associatif ou municipal, sont représentées, particulièrement au sein du conseil pédagogique départemental qui établit, sous la présidence de l'inspecteur en région, une concertation entre les établissements, le ministère de la Culture et les Conseils généraux.

Je tiens à souligner à ce niveau l'action déterminante que mènent les conseils généraux dans une région comme Rhône-Alpes, où depuis quelques années, une réflexion et un investissement extrêmement importants ont été mis en place par des plans départementaux qui, non seulement apportent des moyens aux écoles, mais mettent en place des cohérences pédagogiques entre les différents établissements avec des actions de formation continue des enseignants et des programmes communs aux écoles, notamment pour les concours de fin de cycle.

- En troisième lieu, et non des moindres, dans cette carte de l'enseignement et de la formation, il faut parler des Centres de formation des enseignants : deux centres créés par le ministère de la Culture à Paris l'I.F.E.D.E.M., à Lyon le C.E.F.E.D.E.M. à Bordeaux, et également un certain nombre de diplômes universitaires de pédagogie musicale.

Ces centres ont une lourde tâche devant eux, d'une part parce que l'on a trop longtemps considéré en France qu'il suffit de pratiquer un instrument pour savoir l'enseigner, et d'autre part parce



que les statuts de la fonction publique territoriale publiés en septembre dernier rendent obligatoire la possession du diplôme d'État pour être titularisé sur des postes d'assistant spécialisé dans les écoles municipales.

Ces centres délivrent le diplôme d'État de professeur de musique après deux années d'études. Ils recrutent des étudiants qui ont leur bac et une médaille d'or de conservatoire et leur dispensent un cursus qui comprend des unités de valeurs très diverses allant de la culture musicale et artistique à la sociologie et la psychopédagogie, la pratique de musique d'ensemble.

Programmes régionaux de formation

Depuis une dizaine d'années, à l'initiative de la Direction de la musique et en collaboration avec les Conseils régionaux, les D.R.A.C. ont mis en place un certain nombre de dispositifs régionaux, partant de l'idée que toutes les compétences de formation n'étaient pas présentes sur le terrain et qu'un certain nombre de besoins se faisaient jour notamment dans le domaine de la pratique amateur, non en concurrence avec ce qui peut exister, mais en complémentarité.

- Dans un premier temps les centres polyphoniques se sont créés afin de permettre la formation vocale des choristes, la formation technique et stylistique des chefs de chœurs, avec un réseau d'ateliers répartis dans tous les départements et donnant la possibilité aux amateurs de se former dans des actions conçues pour la disponibilité des adultes auprès des meilleurs spécialistes sollicités spécifiquement pour ces actions.

- Ensuite, dans le domaine de la pratique instrumentale quelques C.E.P.I.A. ont été créés, permettant aux musiciens amateurs, formés par les conservatoires, de pratiquer sous l'égide de musiciens confirmés et de se perfectionner.

Des harmonies écoles ont été mises en place dans certaines régions, proposant des sessions de formation aux instrumentistes et aux chefs d'harmonie.

- Autres programmes : les programmes régionaux de formation en collaboration avec le C.N.F.P.T., proposent particulièrement aux professeurs des écoles de musique déjà en poste, des stages autour de problèmes pédagogiques de pratiques musicales actuelles (improvisation, informatique musicale, répertoire du XX^e siècle), pratiques transversales autour du chant choral, de l'improvisation, de la direction, questions de gestion et d'administration autour du statut territorial.

Il faut citer notamment en Rhône-Alpes des stages autour de la direction d'harmonie en lien avec la Fédération régionale des sociétés avec Philippe Dulat et la mise en place de l'Orchestre régional des Jeunes, action d'insertion des musi-

ciens aux métiers de l'orchestre, placée sous la direction de grands chefs d'orchestre prestigieux.

Dans leur principe, chacun de ces programmes est conçu avec les utilisateurs des formations, dans l'idée de répondre aux besoins, aux lacunes, en apportant des contenus artistiques et pédagogiques renouvelés avec la participation des meilleurs spécialistes possibles.

- Au-delà de ces programmes, la D.R.A.C. peut apporter un soutien en subventions sur ses crédits déconcentrés à des projets innovants. Ces aides excluent des subventions reconduites en terme de fonctionnement, elles s'appliquent à des initiatives qui renouvellent l'existant, mettent en musique des professionnels et des amateurs, proposent des actions en matière de création et de commandes.

Les D.R.A.C. sont disponibles pour étudier tout nouveau projet qui pourrait se profiler dans le même esprit et pour répondre à ces objectifs.

Permettre des initiatives nouvelles

Comme le prouvent les dernières enquêtes sur les pratiques culturelles des Français, la musique est dorénavant en première place et correspond à une très large demande. Face à ce mouvement toujours ascendant de développement musical, nous pouvons faire la liste des principales préoccupations qui préparent à notre action et aux aides que nous pouvons apporter :

- **Priorité à la pratique musicale.** L'enseignement spécialisé dans sa difficile tâche de répondre à tous les besoins doit former de bons professionnels instrumentistes mais également mener les 90 % de musiciens qui resteront amateurs à perdre leur dépendance technique, dans une autonomie musicale.

Toute initiative de formation doit couvrir sur des perspectives d'expression et des possibilités de pratique.

- **Encadrement des adultes amateurs.** Il faut trouver toujours de meilleures conditions pour former les cadres de la pratique amateur adulte et permettre que ces cadres obtiennent des diplômes qui puissent leur permettre des passerelles avec les professions d'enseignement.

- **Ouverture sur d'autres répertoires, pluralités.** Les pédagogies ne doivent pas uniquement s'appuyer sur les musiques classiques mais être ouvertes à d'autres répertoires qui motivent les jeunes du rock au jazz, jusqu'à la musique baroque.

Dans ces domaines, des expériences existent qui montrent des initiatives très diverses et ouvrent des perspectives, telles que des départements chanson rock à Villeurbanne ou Bourgoin-Jallieu, un département jazz en convention avec une association à Chambéry.

Ces nouveaux départements révèlent un esprit de pratique musicale très différent où la motivation est centrée autour d'un projet concret : là, la technique instrumentale est ramenée à sa juste place, celle d'un moyen pour jouer de la musique, la musique que l'on a envie de jouer.

- Enfin, l'enseignement et la pratique ne doivent

pas ignorer la musique de notre époque et trouveront des occasions de se situer dans des perspectives de création en appelant la collaboration de compositeurs dans les événements de la vie musicale. La Direction de la Musique et de la Danse et les D.R.A.C. peuvent soutenir tous les projets qui se concevront dans cet esprit. ■

LES CENTRES DE PRATIQUE INSTRUMENTALE POUR LES AMATEURS (C.E.P.I.A.)

► Gaël Rias,
directeur de
l'ARDIAMC de
Poitou-Charentes

Plusieurs C.E.P.I.A. fonctionnent déjà en France, d'autres vont être créés dans les années à venir. Nous sommes partis du constat suivant : beaucoup d'adultes se trouvent dans l'impossibilité d'accéder à un enseignement musical, ou de continuer la pratique musicale. On peut donc avoir passé dix ans dans un conservatoire, ou une école de musique, puis abandonner toute pratique.

Pour rentabiliser l'enseignement musical, l'État a donc décidé de créer ces structures que sont les C.E.P.I.A. En Poitou-Charentes, nous avons essayé de développer des antennes locales du C.E.P.I.A., permettant aux adultes de commencer ou de continuer une formation et une pratique musicale de type collectif. Nous avons essayé de mettre en place des conventions avec l'ensemble des écoles de musique de la région Poitou-Charentes. Les écoles mettent leurs locaux à disposition. Les enseignants qui travaillent dans le cadre du C.E.P.I.A. sont en majorité des professeurs de ces écoles. Et nous demandons aux directeurs de ces établissements d'assurer le suivi pédagogique des antennes du C.E.P.I.A. Les élèves amateurs, qui sont surtout des adultes, participent par ailleurs aux auditions de ces écoles. C'est donc une réelle collaboration qui s'instaure.

Je crois qu'il ne faut absolument pas couper l'enseignement spécialisé de la pratique amateur. Ce serait dommage pour l'ensemble du secteur de la pratique musicale. Ce qui est important, c'est qu'à 40, 50, ou 60 ans on puisse trouver une équipe avec qui on puisse jouer.

Nous essayons également de développer un enseignement musical très ouvert, musique classique, musiques traditionnelles, jazz, rock... Nous soutenons aussi les orchestres de chambre amateurs de la région. Par convention avec les Associations départementales et les communes de résidence, nous nous engageons à les faire bénéficier du travail d'un formateur de très haut niveau, qui leur apporte des conseils sur le plan du répertoire, sur celui de la pratique quotidienne — accord, direction... En contrepartie, nous demandons à ces orchestres d'accueillir des élèves des écoles de musique avoisinantes dans le cadre de leur activité musicale. Le C.E.P.I.A. est aussi un lieu de rencontre. Là aussi, la convivialité est un élément essentiel de notre pratique.

► Frédéric Robert,
musicologue

UNE CLASSE D'ORCHESTRE D'HARMONIE AU CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE DE PARIS?

Pendant le colloque le musicologue Frédéric Robert a évoqué cette idée. « A l'approche du bicentenaire du Conservatoire, dont on peut dire qu'il est né de l'orchestre d'harmonie, il n'y a toujours pas de classe d'orchestre d'harmonie au C.N.S.M. Il existe pourtant un répertoire très riche. Ce serait une façon de lui donner ses lettres de noblesse. »

Proposition extrêmement intéressante pour M. Camille Roy : « Je l'avais faite naguère, mais sans succès. Il est vrai que le Conservatoire de Paris trouve son origine dans un orchestre militaire d'harmonie. Je crois que la création d'un orchestre d'harmonie dans le cadre du C.N.S.M. serait un retour aux sources tout à fait légitime. »

L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, SON ACTION ET SON PARTENARIAT AVEC LA CMF

par
René Regnault,
sénateur-maire des
Côtes-d'Armor,
vice-président
de l'Association des
maires de France,
président
de la Commission
culturelle de l'AMF

Je suis particulièrement heureux de représenter l'Association des maires de France à votre premier colloque national. Tous d'abord, en tant que président de la Commission culturelle de l'A.M.F., mais également en qualité d'élu d'un département et d'une région où la musique a beaucoup d'importance.

Nous recensons en effet, en Bretagne, une Association régionale de Coordination des activités musicales et chorégraphiques, des Associations départementales de développement musical et chorégraphique dans chaque département, de nombreuses sociétés populaires de musique, des orchestres et des petites formations amateurs.

L'Association des maires de France, quant à elle, s'est mobilisée, depuis une quinzaine d'années, pour améliorer les conditions de l'enseignement musical dans les communes. En 1981, elle a organisé un colloque, en Avignon, sur l'enseignement musical. En 1986, elle a mis en place un groupe de travail dont la réflexion a porté sur les critères, ô combien difficiles à définir, de subventionnement des établissements d'enseignement musical, ainsi que sur le statut des directeurs et, au-delà, sur celui des fonctionnaires territoriaux exerçant dans les écoles de musique et les conservatoires. Parallèlement, une concertation active a été établie avec la Direction de la Musique et de la Danse du ministère de la Culture.

Tous les textes législatifs et réglementaires intéressant ce secteur ont fait l'objet de la plus grande attention de la Commission culturelle de l'Association des maires de France, qu'il s'agisse des lois de décentralisation, ou de la loi sur les enseignements artistiques, qui a fait naître le Haut Comité national des enseignements artistiques auquel l'A.M.F. est associée ès-qualité, mais qui, je le dis en passant, ne se réunit pas beaucoup et n'a pas, de ce fait, une activité débordante. Je considère, pour ma part, que ce Haut Comité ne répond pas, pour l'instant, aux espérances que nous avons mis en lui.

Pour ce qui concerne le statut des personnels, notre commission doit se réunir prochainement, afin d'examiner le schéma directeur de l'organisation pédagogique des écoles de musique et de danse, dont vous avez sans doute entendu parler. Il s'agit là, certes, de l'enseignement musical contrôlé. Mais nous connaissons toute l'action du mouvement associatif en faveur de la musique. Nous y attachons beaucoup d'importance. Aussi avons-nous demandé récemment au Directeur de la

Musique et de la Danse, M. Thierry Le Roy, que soient insérées dans le réseau d'enseignement musical, les associations assurant une formation musicale de qualité reconnue. Je crois beaucoup, personnellement, dans le mouvement associatif et je sais, dans une région que je connais mieux que d'autres, ce qu'il a apporté à la musique, et à la culture en général. Et je crois pouvoir dire qu'en Bretagne, sans le mouvement associatif, nous ne connaîtrions pas la renaissance actuelle de l'intérêt pour la musique.

A cet égard, nous sommes conscients de l'importance de la Confédération Musiale de France. Avec ses 6 000 sociétés et écoles de musique, ses 600 000 musiciens et élèves, ne constitue-t-elle pas l'une des plus importantes associations françaises dans le domaine de la pratique des amateurs et de la formation des jeunes?

Nous apprécions qu'elle accorde une priorité au développement de la musique dans les communes rurales et les quartiers en difficulté. Nous sommes profondément convaincus du rôle de la culture et de la musique dans le développement et la sauvegarde de la France, et notamment de la France rurale, comme nous sommes convaincus qu'il ne peut y avoir de développement économique si le développement culturel n'est pas assuré.

Je sais que vous vous préoccupez de la qualité de la formation de vos amateurs et directeurs d'orchestre, et que vous souhaitez unifier les modalités de leur recrutement. Nous pouvons étudier ensemble la possibilité d'une convention entre nos deux associations, pour aider à l'accroissement de l'efficacité de vos animateurs et directeurs. Je ne manquerai pas, d'ailleurs, de rendre compte de vos travaux à la prochaine réunion de la commission culturelle de l'Association des maires de France.

Au moment où la France s'interroge sur elle-même, où elle débat sur la ruralité, il y a, je crois, une place à faire dans cette réflexion, à la culture, à ses origines, et il y a une place à faire à la musique, à son enseignement, à sa pratique.

Merci de m'avoir permis, au nom de l'Association des maires de France, de vous adresser ce message. Et merci au nom des maires de France, et tout particulièrement des maires des petites communes de la France rurale, pour votre travail. Je suis assuré que vous êtes un partenaire avec lequel nous pouvons compter. Nous essaierons de ne pas trop vous décevoir. Vous pouvez compter sur nous.



► MAURICE ADAM

Nous sommes très touchés de la sollicitude que vous manifestez à l'égard de notre mouvement. Le problème du statut des chefs nous préoccupe tout particulièrement, c'est vrai. C'est une question de sécurité pour les jeunes qui veulent se lancer dans la profession, et de reconnaissance pour ceux qui se consacrent à la direction des sociétés de façon semi-professionnelle. Nous avons déjà étudié un projet, que nous souhaitons vous présenter bientôt. Des premiers contacts ont déjà été pris. Il faut que nous allions plus loin, et je crois que la convention entre nos deux associations, à laquelle vous faisiez allusion, sera utile et même indispensable.

Nous comptons sur vous, et sur l'Association des maires de France, pour nous encourager dans ce domaine.

► MARC BÉNÉTEAU

Animateur musical
à l'Union départementale
des Sociétés musicales
du Cher

Je souhaiterais apporter un témoignage de terrain. Notre problème à nous, qui travaillons sur le terrain, est souvent de se faire reconnaître par rapport aux structures, sportives ou autres. Nous assurons une mission culturelle, mais aussi sociale, dont les maires sont bien conscients. Mais cette reconnaissance reste le plus souvent verbale et ne se traduit pas, sur le plan budgétaire, au niveau du fonctionnement des associations musicales. A ce niveau, il y a urgence : beaucoup d'associations

fonctionnent sur un bénévolat qui s'épuise, ou avec des professionnels qui n'ont qu'un statut précaire, ou pas de statut du tout, et qui pourtant ont la compétence.

Je dirais que l'Association des maires de France est le maillon indispensable entre la volonté de la C.M.F. et les animateurs sur le terrain, sans la compétence desquels rien ne peut se faire. Le travail des maires, la présence de l'Association des maires de France est donc incontournable.

► RENÉ REGNAULT

Votre intervention est tout à fait juste, et m'inspire deux ou trois réflexions. Je crois que les maires ont encore du mal à gérer ce que j'appelle les investissements invisibles, les immatériels. Or, l'ère dans laquelle nous entrons va devoir faire une place de plus en plus importante à cela. Évidemment, un maire et son équipe sont beaucoup plus à l'aise pour réaliser un immeuble, un stade..., ce qui se voit et qui n'a pas besoin de discours permanent pour expliquer une politique qui coûte de l'argent, qui repose sur un débat et des orientations, sur des partenaires qui se rencontrent et agissent. L'époque où nous sommes me paraît devoir nous interroger tout particulièrement sur ce sujet.

Et je forme le souhait que les maires réorganisent leur réflexion, en essayant de travailler entre eux. Nos collectivités locales et territoriales sont en train de s'épuiser financièrement, à mettre en place des équipements qui sont, malgré tout, par rapport à nos administrés, toujours insuffisants et incomplets. Des équipements que l'on retrouve parfois à peu de distance, qui sont souvent peu utilisés, et qui peuvent coûter très cher. Alors le débat est ouvert, celui des formes de coopération entre les collectivités, qui doivent devenir plus audacieuses, plus globalisées. Nous devons réussir à moins investir et à mieux investir ensemble dans les équipements matériels, pour pouvoir dégager des espaces de liberté financiers, qui permettront d'avoir des politiques d'investissement dans l'immatériel,

et de mieux répondre aux préoccupations qui sont les vôtres.

En ce qui concerne le bénévolat, mon sentiment est qu'il ne faut pas l'opposer au professionnalisme. Pour les élus, le vrai problème est celui de l'équilibre à trouver entre la part du professionnalisme, et celle du bénévolat qui, je le crois, demeurera, pour ce qu'il apporte en militantisme et en énergie aux projets.

Les maires ont bien conscience de l'importance du secteur que vous animez. Nous avons aussi conscience qu'il faut un partage des responsabilités dans ce domaine, entre l'État et les différentes collectivités. Nous ne refusons pas de nous engager sur le terrain socio-culturel, mais nous ne voulons pas que d'autres pouvoirs se désengagent. Nous nous devons de rappeler ces responsabilités à ces partenaires. ■

LA CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE : DES OBJECTIFS, DES PROJETS

par Maurice Adam,
en accueil à
Thierry Le Roy,
directeur
de la Musique
et de la Danse



Nous sommes très heureux, M. le Directeur, de vous accueillir et de vous recevoir à ce premier colloque de la Confédération Musicale de France. Vous avez été nommé il y a quelques mois à la tête de la direction de la Musique et de la Danse, avec laquelle la C.M.F. entretient d'excellentes relations. Au terme de ce colloque, je vais soumettre à votre réflexion, et peut-être proposer à votre collaboration, quelques idées et projets, qui sont le fruit d'une concertation menée depuis plusieurs mois avec l'ensemble des responsables de nos fédérations régionales et départementales.

Cette journée a été riche en informations et en échanges permettant à chacun de mesurer l'importance des actions de notre mouvement associatif. Cependant, ce qui a été fait ne doit pas occulter ni faire oublier ce qui nous reste à réaliser.

C'est pourquoi, je voudrais, au nom de la C.M.F., vous présenter les grandes lignes de nos projets pour les années à venir. Ces projets s'articulent tous autour de l'idée de formation, que ce soit par l'enseignement ou par la pratique instrumentale ou vocale.

J'évoquerai leur contenu, leurs objectifs, et les moyens grâce auxquels nous pourrons mettre ces projets en œuvre.

La formation des Jeunes

La C.M.F. dispense depuis de très nombreuses années un programme de formation musicale, ce que l'on appelait autrefois le solfège, et un programme dans les différentes disciplines instrumentales, sanctionné par des examens.

L'objectif de ce programme spécifique établi pour nos écoles associatives est de former des Jeunes musiciens pour le renouvellement des effectifs des Sociétés. Consciente de l'évolution de la pédagogie musicale, la C.M.F. met en place actuellement un programme par cycles qui s'inspire de celui de l'enseignement spécialisé, agréé par l'État, afin de donner à nos jeunes une formation efficace, qui leur permette aussi de suivre un cursus cohérent.

Il s'agit là d'un projet ambitieux et qui demandera, sans aucun doute, une mise en place progressive au sein de nos écoles associatives. D'autre part, c'est un projet qui implique également la qualification de nos formateurs, enseignants, animateurs.

Pour cela nous souhaiterions une aide des collectivités pour nous permettre de mener à bien ce programme.

Notre politique de stages

Les stages sont un outil essentiel pour le développement de nos Associations. Ils permettent en effet, dans des cadres appropriés, un travail plus intense et plus profond pour un réel apprentissage de la musique d'ensemble. C'est uniquement par ces stages que peuvent naître nos orchestres de jeunes au niveau départemental et régional.

Le fait de pratiquer la musique collectivement, pendant plusieurs jours, sous la direction de responsables musicaux compétents, est pour les jeunes musiciens une expérience de formation irremplaçable. Ces orchestres d'harmonie ou ces ensembles vocaux ou autres qui existent grâce à nos stages, sont aussi des outils de diffusion. Là aussi la participation des collectivités territoriales est un moyen indispensable pour développer ces stages.

Sur le plan national, la C.M.F. envisage, pour couronner ces actions, la création d'un orchestre d'harmonie et d'une chorale. Ces ensembles seraient nos ambassadeurs dans les pays étrangers.

Le Diplôme d'Aptitude pour la Direction des Sociétés Musicales

L'objectif de ce diplôme est de contribuer à la mise en place, sur l'ensemble du territoire, de directeurs et d'animateurs compétents des sociétés musicales. Cela ne veut pas dire que nous en manquons. Cependant, il se révèle plus que jamais indispensable d'organiser une formation en ce domaine, d'assurer dans l'avenir la relève des directeurs de nos sociétés. La compétence des chefs est nécessaire à la qualité de nos orchestres ou chorales. C'est vers cette constante amélioration artistique que nous voulons tendre.

Ce diplôme serait préparé par des sessions techniques dans chaque fédération et nous pourrions envisager une collaboration avec les établissements spécialisés. La préparation de ce diplôme se fera sous le contrôle de la commission technique de la C.M.F.

Dans ce but un accord entre la Direction de la Musique, les régions et la C.M.F. serait indispensable pour étudier un plan de formation. Espérons

que dans un avenir proche, ce diplôme pourra être reconnu officiellement.

Nous souhaitons que soit institué un véritable statut des chefs de musique. Nous avons déjà beaucoup travaillé sur ce dossier que j'ai déposé dernièrement pour étude auprès de l'Association des maires de France. De ces projets, et de leur réalisation dépend en grande partie l'avenir de notre Association nationale, de nos fédérations et surtout de nos sociétés.

Nous avons mené depuis des décennies, peut-être trop discrètement, une politique éditoriale qui a été cependant en constante évolution. Pour réaliser nos objectifs, nous avons absolument besoin de la compréhension et de l'aide des pouvoirs publics, des collectivités territoriales et locales. Nos sociétés sont souvent sollicitées par les élus et la population pour l'animation de nos communes, et cette politique musicale que nous proposons aujourd'hui, devrait déboucher sur la signature de conventions entre les différents partenaires.

Le colloque de ce jour est le point de départ de ce processus. Cette journée devra se prolonger par l'organisation de réunions de travail avec les élus, nos instances de tutelle et la C.M.F. Lorsque ces projets seront définitivement acceptés par les différents partenaires, chacune de nos fédérations organisera des assises régionales pour le développement de la pratique musicale des amateurs, afin d'instituer des réseaux d'échange et de coopération.

Malgré des moyens modestes, nous avons toujours essayé d'allier l'exigence artistique à l'esprit du développement associatif. Nous sommes au sein de nos fédérations, unanimes pour aller plus loin et mettre en place une politique harmonieuse dans toute la France.

Monsieur le Directeur, Mesdames, Messieurs, la C.M.F. compte sur votre soutien, votre précieuse collaboration pour réaliser ce travail difficile, passionnant, mais combien nécessaire dans le domaine culturel, économique et social. ■

INTERVENTION DE THIERRY LE ROY, DIRECTEUR DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE

Je vous remercie, Monsieur le Président, pour votre accueil et pour votre intervention, qui est pour moi, et vous m'en pardonnerez, un résumé un peu frustrant des travaux de ce colloque, et de ce qui a pu se dire ici aujourd'hui.

En vous voyant si nombreux, je prends vraiment la mesure de l'importance du mouvement que représente la Confédération Musicale de France. Nouveau directeur de la Musique et de la Danse, arrivé il y a moins de six mois à ces fonctions, j'ai eu, dans l'organisation de mon emploi du temps, beaucoup plus de contacts avec les professionnels de la vie musicale qu'avec les responsables de la pratique des amateurs. Je le dis franchement devant vous, qui représentez à mes yeux toute cette dimension. Ce fait n'était pas pour moi l'indication d'une hiérarchie de priorité. C'était, simplement, les urgences du moment, la situation et l'inquiétude d'un certain nombre de professionnels qui m'ont imposé ce choix.

Je n'entends pas sous-estimer l'importance de la pratique des amateurs, qui est une donnée très importante dans l'histoire de la Direction de la Musique. Je voudrais citer ici Camille Roy, qui est pour nous l'homme des pratiques amateur dans bien des domaines, auxquels il m'a initié. C'est votre interlocuteur, et vous savez tout l'intérêt qu'il porte à votre mouvement. Si l'emploi du temps de mes journées a été essentiellement consacré au

monde de la musique professionnelle, celui de mes soirées, et de mes nuits a été occupé par des lectures, et je voudrais citer l'ouvrage de Philippe Gumplowicz, *Les travaux d'Orphée*, que vous connaissez, et qui est une référence et un excellent aperçu sur l'histoire de votre mouvement.

Je voudrais rendre hommage aussi à l'un de mes prédécesseurs, Maurice Fleuret, que vous avez bien connu. En 1982, dès son arrivée à la Direction de la Musique et de la Danse, il avait eu à cœur de prendre contact avec ceux qu'on appelle, selon son expression, les « musiciens du soir ». Maurice Fleuret participa, à plusieurs reprises, à vos congrès. Et c'est en quelque sorte pour renouer cette tradition riche de sens, que je suis venu participer à la clôture de ce colloque aujourd'hui. C'est aussi pour moi l'occasion de montrer que cette action de la Direction de la Musique en faveur de la pratique musicale des amateurs n'a pas cessé de s'approfondir au cours de cette décennie. La lecture des interventions de Maurice Fleuret montre à quel point il était conscient de l'importance du rôle de la C.M.F., ne serait-ce que grâce à son implantation homogène sur l'ensemble du territoire — vous êtes là aujourd'hui, venus de toutes les régions de France pour en témoigner.

Cette implantation a permis de réussir remarquablement votre régionalisation, à l'heure où les



structures de notre pays se transformaient. Votre Confédération est également importante pour le développement de la pratique amateur et de l'enseignement, en particulier en milieu rural. Aussi, avons-nous le souci que la Confédération Musicale de France participe à la progression foudroyante de cette pratique. Ce n'était possible, évidemment, qu'en impulsant en profondeur un mouvement de rénovation, en développant systématiquement des actions de formation, et en contribuant, par des créations, au renouvellement d'un répertoire devenu à l'époque en partie caduc.

L'un des prestiges de la Confédération Musicale de France est son passé, son héritage. Le livre de Philippe Gumpłowicz le montre bien. Vos sociétés musicales d'aujourd'hui sont les héritières du mouvement orphéonique du siècle dernier, dont le succès, à l'époque, était dû à l'engagement tenace de quelques philanthropes qui avaient compris l'évolution sociale de leur pays, et qu'il fallait donner, à ce nouveau monde, une culture. Le mouvement orphéonique fut, historiquement, la première tentative d'éducation populaire. Dans l'enthousiasme, y participèrent les plus grands compositeurs de l'époque, Berlioz, Gounod, entre autres. Cet élan se poursuivit, avec des hauts et des bas, jusqu'aux années trente. On peut juger qu'il a montré, à ce moment-là, des signes de vieillissement. Le Front Populaire lui donna un nouveau dynamisme, marqué par un regain d'intérêt de la part de grands compositeurs comme Roussel, Honegger, Milhaud ou Koechlin.

En 1982, on peut dire sans exagérer que ce mouvement est représenté par la Confédération Musicale de France. Mais, à ce moment-là, on pouvait aussi considérer qu'il était en péril, pour des raisons qui tenaient aussi bien au vieillissement de son répertoire et de son image, qu'à la constitution, depuis une quinzaine d'années, du réseau d'écoles de musique spécialisées subventionnées ou agréées par l'État, et à l'allergie aux défilés, de plus en plus répandue chez les jeunes musiciens.

Maurice Fleuret a été l'un des premiers à comprendre la nécessité de renouer les relations entre les pratiques musicales populaires, et les forces vives de la création. Il l'avait compris avant même de devenir directeur de la Musique : en effet, on s'en souvient peut-être ici, il avait passé commande à Luciano Berio d'une œuvre originale, destinée à un grand rassemblement de musiciens de la région Nord-Pas-de-Calais. Cette création eut lieu en 1980, dans le cadre du Festival de Lille : ce fut *Accordo*, 1 000 musiciens d'harmonie jouant pour la paix. Je dois dire que j'aurais bien aimé assister à cet événement.

Et puis, dès son arrivée à la Direction de la Musique, il institua les commandes-missions, qui ont pour but de mettre en relations directes de travail compositeurs et musiciens amateurs. D'au-

tre part, et dans la foulée de *Accordo*, il suscita la première harmonie-école, dans la région Nord-Pas-de-Calais.

Les grandes lignes de la politique de la Direction de la Musique et de la Danse en direction de la C.M.F. étaient données : renouvellement des répertoires et création, formation des musiciens et des cadres. Aujourd'hui, nous pouvons affirmer que, grâce à une constante collaboration et un fructueux dialogue entre l'État et la C.M.F. — que j'ai renoué à mon niveau ces dernières semaines — votre image a repris un éclat, et une jeunesse, que dix ans plus tôt elle risquait de perdre. Bien sûr, je ne me permettrais pas d'affirmer que cela est entièrement imputable à l'État. Mais j'oserais affirmer que c'est la preuve que les options prises en 1982 étaient bonnes, et qu'il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin ensemble, et dans la même direction.

Le paysage musical français arrive aujourd'hui à maturité. La régionalisation des institutions est accomplie, le réseau des écoles de musique agréées par l'État a été complété. L'action des collectivités territoriales et locales en faveur de la musique s'est considérablement accrue. Et notre pays n'a jamais connu autant d'activités musicales qu'à l'heure actuelle. Le ministre l'a encore rappelé la semaine dernière, à l'occasion d'une conférence de presse où les pratiques musicales amateur ont eu toute leur place. Dans ce contexte, vos sociétés musicales ont évidemment un avenir. L'enseignement musical, dans notre pays, forme chaque année des instrumentistes compétents : il n'y en a jamais tant eu, et d'aussi bon niveau. Devant cette évolution qualitative irréversible, on peut, çà et là, observer quelques peurs, quelques replis frileux, se manifester, à l'heure même où la concertation est plus que jamais indispensable, par exemple entre les sociétés musicales et l'enseignement spécialisé.

Je sais que c'est une question qui vous préoccupe, et sur laquelle nous pouvons, je le crois, travailler ensemble utilement. J'ai d'ailleurs rappelé combien l'expérience des harmonies-écoles était positive. Aujourd'hui, il faut aller plus loin encore, dans l'aide aux petites sociétés, qui sont véritablement la base de la pratique musicale des amateurs.

La création des postes de conseiller technique itinérant a pour but de faire le plein de l'information sur les besoins techniques prioritaires observés dans ces sociétés de musique, puis de définir et de cibler les contenus des stages. Ce matin, vous avez entendu l'analyse de l'expérience alsacienne, véritable prototype de cette démarche. Cet exemple montre à quel point elle peut être efficace, dans un domaine difficile.

La légitimité d'un conseiller technique vient de sa compétence, constatée par les représentants de l'État, des collectivités régionales et départementales.

les, comme par les représentants de la C.M.F. J'insiste aussi, pour ma part, pour que chaque recrutement soit fait par le biais d'un concours technique, de même niveau que ceux qui ont eu lieu en Alsace et en Lorraine, et assorti d'un projet du candidat. Prenons l'exemple des Centres d'Art Polyphonique — qui ont mené une action étonnante pour le développement du chant choral : en 1988 il y en avait trois, ils sont aujourd'hui implantés dans vingt et une régions. Notre objectif, pour les harmonies, serait que chaque département ait son conseiller technique d'ici cinq ans.

Autre exemple de la nécessité de notre concertation : vous avez créé un diplôme national de chef de musique, vous avez parlé avec mes collaborateurs des problèmes touchant à la préparation de ce diplôme. C'est un dossier qui vous tient à cœur, parmi ceux que vous souhaitez que nous examinions ensemble. Je sais que vous êtes conscients de la nécessité d'assurer la préparation à ce diplôme au sein des régions. Il s'agit effectivement de faire intervenir les gens compétents là où ils se trouvent.

J'ai bien relevé, Monsieur le président, les différents projets et dossiers que vous avez évoqués. Je pense que vous n'attendez pas de ma part une réponse séance tenante, même si nous connaissons ces dossiers. Je tiens, pour ma part, à souligner que la Direction de la Musique et de la Danse tiendra toujours au respect de l'équilibre entre l'enseignement spécialisé, et la formation aux pratiques amateur. Il y a d'ailleurs une convergence évidente de ces deux éléments. Dans mes préoccupations, de la même façon, il y a l'équilibre qui doit exister entre les musiciens professionnels et les musiciens amateurs.

Je suis particulièrement heureux d'avoir noué cette relation avec vous aujourd'hui, d'avoir fait plus ample connaissance. Naguère, à l'occasion d'un de ses congrès, la Confédération Musicale de France avait édité un badge, au message magnifique : *Vivez en harmonie*. Eh bien, vivons donc en harmonie! ■

CLÔTURE

par
Maurice Adam

Monsieur le Directeur, permettez-moi de vous remercier pour votre intervention, que nous avons écoutée avec beaucoup d'intérêt. Vous avez analysé objectivement l'évolution de la pratique musicale des amateurs, l'importance de notre mouvement associatif, et nous sommes très sensibles à vos propositions de dialogue et de travail en commun. Votre soutien est très réconfortant, très stimulant; nous y attachons la plus haute importance.

Je voudrais rappeler que la C.M.F., jusqu'à ce jour, a toujours entretenu d'excellentes relations avec la Direction de la Musique et de la Danse, avec vous-même comme avec vos prédécesseurs.

Monsieur le Directeur, les délégués de nos 95 fédérations ou unions départementales et de nos 23 fédérations régionales sont réunis ici aujourd'hui. Ils représentent près de 5 500 associations musicales et écoles de musique. Et, ils sont tous solidaires pour maintenir et développer dans nos villes et nos villages ce patrimoine culturel qu'est la musique.

Je voudrais clore cette journée en remerciant chaleureusement M. Mossion, sénateur-questeur qui nous a accueillis ici, et M. Blanc, sénateur de la

Savoie, pour nous avoir ouvert les portes du Palais du Luxembourg. A travers eux, c'est également M. Alain Poher, président du Sénat que nous remercions pour son hospitalité.

Merci à tous les intervenants qui ont accepté spontanément de participer à ce colloque et qui nous ont tous apporté de précieux éclairages sur les thèmes que nous voulions aborder aujourd'hui.

Je ne saurais oublier tous ceux qui nous ont fait l'amitié d'être présents aujourd'hui pour nous témoigner leur attention et leur sympathie : élus locaux et nationaux, présidents et responsables des associations nationales, représentants de la SACEM, musiciens et compositeurs, éditeurs de musique et facteurs d'instruments, conseillers à la musique auprès des D.R.A.C., délégués départementaux. Merci à tous.

Mesdames et Messieurs, Chers Amis de la C.M.F., nous approchons de l'an 2000, les frontières vont s'ouvrir dans les mois qui viennent, la C.M.F. travaillera dans un esprit d'ouverture et je suis convaincu que, tous unis, nous donnerons une image cohérente et vraie du développement musical en France. ■

Gérard BILLAUDOT Éditeur

14, Rue de l'Échiquier - 75010 PARIS

Tél. (1) 47.70.14.46.

ORCHESTRES JUNIORS

Collection Approche de la Musique d'Ensemble



11^e recueil

Edvard GRIEG : Quatre morceaux lyriques
adaptation et orchestration de Guy LACOUR

12^e recueil

Georg Friedrich HAENDEL : Marche solennelle
Henry PURCELL : Didon et Énée (suite de chœurs)
Robert SCHUMANN : Le moine bourru
Frédéric CHOPIN : Mazurka (opus 68 n° 3)
adaptation et orchestration de Guy LACOUR

Les œuvres des deux recueils ci-dessus sont jouables quels que soient les instruments et le nombre de musiciens dont vous disposez, du quatuor à cordes ou à vent à l'orchestre complet.



FEUILLES VIVES

Recueil de 6 œuvres de 6 compositeurs

Jean-Michel DAMASE : Scherzando
Pierre Max DUBOIS : Avec vivacité
Max PINCHARD : Mystérieux et intense
Henri SAUGUET : Reflets sur feuilles
François VERCKEN : Pastel
Jean-Jacques WERNER : Pour les trilles et les notes répétées

Orchestration : 2 flûtes, 2 hautbois, 2 clarinettes si b, 2 basson, 2 cors en fa, 2 trompettes en ut, 2 trombones, timbales, percussion, harpe et cordes

Ouvrages disponibles chez votre marchand de musique habituel ou directement à l'édition.

L'Orchestre d'Harmonie des Jeunes des Communautés européennes
Du 17 au 27 avril 1992, à Ollioules (Var)

L'accord parfait européen!

L'Orchestre d'Harmonie des Jeunes des Communautés européennes a été créé en 1988 par l'Union inter-régionale qui regroupe les Fédérations musicales de Champagne-Ardenne (France), de la Communauté française et de la Communauté germanophone de Belgique, de Nordrhein Westfalen de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre (Allemagne), ainsi que du Grand Duché de Luxembourg.

L'Orchestre a été créé pour réunir des jeunes musiciens de tous les pays membres de la Communauté européenne ayant atteint un niveau d'excellence avec leur instrument pour créer un orchestre de haut niveau, et par conséquent :

- favoriser l'esprit communautaire entre les jeunes musiciens;
- créer des liens durables entre ces jeunes musiciens;
- promouvoir des œuvres originales pour grand orchestre d'harmonie, récemment créées par des compositeurs européens, faire connaître ces œuvres par l'intermédiaire des jeunes membres de l'orchestre dans les différents pays de la Communauté;
- promouvoir l'orchestre d'harmonie sur le plan international;
- se réunir chaque année dans un autre pays membre de la Communauté, et ce afin de permettre aux jeunes musiciens d'entrer en contact avec la population des différents pays d'Europe.

Dans le cadre de la coopération avec le Conseil de l'Europe, les organisateurs invitent à chaque session de l'orchestre plusieurs musiciens d'autres pays européens.

Les prochaines sessions de l'Orchestre d'Harmonie des Jeunes des Communautés européennes auront lieu : en 1993 à Trèves (Allemagne), en 1994 à Lisbonne (Portugal).

Mondorf-les-Bains : Premiers pas

L'Orchestre s'est réuni pour la première fois du 24 mars au 2 avril 1989, pour une phase de répétitions de sept jours, suivie de trois concerts au Luxembourg, en Belgique et en France, ainsi que des enregistrements pour plusieurs radios et télévisions européennes. Le concert inaugural a eu lieu le 31 mars 1989 au Casino 2000 de Mondorf-les-Bains (Luxembourg).

La seconde session eut lieu une fois encore au Grand Duché avec des incursions en Belgique et en Allemagne, avec quatre concerts à la clef.

Dans le cadre de la présidence du Grand Duché de Luxembourg en 1991 à la Communauté européenne, les jeunes musiciens se rencontrèrent de nouveau au Luxembourg. Sur plus de 200 candidats, 70 furent retenus venant des 12 pays de la C.E.E., mais également d'U.R.S.S. et de Hongrie.

Ollioules 1992 : Une rencontre particulière

Pour cette année, l'Orchestre européen a répondu favorablement à l'invitation de la ville d'Ollioules (var), petite commune de 11 000 habitants, située à quelques kilomètres de Toulon. Dans la « Cité des Fleurs », une harmonie très active la Lyre Provençale a servi de relais efficace pour la mise en place de la logistique. Son président, Franco Guccini, est totalement impliqué dans la musique. Il est, en effet, le concepteur et le directeur des anches MARCA, dont la renommée s'étend sur toute l'Europe, le Japon, l'Australie, les U.S.A...



Ollioules à l'heure européenne.

Le maire d'Ollioules, René Arnoux, est un ancien flûtiste de la Lyre et Robert Beneventi, premier adjoint au maire, pratique régulièrement la clarinette dans la phalange. Tous deux étaient d'ailleurs, dans leur jeunesse, les voisins de pupitre d'un saxophoniste nommé Claude Decugis, devenu depuis le chef de la Lyre Provençale et de l'Orchestre d'Harmonie européen. Les musiciens de l'orchestre, leurs chefs et l'encadrement seront donc chaleureusement accueillis par les musiciens eux-mêmes.

La Lyre parfaitement implantée et soutenue par toute la population, a pu mettre en place une série de manifestations afin que chacun apprécie, à Ollioules et dans la région, la présence de l'Orchestre d'Harmonie des Jeunes des Communautés européennes.

Suite à plusieurs rencontres entre les animateurs de l'Orchestre européen et les responsables des Affaires culturelles des Communautés européennes, à Bruxelles, un plan d'action a été élaboré pour la session 1992.



La lyre provençale d'Ollioules.

Souhaitant que des liens soient tissés entre l'Orchestre européen et la société de musique locale, en l'occurrence la Lyre Provençale d'Ollioules, on a imaginé d'intégrer totalement cette harmonie dans le programme de la session. Ainsi, la rencontre du « sommet » et de la « base » sera effective tout au long de ces dix journées d'avril 1992.

Privilegiée dès la création de l'orchestre, la musique originale pour orchestre d'harmonie de compositeurs européens sera cette année encore à l'honneur. Au cours de chaque concert, la Lyre Provençale présentera un bref programme (15 à 20 mn) constitué de pièces originales qui seront créées spécialement pour ce Festival de Musique, grâce au talent

de Trévor Ford (Norvège) et de Michel Chebrou (France).

De son côté, l'Orchestre européen, dirigé par Roland Hensgen et Claude Decugis, présentera un répertoire haut de gamme avec le souci d'innover et de plaire. Si le programme définitif n'est pas encore arrêté, on peut citer les noms d'Albert Roussel, Georgi Salnikov ou Ralph Vaughan-Williams. Des créations sont également envisagées, comme il se doit pour un orchestre de ce niveau.

Des ateliers de création musicale fonctionneront au cours de cette semaine avec la participation des deux orchestres. Ils seront ouverts au public et bénéficieront de la présence des compositeurs. Chacun pourra ainsi découvrir ou du moins avoir un aperçu de la création musicale.

AU PROGRAMME

■ Concerts

23 avril à 21 heures : Église Saint-Louis, Hyères.

24 avril à 21 heures : Centre culturel, Carpentras.

25 avril à 21 heures : Palais de l'Europe, Menton.

26 avril à 15 heures : Châteauvallon, Ollioules.

■ Ateliers de création musicale Salles des Fêtes, Ollioules

18 avril à 17 heures : Lyre Provençale.

20 avril à 17 heures : L'Orchestre européen.

21 avril à 14 heures : L'Orchestre européen.

22 avril à 20 heures : La Lyre Provençale.

■ Ollioules en musique

Animation musicale permanente dans la « Cité des Fleurs » au cours de la semaine.

■ Europe et Jeunesse

Rencontre des Jeunes de l'Orchestre européen et de la jeunesse ollioulaise et varoise, ainsi que des élus de la région.

■ Compositeurs

Trévor Ford (Norvège), Michel Chebrou (France), Isabelle Chauvallon (France), André Waignein (Belgique)...

■ Renseignements

Franco Guccini, président de la Lyre Provençale, le Roustidou, 83190 Ollioules. Tél. : 94 63 04 84 (bur.) - 94 63 24 50 (dom.) - Fax : MARCA - 94 63 70 00.

Roland HENSGEN

Né en 1951 Roland Hensgen fait ses études musicales au Conservatoire de Luxembourg, puis au Conservatoire Royal de Bruxelles, obtenant le diplôme supérieur de saxophone. Chargé de Cours en 1971, professeur en 1974, il occupe depuis 1980 les fonctions de directeur adjoint, avant d'être nommé, en mars 1990, directeur au même Conservatoire de Luxembourg.

Depuis 1980, Roland Hensgen dirige les Écoles de Musique de la Ville de Luxembourg. Il est également vice-président des Cours Internationaux de Perfectionnement. Pendant de nombreuses années, il a conduit divers orchestres d'harmonie dans son pays. Depuis 1987, il est le directeur musical de l'Orchestre d'Harmonie du Conservatoire de Luxembourg. Il a été le chef d'orchestre de l'Orchestre européen l'année de sa création.

Claude DECUGIS

Né à Ollioules en 1939, Claude Decugis reçut ses premières leçons de musique à la Lyre Provençale avec Victor Clément. Au Conservatoire de Toulon, puis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris, dans la classe de Marcel Mule, il obtint un Premier prix de Saxophone (1961), puis un autre Premier prix,

en Ensemble instrumental (1962). Il est également titulaire du C.A. de saxophone délivré par le ministère de la Culture (1978).

En 1962, il est nommé professeur de saxophone au Conservatoire du Havre et devient, en 1966, chef de l'Harmonie municipale de cette ville. Grâce à un long et minutieux travail, il fera de cette formation un merveilleux orchestre d'harmonie de niveau international, participant notamment à la Première Conférence Mondiale WASBE, à Skien (Norvège).

Il est créateur de l'Orchestre Junior du Havre et le concepteur des Concours internationaux de Composition pour orchestre d'harmonie du Havre. Il fut aussi, de 1975 à 1978, membre du Conseil d'Administration et président de la Commission Jeunesse de la Confédération Musicale de France.

Fin 1984, Claude Decugis laisse l'Harmonie Municipale du Havre et regagne sa Provence natale. Aujourd'hui, il est professeur au Conservatoire de Toulon et dirige avec la même foi les 60 musiciens de sa chère Lyre Provençale.

Son credo : la mise en valeur du répertoire original et la reconnaissance de l'Orchestre d'harmonie dans sa spécificité.

Claude Decugis est bien connu de nos lecteurs, puisqu'il est aussi le rédacteur de notre rubrique *Discothèque d'Or*.

Les Chefs

REMISE SPÉCIALE
jusqu'au 15 juillet 1992



DISQUE & MUSIQUE

RÉSERVÉ AUX MEMBRES DES SOCIÉTÉS DE MUSIQUE

Grâce à votre carte personnelle gratuite*, que nous vous enverrons sur simple demande de votre part **DISQUE ET MUSIQUE** vous offre des conditions et remises personnelles et permanentes sur tout le matériel de **MUSIQUE** neuf, de toute marque, en emballage d'origine et bénéficiant des garanties fabricant



AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES :

- Location-vente sans frais sur clarinettes, saxo-alto, trompettes, flûtes d'étude.
- Paiement en 3 fois sans frais.
- Crédit total CETELEM.
- Expédition prioritaire.

* Offre exclusivement réservée aux membres des sociétés de musique

Bon à découper ou à recopier

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Code postal :

Désire recevoir gratuitement sa carte personnelle et une documentation.

A retourner : Disque & Musique

165, rue de Rennes, 75006 PARIS - Tél. : (1) 45 48 63 37

Éditions C.M.F. DIFFUSION

œuvres éditées pour les sociétés musicales et préparées par Désiré Dondeyne et Frédéric Robert

Pour Orchestres d'Harmonie

- Ouverture en Fa Majeur (1793) MÈHUL
- Symphonie en UT (1795) (un seul mouvement) CATEL
- Marche Lugubre (1790) GOSSEC
- Symphonie Militaire (1794) (un seul mouvement) CATEL
- Musique pour célébrer la Mémoire des Grands Hommes (1799) (Quatre mouvements) REICHA

RESTAURATION

- 3^e Suite (marche, menuet, pas redoublé, valse) BLASIUUS
- 2^e Suite (1817) BLASIUUS
(marche d'Henry IV, polonaise, pas redoublé, valse)

Nouveautés

ORCHESTRÉS D'HARMONIE

- Marche militaire en Fa majeur et pas redoublé (arrangement D. Dondeyne) GEBAUER
- Marche et pas redoublé n° 3 (thème de la flûte enchantée, arrangement D. Dondeyne) F. R. GEBAUER
- Marche funèbre (1840) Adolphe ADAM
(composée pour le retour des cendres de Napoléon)
- Les Sablaises (v. 1895-1897) LAMIRAULT

ORCHESTRÉS D'HARMONIE ET ACCORDÉON

- Concerto pour accordéon et petit orchestre d'harmonie D. DONDEYNE

Pour Orchestres d'Harmonie et Chœurs mixtes ou chœurs d'hommes (*)

- La Bataille de Fleurus (1794) (*) CATEL
- Aux Mânes de la Gironde (1795) GOSSEC
- L'Hymne des vingt-deux (1795) (ténor solo) MÈHUL
- L'Hymne du Panthéon (1794) (*) CHERUBINI
- Le chant du 14 juillet (1790-1791) (*) GOSSEC
- Chant du Retour de Campo Formio (1797) MÈHUL
(hymne pour la Paix - avec quatre solistes)
- Te Deum (1790) (*) GOSSEC

CHORALES

- Chœurs d'hommes
- Complainte de Mandrin Harmonisation F. ROBERT
- Ave Maria Y. DESPORTES

MORCEAUX POUR ORCHESTRÉS A PLECTRES

- Speranza perduta DAGOSTO
- Soirée de Printemps DAGOSTO
- Roses Trémières DAGOSTO
- Dame de Cœur DAGOSTO
- Interlude A. MILLION
- le Directeur de théâtre W.-A. MOZART - M. MONTI

CONCERTS

- L'Ensemble Organum poursuit sa saison à la Sainte Chapelle le 3 avril, avec le chant de l'Église de Rome et le 15 mai 1992 avec un répertoire à l'origine des grandes mutations esthétiques du XIII^e siècle.
- L'Ensemble de cuivres Bicinia qui s'est donné pour mission de promouvoir les instruments de la famille des cuivres vous attend à son concert du 10 avril à Chateaufort-du-Faon et le 24 avril à Rospoder.
- L'Association Opéra propose, du 15 au 17 avril 1992, un stage « Découverte de la Musique Baroque », dans le cadre du festival de musique baroque de la Semaine Sainte à Arles.
- Concert exceptionnel les 11 avril à Clichy et le 16 mai à Roissy : *Le Seigneur des anneaux*, ballet de Johann de Meij. Direction : Pierre Castelain, chorégraphie : M.-C. Robert.
- Du 4 mars jusqu'au 3 mai, le bateau-théâtre « le Nautilus » reçoit Frédérique et Renaud Fontanarosa qui interpréteront : « ... Par si, par la... », avec au programme des œuvres de Bach, Fauré, Paganini... qui donnera lieu à un enregistrement discographique.
- L'Académie de Musique de Rambouillet organise du 24 avril au 3 mai 1992, pour la 5^e année à la Bergerie nationale, une saison de cours instrumentaux, musique de chambre et orchestre. Les stagiaires inscrits à l'académie pourront participer au concours de musique de chambre : Finale publique, le 2 mai 1992.
- Le luth dans tous ses états : le Musée Carnavalet entame un printemps de concerts-découverte du roi des instruments de la Renaissance avec quatre programmes : Musique du XVIII^e siècle le 8 avril, musique élizabéthaine le 24 avril, baroque le 8 mai et musique française de la Renaissance le 22 mai.

MANIFESTATIONS

- Dirigée par Jean-Claude Barenis, la société Euroscène événements a voulu, en créant la manifestation « Kiosques en Fête 1992 », inciter villes et villages à redonner vie à leur kiosque à musique. Cette manifestation reconduite chaque année sera

présente les 30 et 31 mai avec le soutien de Radio-bleue et de la Sacem.

- L'Orchestre Philharmonique de Strasbourg annonce son concert exceptionnel du 4 juin à Strasbourg qui présentera un programme de Grands Airs d'Opéra sous la direction de Me Reynald Giovaninetti, avec le concours des solistes de la Scala de Milan.

- Les étudiants de l'Association COM'ET et la ville de Belfort proposent la version 92 du Festival International de Musique Universitaire qui se tiendra les 6, 7, 8 juin 1992 : trois jours, pendant lesquels la ville se livrera à la folle sarabande estudiantine aux sons des grands orchestres classiques et ceux des formations plus modernes, voire nettement originales.

- Les Percussions et Claviers de Lyon seront en Normandie du 3 au 10 avril 1992 pour créer, avec l'Ensemble instrumental de Basse-Normandie, *Alternance* de Martial Solal, pour quintette de percussions à claviers et orchestre. Rendez-vous à Granville, L'Aigle, Vire et Lisieux.

- Du 29 au 31 mai, pour la 4^e année consécutive, Chartres accueillera la grande rencontre européenne de l'accordéon. Pour la 1^{re} fois, une œuvre contemporaine écrite pour orchestre symphonique et deux accordéons sera donnée dans la cathédrale de Chartres.

- Devant le grand succès des Festivals Musical des Monts du Lyonnais et de l'Académie Européenne de la Trompette 1990 et 1991, l'événement musical renaîtra du 2 au 12 juillet à Saint-Symphorien-sur-Coise.

- Les 7^{es} chorales de Brive se dérouleront du 9 au 14 juin prochain.

- La session 1992 de l'Académie Internationale de Musique Maurice Ravel aura lieu du 1^{er} au 17 septembre à Saint-Jean-de-Luz et Ciboure. Au rendez-vous des cours supérieurs d'interprétation, des cours de piano, de nombreux récitals et concerts publics. Inscriptions jusqu'au 1^{er} juin 1992.

- Stages Masters Class à Bonnelles (78), du 30 avril au 2 mai prochain organisés par la municipalité. Concert le 2 mai à l'église de Bonnelles où Henri-Bernard interprétera des œuvres de Schumann et Krammer.

- Les Rencontres Musicales Internationales de Quillan (Aude) présentent leur programme 1992 : du 17 au 31 juillet, cours de perfectionnement pour ensemble d'harmonie. Le 27 juillet, concert public des finalistes du concours de clarinette et le 29 juillet grand concert classique.

- Semaines musicales du 6 au 14 juin 1992 à Thonon pour le 90^e anniversaire de l'Harmonie Chabelaisienne : huit jours de concerts, danses, chants, etc., avec la participation notamment de la Chorale de Saint-François de Thonon et de la Musique des Équipages de la Flotte de Toulon.

CONCOURS

- Martignes accueillera le 3^e concours Henri Sauguet du 21 au 24 mai prochain. Cette année consacrée au chant fera connaître les mélodies et ouvrages lyriques de Henri Sauguet. A noter que les lauréats du concours de l'année dernière, consacrée à la musique de chambre, a donné lieu à la sortie d'un disque compact chez Sonpact.

FESTIVALS

Le festival de Bournemouth Music se déroulera cette année du 20 juin au 4 juillet 1992.

- En interprétant en création, dans le cadre du festival « A travers chants » en association avec Radio-France, la *Missa Tiburtina* de Gilles Swayne, le Groupe Vocal de France dirigé par John Poole poursuit sa politique de commandes d'œuvres nouvelles auprès des compositeurs, répondant ainsi à l'extraordinaire pouvoir de communication de la voix humaine.

A ÉCOUTER

- Retour en force du jazz new orleans avec les musiciens du Five o'clock jazz group : les rythmes chaloupés de quelques bons vieux standards, le violon exceptionnel de Stéphane Grapelli sont au rendez-vous de l'enregistrement réalisé par ce groupe amateur habitué des clubs parisiens. (Ce disque est vendu au profit de l'association des Paralysés de France et de la ligue nationale contre le cancer.)

NOUVELLES DU MONDE

par Claude Decugis

■ ALLEMAGNE

Les orchestres d'harmonie et de fanfare de tous les pays européens sont cordialement invités à participer, du 28 au 31 mai 1993, au **Festival Européen de la Musique 1993 à Trèves** (Rhénanie Palatinat). Sont prévus des concours pour toutes les divisions :

- Un concours européen pour la division la plus élevée.
- Des concerts et des parades.
- Des ateliers de création musicale.
- Un congrès européen pour la musique chorale et instrumentale.

L'hébergement est possible dans des logements privés, écoles, pensions et hôtels.

Renseignements : U.G.D.A.

La Fédération Allemande « Landesmusikverband Rheinland-Pfalz » de Rhénanie Palatinat annonce son **Académie Internationale d'été** du 25 juillet au 2 août 1992. Soixante-quinze instrumentistes à vent et percussion sont attendus pour former l'orchestre d'harmonie dont le programme comprendra notamment plusieurs œuvres pour soliste et orchestre à vent. L'orchestre sera placé sous la baguette de Hans Albert Schwarz. Une équipe d'une dizaine de professeurs est prévue pour le travail individuel. Le compositeur Karl Heinz Koper sera également présent et dirigera son concerto pour timbales et blasorchester.

Renseignements : Geschäftsstelle des LMV Rheinland-Pfalz.

■ FRANCE

Le **17^e Concours International d'Instruments à Vent de Toulon** (Var), programmé du 20 au 27 mai 1992, sera réservé au Cor. Les jeunes artistes de toutes nationalités devront être âgés de 18 à 30 ans. Les épreuves se décomposent comme suit : a) première épreuve éliminatoire, à huis clos; b) une demi-finale publique; c) une épreuve finale publique, avec accompagnement d'orchestre de chambre.

Le concours est doté de trois prix d'un montant total de 40 000 F.

Renseignements : Concours International du Festival de Musique de Toulon.

■ RUSSIE

De Moscou, nous recevons des nouvelles de notre ami **Georgi Salnikov**. En octobre 1991, il a achevé sa dernière pièce, un cycle de huit chansons enfantines de divers pays (France, Russie, Japon, Hollande...). Malheureusement, une grave maladie le prive en grande partie de l'usage de ses yeux et il éprouve d'énormes difficultés à écrire de la musique. De ce fait, hélas, il ne compose presque plus.

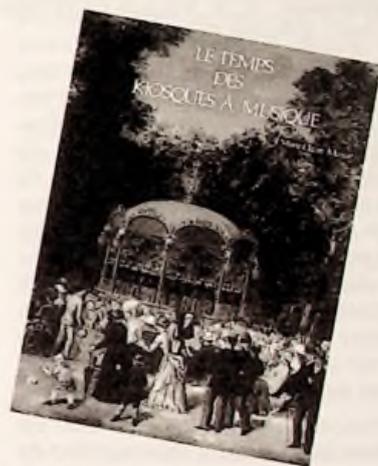
Souhaitons à Georgi Salnikov, qui parle très bien le français, un prompt rétablissement et une prochaine venue en France où il a de nombreux amis.

■ SUISSE

Six Brass Bands ont participé le 1^{er} mars 1992, à Berne, au 6^e « **Swiss Entertainment Contest** », coproduit par les éditions Obrasso Verlag et la Radio DRS. L'œuvre imposée « **Rock Music Teil III** » est signée du compositeur anglais Goff Richards qui sera membre du jury entouré de personnalités musicales suisses.

LA BELLE ÉPOQUE DES KIOSQUES A MUSIQUE

de Marie-Claire Mussat



160 pages
320 F
format 23 x 31

Il fut un temps où le kiosque à musique exprimait une certaine idée de la cité, de sa culture, de son art de vivre, réunis dans l'expression musicale.

Par des photos, cartes postales, dessins, illustrations et tableaux, ce livre retrace le temps où la musique se faisait et s'écoutait à l'extérieur, dans les squares et les jardins.

Editions DU MAY 116, rue du Bac, 75007 Paris. Tél. : 45 44 50 40

■ BELGIQUE

Depuis juin 1991, tous les groupements musicaux de la partie francophone de Belgique sont confédérés au sein de l'U.S.M., Union des Sociétés de Musique de la Communauté française de Belgique. Celle-ci comprend les provinces wallonnes suivantes : Brabant Wallon, Hainaut, Liège, Namur et Luxembourg.

Toutes les sociétés wallonnes ayant rallié l'U.S.M., la C.M.B. (Confédération Musicale de Belgique) ne représente plus dorénavant qu'une partie de la Communauté néerlandophone.

Le président de l'U.S.M. est M. Joseph Beckers. Le secrétaire est M. Pierre Ernoux.

Renseignements : U.S.M.



Discothèque d'or

par Claude Decugis

Musique Française pour Quintette de cuivres et Harmonie

Ensemble de Cuivres Epsilon
Orchestre d'Harmonie de la Garde Républicaine
Direction : Roger Boutry

14 Juillet/François Rauber, *Mascarade*/Serge Lancen, *Les Chants de l'Apocalypse*/Roger Boutry, *Epsilon Rapsodie*/Pierre-Max Dubois, *Tell me a Jazz Story*/Jean-Claude Naude.

■ Références : C.D., Forlane UCD.16646.
Chez : Éditions Robert Martin.

Cinq compositeurs français contemporains sont réunis dans cet enregistrement comportant exclusivement des œuvres pour Quintette de Cuivres et Orchestre d'Harmonie. Si elle est relativement récente, la formule n'en est pas moins alléchante. Elle permet un travail avec un groupe de solistes, éventuellement issus de la formation, ou la venue pour un concert de gala d'un ensemble de cuivres de haut niveau, comme c'est le cas avec Epsilon.

François Rauber (1933) fut un brillant lauréat du Conservatoire de Paris, mais les aléas de la carrière le conduisirent vers la variété, le music-hall et la musique de film. *14 Juillet* (éd. R. Martin), écrit dans le style de la musique symphonique légère, décrit, en cinq numéros, une journée de Fête Nationale. Avec humour et ironie, cette musique descriptive ne peut que nous réjouir. Le Quintette de cuivres y tient la place du soliste, l'orchestre d'harmonie, celui de l'accompagnateur. Cette œuvre est une commande du Quintette Arban qui en fit la première audition, le 14 juillet 1986, à Dijon, avec l'Orchestre d'Harmonie de Bourgogne, sous la direction de Jean-Paul Fouchecourt.

Le métier et le talent de François Rauber sont évidents. Il sait parfaitement utiliser les instruments à vent et on ne peut que souhaiter de nouvelles compositions pour nos formations.

Créé le 20 juillet 1987, à Boston, U.S.A., lors de la 3^e Conférence mondiale WASBE, par l'Orchestre d'Harmonie National des Jeunes des Pays-Bas, direction Jan Cober, *Mas-*

MUSIQUE FRANÇAISE

pour Quintette de cuivres et Harmonie
et l'Orchestre de la GARDE RÉPUBLICAINE



carade (éd. Molenaar) de Serge Lancen (1922) est dédié à Guy Touvron et à son Quintette. Il existe également une seconde version pour quintette seul, sans orchestre. Gracieuse ou énergique, vélocité ou rythmique, chacune des huit pièces brèves porte le nom d'un des personnages de la Comedia dell'arte. Ce qui n'est pas sans arrière-pensée, car le souhait de Serge Lancen est bien que cette pièce soit donnée un jour au théâtre. C'est une suite brillante à l'écriture élégante, d'une difficulté technique moyenne qui mérite de trouver une place dans les programmes de nos orchestres d'harmonie. C'est à la demande de l'Ensemble Epsilon que Roger Boutry (1932) a composé *Chants de l'Apocalypse* (éd. R. Martin), suite en six tableaux pour Quintette de Cuivres, instruments à vent et percussion. La première audition se situe le 11 septembre 1990, lors d'un concert donné à l'hôtel de ville de Paris, par la Musique de la Garde Républicaine, sous la direction de Roger Boutry, en présence de M. Jacques Chirac, maire de Paris. Réalisé dans un style contemporain, cette œuvre, dont les thèmes sont d'inspiration biblique, est d'un abord difficile pour l'auditeur moyen. Mais en y regardant de plus près et au-delà de l'austérité apparente, on y trouvera une recherche de timbres et des couleurs fort réussies. Les difficultés techniques sont nombreuses et on doit aussi mentionner l'utilisation heureuse des claviers (vibraphone, xylophone, célesta, cloches...). Finalement, ces *Chants de l'Apocalypse* s'intègrent très bien dans cette série par leur sérieux et leur caractère novateur.

A travers les variations du célèbre thème de « Cadet Rousselle », les auditeurs trouveront le plaisir d'une musique divertissante. Composée en 1990 et dédiée à l'Ensemble Epsilon, *Epsilon Rapsodie* (éd. Billaudot) est une « petite œuvre populaire, sans aucune prétention » dixit Pierre-Max Dubois (1930). Celui-ci fut l'élève de Darius Milhaud et Jean Rivier au Conservatoire de Paris avant d'obtenir le Prix de Rome en 1955. Compositeur prolifique, on lui doit plus de 300 pièces touchant à tous les genres avec la même adresse. Pierre-Max Dubois reste un Maître à la Française, d'un style raffiné, ne manquant pas, à la rigueur, d'audace nécessaire à l'expression totale de sa pensée.

En racontant une sorte d'histoire du jazz, dans *Tell me a Jazz Story* (éd. R. Martin), Jean-Claude Naude retrouve en quelque sorte ses racines. Rappelons qu'il fut un trompettiste de talent, jouant notamment avec Bill Coleman, Maxim Saury, Louis Armstrong... Il est aussi l'auteur de plus de 300 titres allant du jazz à la chanson, en passant par la musique classique.

Ainsi, dans cette composition, il fait un inventaire très réussi des différents styles de jazz : new orleans, bossa nova, dixieland... Le rôle du soliste est dévolu au Quintette de cuivres, mais le dialogue avec l'orchestre est permanent. L'orchestre d'harmonie est un puissant moyen d'expression pour Jean-Claude Naude qui sait le manier d'excellente façon.

Nous avons apprécié le dynamisme et l'intelligence du jeu de l'Ensemble Epsilon. Homogénéité et musicalité sont aussi les maîtres mots de ces jeunes artistes, lauréats des Concours internationaux, dont le Concours international de Quintettes de Cuivres de Narbonne (1988).

Masterpieces for Band 6

Amsterdam Wind Orchestra

Direction : Heinz Friesen

Italia/Sam Rydberg, *Les Misérables*/Boublil-Schönberg, *Listening to Paris*/Mickey Nicolas, *Atmospheres*/John Golland.

■ Références : Molenaar, MBCD 31.1022.72.
Chez : Éditions Robert Martin

Enregistré les 26, 27 et 28 mars 1991, à Wormerveer (Pays-Bas), « Masterpieces for Band 6 » regroupe quelques-unes des plus intéressantes et des plus récentes publications des éditions Molenaar. L'Amsterdam Wind Orchestra, direction Heinz Friesen, y est d'une qualité exceptionnelle, au sommet de son art. Avec de tels artistes, tout devient évident. Ils enjolivent et animent la moindre phrase musicale. Ce plaisir, nous souhaitons vous le faire partager.

Le compositeur Sam Rydberg est né à Nyköping (Suède) en 1885 et décédé à Stockholm en 1956. Il a été surnommé « le Roi Suédois de la Marche » et l'audition de *Italia* justifie pleinement ce titre. Cette très belle marche, curieusement restée quasiment inconnue, même des spécialistes, est une véritable pièce de concert. Les thèmes y sont nombreux et diversifiés. D'un dynamisme et d'un entrain hors du commun, *Italia* fait aussi référence à son titre en y ajoutant lyrisme et musicalité. Elle devrait figurer très rapidement au programme de nos meilleures formations.

Inspiré du célèbre roman de Victor Hugo, *Les Misérables* est une comédie musicale d'Alain Boublil et Claude-Michel Schönberg, qui connut un très grand succès dans les années 80 à Paris. La musique a été popularisée par les médias et reprise dans une adaptation pour harmonie par la grande firme néerlandaise.

Élaboré il y a une quinzaine d'années et donné en première audition au Palais des Congrès, à Paris, par la Musique des Gardiens de la Paix, direction Désiré Dondeyne, *Listening to Paris* (En Écoutant Paris) est une pièce de musique descriptive. Né à Laon (Aisne) en 1926, René (Mickey) Nicolas a étudié le saxophone dans la classe de Marcel Mule au Conservatoire de Paris. Compositeur et chef d'orchestre, il a écrit de la musique de film, des variétés, des ballets et dirigé, pendant plus de dix ans, l'orchestre du Lido, le célèbre cabaret parisien. Concitoyen de Dé-

siré Dondeyne, c'est donc tout naturellement qu'il a demandé à « son pays » d'orchestrer son *En Écoutant Paris*.

Le talent conjugué des deux hommes est capital dans la réussite de cette pièce. Les idées, les mélodies, le rythme de l'un; la magnifique orchestration de l'autre font merveille. Paris, la Ville Lumière, c'est la valse (lente) reine avec un accordéon qui donne envie de siffler et le populaire limonaire, souvenir des temps passés. C'est aussi, gai et heureux, un « Parisien à Paris », avec ce brin de poésie ou de fantaisie et ce vacarme de la circulation symbolisé par moult accessoires : klaxon, sifflet, corne de pompier, sabots...

Bref, c'est véritablement une agréable balade dans notre Capitale, avec la Seine, les Quais, les Halles et les Grands Boulevards, que nous devons à Mickey Nicolas.

John Golland (1942) vit à Dukinfield (Grande-Bretagne) où il est chef d'orchestre. Toutefois, il consacre



Great British Music for Wind Band

The Western Band of the Royal Air Force
Direction : Rob Wiffin

James Cook, Circumnavigator/Gilbert Vinter, *Countdown (To Eternity?)*/Michael Short, *Theatre Music*/Philip Sparke, *A Swiss Festival Overture*/Philip Sparke, *A Christmas Suite*/David Barker, *All Afoot*/Gordon Jacob, *Music for a Festival*/Philip Sparke.

■ Références : Polyphonic, QPRM 115 D.
Chez : EGON Publishers.

Le Western Band of the Royal Air Force est une musique régionale de l'Armée de l'Air Britannique qui est d'un niveau modeste. Toutefois, son mérite est de présenter cet enregistrement avec des œuvres originales pour orchestre à vent de compositeurs anglais contemporains.

Dans un pays où le brass band a

beaucoup de son temps à la composition comme en témoignent la cinquantaine d'œuvres dédiées au Brass Band et à l'Orchestre d'Harmonie.

Atmosphères est une commande du Festival d'Uster (Suisse) et a été créé le dimanche 1^{er} octobre 1989 par l'orchestre d'harmonie, sous la direction de Félix Hauswirth. Présent à Uster pour ce concert, nous avions titré, dans un article paru dans le *Journal de la Confédération Musicale de France*, « Clôture en beauté : John Golland (et Alfred Reed) en vedette ».

C'est une musique à programme, mais ne le sachant pas à cette époque, nous avions pourtant trouvé cette pièce d'une grande beauté. Le premier mouvement *Mystery* est parfaitement dépeint par les bois, puis par un choral aux trombones. La clarinette, dans un motif mystique, longuement étalé, conclue.

Evil (Malfaisant) est diaboliquement rapide et animé, avec des mesures à 3/8, 2/8, 4/8, 7/8, comme pour mieux dérouter d'éventuels poursuivants. Ces rythmes décalés, une belle ligne mélodique aux bois, tout cela sonne magnifiquement. Le *Calm* du final contraste avec le précédent par sa poésie et une splendide orchestration. Une longue période d'intense émotion, magnifique et dans un esprit résolument optimiste, conduit à la fin.

À Uster, John Golland avait fait un triomphe, souhaitons autant de succès, pour l'avenir, à *Atmosphères*.



toujours une très grosse influence, les œuvres sont souvent conçues dans deux versions. Pour brass band, bien sûr, et pour orchestre d'harmonie, car ce dernier type de formation, suivant le modèle américain, s'est implanté dans les lycées et se développe à une très grande vitesse.

Gilbert Vinter (1909-1969) fit ses

études à la Royal Military School of Music, puis à la Royal Academy of Music. Brillant bassoniste, il devient membre du fameux BBC Military Band, sous la direction de Walton O'Donnell, jouant aussi pour le London Philharmonic. Il a composé surtout pour le brass band.

James Cook, Circumnavigator a été originalement écrit pour brass band et est devenu un classique pour les concours. L'œuvre dépeint le voyage du navigateur anglais James Cook (1728-1779) qui découvrit notamment les Iles de la Société et la Nouvelle-Zélande. Grandiose au début, la musique s'adapte aux diverses circonstances de ces journées. L'Allegro joyeux y précède le calme, symbolisé par l'euphonium solo, puis la marche triomphale. L'Eroico qui suit, annonce le moment fatidique, par des accords tranchants et une mélodie lugubre : James Cook vient de périr, transpercé par les lances des indigènes des Iles Hawaii (ou Sandwich). Le final retrouve l'Allegro brillant du début.

Beaucoup plus austère, *Countdown (To Eternity?)* de Michael Short (1937) a été créé le 17 septembre 1988, à l'Université de Warwick (Grande-Bretagne) par le Buckinghamshire Symphonic Wind Ensemble, direction Rob Wiffin. Toute la pièce est basée sur la pulsation sonore d'un équipement opérant dans la salle de contrôle du matériel de traitement nucléaire. Bien sûr, le maniement de l'atome n'est pas quelque chose de spécialement réjouissant et l'œuvre en subit les conséquences. Elle est divisée en

trois parties : Mystery, Imagination et Reality et on y perçoit un signal sonore qui est un leitmotiv. Des blocs statiques laissent percer l'angoisse et l'inquiétude, alors que le Piu Mosso utilise des instruments de percussion inattendus — bongos, claves, guiro... — et des mesures irrégulières. Le drame est souvent latent, avant que le Final n'apporte la conclusion par « l'explosion ». Musique aride, plutôt intellectuelle, cette pièce n'est certes pas populaire, mais mérite l'attention.

Philip Sparke (1951) fait partie de ces jeunes compositeurs dynamiques qui s'activent intensément pour faire passer le message de l'orchestre à vent. *Théâtre Music* a été commandé par le Musikpreis Grenchen 1990 et joué en première audition en mars 1990, en Suisse. C'est une pièce en trois parties où l'Ouverture et le Final sont agités, brillants, joyeux et même exubérants, alors que l'Entracte est un agréable moment de détente.

Moins réussi, *A Swiss Festival Overture* est une autre commande en provenance de Suisse, plus précisément de l'Association Bernoise de Musique, avec la création en avril 1989, à Langenthal (Suisse). La notion d'ouverture est un peu galvaudée. C'est plutôt un cocktail avec une bonne fanfare d'introduction où le thème se répercute en échos sur les montagnes helvétiques. La suite est une musique syncopée, dans le style musique de danse et c'est plutôt décevant.

Music for a Festival est une pièce de concours pour brass band, datant de 1985, et remodelée pour orchestre

d'harmonie en 1987. La première audition de cette seconde version a été donnée en mai 1987 par le Hounslow Youth Wind Orchestra, direction Philip Sparke, à Hounslow London. Les 1^{er} et 3^e mouvements sont assez agités, avec la percussion qui donne un air de fête. A l'inverse, l'Andantino permet au basson solo de dialoguer avec les autres bois. L'œuvre n'est pas très bien jouée et l'orchestre n'apporte pas tout le raffinement nécessaire à sa mise en valeur.

All Afoot de Gordon Jacob (1895-1984) est certainement la dernière composition du grand maître anglais. Écrite en janvier 1984, elle fut même éditée après le décès de Gordon Jacob le 8 juin 1984 à Londres. C'est une courte suite de trois charmants mouvements relative aux « gens qui vont à pied » : marcheurs, promeneurs et coureurs. D'entrée, l'écriture raffinée et la distinction toute britannique de Gordon Jacob témoignent de la valeur universelle de ce pionnier. Toutefois, la suite se dilue un peu et n'est pas de la même veine, restant toutefois d'une bonne qualité.

La dernière composition *A Christmas Suite* de David Barker est un heureux mélange de diverses mélodies de Noël. La Chaconne au tempo modéré, est d'abord aimable, puis se débride pour devenir éclatante. Le Scherzo Variation est une Tarentelle, dynamique et intense jusqu'au bout. Enfin, la Fanfare and Fugue est une danse ancienne, joyeuse et bondissante. Là aussi, l'interprétation n'est pas des plus fameuses et ne sert pas l'œuvre.

Pour mémoire

La Bibliothèque de la Confédération Musicale de France vous propose de nombreux ouvrages — musique instrumentale (toutes disciplines), partitions et matériels pour orchestre d'harmonie, orchestre de fanfare, batterie-fanfare, musique chorale, etc.

La Bibliothèque est régulièrement approvisionnée avec les nouvelles partitions proposées par les éditeurs.

Elle propose également des ouvrages pédagogiques sur la formation musicale, des traités d'orchestration, histoires de la musique... ainsi que de nombreux enregistrements.

Tous ces documents sont consultables sur place, dans les locaux du Centre Culturel Albert-Ehrmann, 103, boulevard Magenta à Paris (10^e).

Les services proposés par la bibliothèque de la Confédération Musicale de France sont gratuits. La Bibliothèque est accessible tous les jours ouvrables de 9 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30.

S'adresser à la C.M.F. Téléphone : 48 78 39 42.

MUSIQUE LYRIQUE ET VOCALE

■ **Rameau** : *Pygmalion, Nélée et Myrthis, Actes de ballet*. H. Crook, S. Piau, A. Mellon, D. Michel-Dansac, J. Correas, F. Semmellaz, C. Pelon/Chœur et orchestre les Arts Florissants, dir. William Christie.

1 CD Harmonia Mundi HMC 901381. Enreg. numérique 1991.

Pygmalion fut créé en 1748 — l'année du traité d'Aix-la-Chapelle, à l'Académie Royale de Musique. On ignore la date de création de *Nélée et Myrthis*. Ils font partie des dix *Actes de ballets* de Rameau, œuvres en un acte donc, à l'opposé de ses six opéras-ballets (tels que les *Indes galantes* ou les *Fêtes d'Hébé*, qui les avaient précédés). Rameau avait en 1745, été nommé par Louis XV, compositeur de la cour : d'où sans doute le maniérisme et la préciosité de son chant dans *Pygmalion*, plus marqués que dans *Hippolyte et Aricie, Castor et Pollux* ou *Dardanus*. A peine vingt ans plus tard Mozart donnera ses premières œuvres lyriques. Quelle évolution ! Les chanteurs de W. Christie, surtout Howard Crook, *Pygmalion*, ne manquent pas de suivre la mode. Les meilleures pages sont les morceaux d'orchestre (ouverture, et surtout la suite de danses des Grâces) ainsi que les brèves interventions des chœurs, bien enlevés, le dernier air de *Pygmalion* « Règne, Amour », bien vocalisé. « *Nélée* » est plus sobre, plus classique, plus proche de Gluck.

■ **Campra** : *Idoménée*. B. Deletré, b., S. Piau, s., M. Zanetti, s., J.-P. Fouchécourt, t., M. Boyer, s., J. Correas, bar., R. Dugay, t., M. Saint-Palais, s., A. Mopin, s., J.-Cl. Saragosse, b. Les Arts Florissants, dir. W. Christie.

3 CD Harmonie Mundi, HMC 901396.98. Enreg. numérique 1991.

En 1781, l'*Idoménée* de Mozart sera créé à Munich, soit soixante-neuf ans après celui du compositeur aixois, remanié en 1731 (la présente version). La filiation est évidente, car l'abbé Varesco, le librettiste de Mozart, s'est directement inspiré de celui d'Antoine Danchet, celui de Campra, sauf pour le dénouement tragique chez Campra, heureux chez Mozart. *Idoménée*, au lieu de sacrifier son fils Idamante, abdiquant en sa faveur. A mi-chemin entre Lully et Rameau, Campra témoigne ici d'une jolie invention mélodique, et l'interprétation des Arts Florissants d'une sobriété du meilleur aloi. Le festival d'Aix-en-Provence est coproducteur de cet album, en prélude à des représentations scéniques annoncées.

■ **Haendel** : *Clori, Tirsi e Fileno*, cantate à trois. Lorraine Hunt, Jill Feldman, s., Drew Minter, contre-t. Philharmonia Baroque Orchestra, dir. Nicholas Mc Gegan.

1 CD Harmonia Mundi. Enreg. numérique 1990.

Cette cantate fut composée, à Rome en 1707 pour le marquis Ruspoli. Elle met en scène la bergère Chloris courtisée par deux confrères, Thyrsis et Philène et ne voulant choisir. Les deux bergers de rivaux redeviennent amis pour se plaindre du comportement des femmes. Sur ce sujet dérisoirement tenu, Haendel a écrit une musique très riche d'invention, et somme toute d'une grande expressivité qui l'apparente à une œuvre d'opéra. Les deux dames et le contre-ténor chantent à ravir (j'allais écrire les trois dames, car Minter a vraiment un timbre féminin...), l'interprétation instrumentale, où l'on remarque l'intervention de flûtes à bec et d'archiluth, qui donnent un fument « rétro » très agréable, est de qualité, les attaques « franches du collier ». Amateurs d'Haendel, vous pouvez y aller!...

■ **Schönberg** : *Pierrot lunaire*, op. 21 (1). 1^{re} Symphonie de chambre, op. 9, transcr. A. Webern, fl., cl., viol., vcelle et p. Marianne Pousseur, ch., P.-A. Valade, fl., piccolo, R. Lerner, cl., cl.-b., E. Glab, v., alto, I. Veyrier, vcelle, A. Ader, p. Ensemble musique oblique, dir. Philippe Herreweghe (1).

1 CD Harmonia Mundi 901390. Enreg. numérique 1991.

Marianne Pousseur semble bien respecter le désir de Schönberg, qui voulait que ces mélodies ne fussent point chantées. Son « Sprechgesang » fait cependant preuve d'une belle maîtrise vocale, et son timbre de qualité n'est altéré ni par le désir de respecter le souhait du compositeur ni par la recherche d'expressions variées. Pour ceux qui aiment cette œuvre étrange, voici une interprétation soignée dans le moindre détail des textes, vocal et instrumental. La Symphonie de Chambre, — réinstrumentée par Webern pour la même formation que celle du « Pierrot », — profite aussi de la même qualité d'interprétation.



PRISE DE SON DISQUES COMPACTS CASSETTES

Notre studio audio mobile numérique et nos services techniques sont spécialement équipés afin d'assurer, chez vous et dans les meilleures conditions, l'enregistrement pour la fabrication des disques CD, et des cassettes de votre ensemble musical en toute garantie de sérieux et de qualité.

Tous nos travaux de studio sont réalisés en numérique afin de pouvoir les utiliser directement pour la fabrication de disques compacts en numérique intégral (CD bénéficiant de la mention de qualité DDD)

Renseignements et tarifs sans engagement de votre part

CORELIA

B.P. 3 - 91780 CHALO SAINT-MARS

Tél. (1) 64.95.41.93

Très nombreuses références civiles et militaires

Manifestations

FESTIVALS

5 avril 1992	Le Havre (76)	Festival pour sociétés d'accordéons	M. Gilbert Fournier, 47, rue des Mouettes, 76930 Cauville. Tél. : 35 20 38 19
Du 26 avril au 10 mai 1992	Hagondange (57)	Festival et quinzaine musicale	70 ^e anniversaire de la société l'Avenir, Mme E. Klein, 40, rue des Écoles, 57300 Hagondange
16 et 17 mai 1992	Entraygues (12)	Festival départemental annuel	Raymond Robin, président de la F.D.S.M.A., rue de la 4 ^e -République, 12300 Decazeville. Tél. : 65 63 67 56
16 et 17 mai 1992	Damazan (47)	Festival national de musique, chant, folklore	M. Jean-Claude Fondriest, 67, avenue Jean-Jaurès, 47000 Agen. Tél. : 53 96 16 83
17 mai 1992	Sainte-Lye-la-Forêt (45)	Festival de Musique	M. Gérard Nourisson, rue du Nan, 45170 St Lye la Forêt
23 mai 1992	Feillens (01)	Festival des Musiques des cantons de Bage, Pont-de-Veyle	M. Didier Lagrange, 536, chemin Condamine, 01570 Feillens. Tél. : 85 36 14 84
24 mai 1992	Darvoy (45)	Festival de Musique	M. Serge Rocher, route d'Orléans, 45150 Darvoy
24 mai 1992	Colmar (68)	20 ^e Festival de chant choral de la jeunesse de Colmar et ses environs	M. Joseph Muller, 93, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 Colmar. Tél. : 89 79 12 24
31 mai 1992	Ambérieu-en-Bugey (01)	Festival des Musiques du Groupement des Bords de l'Ain	M. Albert Velon, 37, rue Bibette, 01500 Ambérieu en Bugey. Tél. : 74 38 26 25
31 mai 1992	Saint-Nicolas-de-Port (54)	Festival international de musique	Harmonie municipale, Mme M. Blaise, 29, rue des Réservoirs, 54210 St Nicolas de Port
31 mai 1992	Saint-Nicolas-de-Bourgueil (37)	Festival de musique	Charles Thibault, Le Port-Guyet, 37140 St Nicolas de Bourgueil
14 juin 1992	Bellegarde-sur-Valserine (01)	Festival des Musiques du Groupement du pays de Gex	M. Claude Kensicher, 6, chemin de Vormarin, 01200 Bellegarde. Tél. : 50 48 25 41
14 juin 1992	Langeais (37)	Festival de musique	Chantal Triolet, Les Bas-Prés, 37130 St Patrice
14 juin 1992	Saint-Flovier (37)	Festival (centenaire)	Lucien Robin, 21, rue Léon-Thibault, 37600 St Flovier
14 juin 1992	Saint-Germain-Lespinnasse (42)	Festival	M. G. Mora, Croix-Saint-Claude n° 7, 42640 St Germain Lespinnasse
20-21 juin 1992	Forbach (57)	Festival international de la Musique	70 ^e anniversaire de l'harmonie. M. G. Lerch, 25, rue d'Emmersweiler, 57600 Forbach
20-21 juin 1992	Hettange-Grande (57)	Festival international	La Lyre, M. J.-L. Racamaric, 5, rue du Luxembourg, 57330 Hettange Grande
21 juin 1992	Cravant (45)	Festival de musique	M. Roger Belleteste, 6, rue de la Cendrillonnière, 45190 Cravant.
21 juin 1992	Folschviller (57)	Festival de Musique	Harmonie Sainte Barbe, M. Albert Egloff, 9, rue des Jardins, 57730 Folschviller
21 juin 1992	Savigny-en-Véron (37)	Festival inter-régional	Jacques Rousseau, 14, rue de Gogue, 37420 Beaumont en Véron
21 juin 1992	Reugny (37)	Festival de musique	Nicole Tondeux, Beauregard, 37380 Reugny

27 et 28 juin 1992	Veauche (42)	Festival du Sud du département	M. C. Desgoulanges, 19, avenue Paccard, 42340 Veauche
28 juin 1992	Gomelange (57)	Festival de musique	80 ^e anniversaire de l'Espérance, M. J.-C. Muller, 6, impasse du Gros-Chêne, 57220 Gomelange
28 juin 1992	Volmerange-les-Mines (57)	Festival international de musique	Harmonie municipale, M. F. Thil, 41, rue du Cimetière, 57330 Volmerange
28 juin 1992	Nazelles-Negron (37)	Festival de musique du canton d'Amboise	Patrice Caraty, 22, rue de la Commanderie, 37530 Poce sur Cisse
28 juin 1992	Chemille-sur-Deme (37)	Festival de musique	Gérard Lebert, rue Racotterie, 37370 Chemille sur Deme
Du 3 au 5 juillet 1992	Distroff (57)	Festival international de musique	L'Union, M. M. Berettoni, 11, rue des Fours-à-Chaux, 57134 Distroff
5 juillet 1992	Villereversure (01)	Festival des Musiques du Groupement Bresse-Revermont	M. Jean-Michel Guillermin, 01250 Villereversure. Tél. : 74 30 69 75
5 juillet 1992	Crotelles (37)	Festival de musique du canton de Chatelrenault	Maurice Pelletier, 37380 Crotelles
5 juillet 1992	Genille (37)	Festival de musique	Jean Thibault, 3, rue du Général-de-Gaulle, 37460 Genille
Du 9 au 14 juillet 1992	Riom-ès-Montagnes (15)	Festival international « Fanfarama 92 »	M. J.-J. Dubois, 17, place du Monument, 15400 Riom ès Montagnes
6 septembre 1992	Nogent-sur-Vernisson (45)	Festival de musique	M. Jean Cheron, 40, rue de Moulinards, 45290 Nogent sur Vernisson
12 et 13 septembre 1992	Ottange (57)	Festival international de musique	Harmonie municipale, M. R. Aveline, 27, rue de la Liberté, 57710 Tressange
Du 2 au 4 octobre 1992	La Grande-Motte (34)	Rassemblement des Anciens de la Musique Nationale des Chantiers de la Jeunesse de Châtelguyon.	M. Lucien Mouraille, 3 A, rue de Loye, 30000 Nîmes. Tél. : 66 38 03 57.
24 octobre 1992	Strasbourg (67)	Festival du 135 ^e anniversaire de l'association des Chorales d'Alsace.	M. Gérard Foltz, 3, rue du Falkenstein, 67800 Hoenheim.
24 et 25 octobre 1992	Rodez (12)	Festival régional Midi-Pyrénées	Raymond Robin, président de la F.D.S.M.A., rue de la 4 ^e -République, 12300 Decazeville. Tél. : 65 63 67 56

CONCOURS

8 avril 1992	Strasbourg (67)	44 ^e concours de chant choral scolaire du Bas-Rhin	M. M. Gérard Foltz, « le Ried », 3, rue du Falkenstein, 67800 Hoenheim. Tél. : 88 33 36 11
17 mai 1992	Bouzonville (57)	Concours national de musique réservé aux harmonies-fanfares et batteries-fanfares	M. Roland Boitel, président fédéral : 151, avenue Poincaré, 57800 Freyming Merlebach. Tél. : 87 04 67 10
20 mai 1992	Mulhouse (68)	44 ^e concours de chant choral scolaire du Haut-Rhin	M. Jean-Pierre Moser, Résidence Orange, 36, rue Anna-Schoen, 68200 Mulhouse. Tél. : 89 42 68 18
24 mai 1992	Berck-sur-Mer (62)	44 ^e Concours national pour orchestres d'harmonie, orchestres de fanfare et batteries-fanfares	M. le président de la F.R.S.M. Nord-Pas-de-Calais, 121, rue Barthélémy-Delespaul, 59000 Lille. Tél. : 20 52 32 82
31 mai 1992	Argentan (61)	Concours national pour orchestre d'harmonie, de fanfare, big-band, chorales et batteries-fanfares	Mme Leroy, École municipale de Musique, 2 bis, rue des Anciens-Lavois, 61200 Argentan. Tél. : 33 67 28 03
31 mai 1992	Soyaux (92)	Concours régional de batteries-fanfares	Mme Larroque, 3, rue Planchet, 16800 Soyaux. Tél. : 45 92 72 59.

6 et 7 juin 1992	Strasbourg (67)	Concours international pour harmonies toutes divisions	M. René Steyer, 2, rue Sentier-des-Petits-Champs, 67760 Gamsbsheim. Tél. : 88 96 87 29
6 et 7 juin 1992	Strasbourg (67)	2 ^e Concours international pour orchestres à vent	F.D.S.M. d'Alsace, 15, rue Hechner, 67000 Strasbourg. Tél. : 88 31 37 30.
14 juin 1992	Bellegarde-sur-Valsérine (01)	Concours national pour harmonies et fanfares (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e division)	M. Pierre Laurent, 9, rue Bertola, 01200 Bellegarde Valsérine. Tél. : 50 48 27 19
21 juin 1992	Saint-Étienne (42)	Concours national de musique réservé aux accordéons, plectres, chorales, symphonies	M. Rolland De Franscheschi, accordéonistes de Saint-Étienne, 20, rue des Francs-Maçons, 42100 St Étienne. Tél. : 77 25 03 47
21 juin 1992	Compiègne (60)	Concours Festival national de musique pour orchestres d'harmonies, fanfares et batteries-fanfares	M. Jean Neumann, président fédéral, 17, rue Adrien-Maître, 60120 Breteuil-sur-Noye. Tél. : 44 07 01 81
27 et 28 juin 1992	Mulhouse (68)	31 ^e Concours international de claviers (piano, orgue, accordéon)	M. R. Vorburger, 79 a, rue Anna-Schoen, 68200 Mulhouse. Tél. : 89 59 50 37
4 octobre 1992	Halluin (59)	Concours national Festival pour chorales et symphonies	M. le président de la F.R.S.M. Nord-Pas-de-Calais, 121, rue Barthélémy-Delespaul, 59000 Lille. Tél. : 20 52 32 82
29 et 30 mai 1993	Fontenay-le-Comte (85)	Concours national pour orchestres d'harmonie, fanfares, batteries-fanfares et big band	M. le président Daniel Coirier, 2, rue de la Charoulière, 85200 St Michel Le Cloucq
30 mai 1993	Tarbes (65)	Concours national de musique	F.D.S.M. des Hautes-Pyrénées, M. Alain Seres, 2, rue de Loubéry, 65460 Bours. Tél. : 62 37 61 79.
6 juin 1993	Oyonnax (01)	Concours pour Orchestres d'Harmonie toutes catégories	M. Bernard Guyennon, Conservatoire de Musique, Centre culturel Aragon. Tél. : 74 73 58 13

STAGES

Du 21 au 25 avril 1992	Aubrac (12)	Stage de perfectionnement musical, de pratique instrumentale et de musique d'ensemble	M. Bernard Miral à Alayrac, 12500 Espalion. Tél. : 65 44 12 67
Du 21 au 26 avril 1992	Bellegarde (45)	Stage de perfectionnement instrumental, orchestre Junior	M. Michel Corbin, 48, rue de la Petite-Levée, 45430 Bou
Du 26 avril au 3 mai 1992	Biscarosse Plage (40)	Stage d'Harmonie junior	Mme Giselle Larche, 16, avenue Foch, 40160 Parentis en Born. Tél. : 58 78 42 93
Du 8 au 17 juillet 1992	Montluel, La Saulsaie (01)	Stage instrumental (niveau D 2 acquis)	M. Hubert Truffaz, Le Vionnais, 01630 Thoiry. Tél. : 50 41 21 10
Du 17 au 27 juillet 1992	Montluel, La Saulsaie (01)	Stage instrumental (niveau P 2 acquis)	M. Hubert Truffaz, Le Vionnais, 01630 Thoiry. Tél. : 50 41 21 10
5 au 8 août 1992	Belley (01)	Stage pour batteries fanfares	M. André Patermo Brens, 01300 Belley. Tél. : 79 81 90 86
Du 30 août au 6 septembre 1992	Aubrac (12)	Stage de restructuration de l'Orchestre d'Harmonie Junior départemental	M. Serge Hugonnet, avenue de Verdun, 12200 Villefranche de Rouergue. Tél. : 65 45 35 16

CONGRÈS

Du 2 au 10 avril 1992	Guadeloupe (97)	90 ^e Assemblée générale de C.M.F. organisée par la Fédération régionale de la Guadeloupe	C.M.F. : 103, boulevard Magenta, 75010 Paris. Tél. : 48 78 39 42 M. Dauberton, cité Miquel BB Bare 45, 97110 Pointe à Pitre
24 mai 1992	Saint-Firmin (71) (près de Le Creusot)	59 ^e Congrès de la Fédération musicale de Saône-et-Loire	M. Roger Remandet, président, 27, av. Nicéphore, Niepce, 71100 Chalon sur Saône

31 mai 1992	Ambérieu-en-Bugey (01)	Congrès annuel de la Fédération musicale de l'Ain (Espace 1500)	M. Albert Velon, président de la Société. Tél. : 74 38 26 25 M. Marc Vulin, président de la Fédération musicale organisatrice. Tél. : 74 30 10 94 M. Jean Vayer, secrétaire général. Tél. : 85 30 00 30
13 juin 1992	Charly (69)	Assemblée générale du Rhône	M. le président Roger Prajoux, 235, rue Vendôme, 69003 Lyon. Tél. : 78 95 08 96
20 septembre 1992	Châteaudun (28)	Congrès départemental de l'Eure-et-Loir	M. J. Hurier, 9, rue du Feu-de-Saint-Jean, 28190 Courville sur Eure. Tél. : 37 23 78 17
20 septembre 1992	Ouzouer (45)	Congrès départemental du Loiret	M. Raoul Chaussard, 5, rue A.-Régner, 45240 La Ferté St Aubin
27 septembre 1992	Mehun-sur-Yèvre (18)	Congrès départemental du Cher	M. Didier Bizy, rue J.-Louis-Charles-Garnier, 18000 Bourges
27 septembre 1992	Vendôme (41)	Congrès départemental du Loir-et-Cher	M. Roger Guillet, 223, boulevard Albert-Prencer, 41000 Blois
3 octobre 1992	La Primagube (12)	Assemblée générale de l'Aveyron	M. le président Raymond Robin, rue de la 4 ^e -République, 12300 Decazeville. Tél. : 65 63 67 56
4 octobre 1992	Moutiers (73)	Assemblée générale de la Savoie	M. le président Maurice Adam, 96, rue du Nivolet, 73000 Chambéry. Tél. : 79 62 51 05.
11 octobre 1992	Ingersheim (68)	Congrès de l'Association des sociétés chorales d'Alsace	Mlle Laurence Higelin, 52, rue du Vieux-Muhlbach, 68000 Colmar
11 octobre 1992	Le Teil (07)	Assemblée générale de l'Ardèche	M. le président René Isaac-Tourré, Les Bouchets, 07120 St Alban Auriolles. Tél. : 75 39 75 49
18 octobre 1992	Forbach (57)	70 ^e congrès de la Fédération lorraine (à l'Hôtel de Ville)	M. Roland Boitel, président fédéral, 151, avenue Poincaré, 57800 Freyming Merlebach
24 octobre 1992	Saint-Étienne (42)	Assemblée générale de la Loire	M. le président Joseph Freyconon, 33, rue Charles-Floquet, 42000 St Étienne. Tél. : 77 37 63 30
24 et 25 octobre 1992	Saint-Marcellin (38)	Assemblée générale du Dauphiné	M. le président Louis Levrangi, Le Polychrome, avenue Jules-Ravat, 38500 Voiron. Tél. : 76 05 48 78
25 octobre 1992	Ardentes (36)	Congrès départemental de l'Indre	M. Gérard Borgeais, 10, allée G.-Flaubert, 36000 Châteauroux
25 octobre 1992	Tours (37)	Congrès départemental de l'Indre-et-Loire	M. André Aubert, 14, rue Luc-Arnoult, 37210 Vernou sur Brenne
25 octobre 1992	Saint-Sorlin-en-Valloire (26)	Assemblée générale de la Drôme	M. le président Roland Vacher, Centre d'animation, B.P. 306, 26503 Bourg lès Valence Cedex. Tél. : 75 42 29 62
25 octobre 1992	Grand Bornand (74)	Assemblée générale de la Haute-Savoie	M. le président Paul Baratay, chez M. Paul Delzant, 5, rue Louis-Armand, 74000 Annecy. Tél. : 50 23 72 02



PROTON-CAPILLERY Sarl

31, quai Pierre-Scize - 69009 LYON - ☎ 78 27 31 59

Fax 72 00 84 88

FABRICANT spécialisé dans :

- Drapeaux brodés
- Bannières
- Flammes pour instruments de musique
- Ecussons



l'atelier musical

Gilles Degironde

Dépositaire exclusif Bless

Spécialiste Cuivre, Bois
Agent Selmer · Courtois
Bach · King · Holton · Blessing
Besson · Getzen · Conn

Réparations - Ventes - Locations
Exportation
Mise au point d'instruments

6, place Saint-Roch

F-42100 Saint-Etienne

 **77.33.90.31**

Garantie 1 an - P. et M.O. - Franco de port à partir de 3000 Fr TTC

LA SYMPHONIE DES CUIVRES

INSTRUMENTS A VENT

LYON

Flûte PEARL **Prix TTC 3591 F**
Revendeur exclusif sur Lyon

Trompette B. & H. **3000 F**

Clarinette LEBLANC "ESPRIT" ... **5950 F**

Saxophone Alto JUPITER **5700 F**

Trombone A. COURTOIS 620 ... **6040 F**

GUILLARD BIZEL MUSIQUES

2, Rue d'Oran - B.P. 1203
69209 LYON Cedex 01
Tél. 78.28.44.22





Editions Robert Martin

106, Grande rue de la Coupée
71850 CHARNAY-LES MACON
TEL : 85 34 46 81
FAX : 85 29 96 16

Votre Partenaire

GRAND CHOIX

D'INSTRUMENTS

ET D'ACCESSOIRES.

SERVICE APRÈS-VENTE,

RÉGLAGES, RÉPARATIONS.

CATALOGUES
SUR DEMANDE



Bergerault
FRANCE

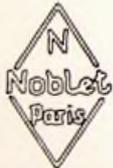


couesnon

Courtois

glotin
FRANCE

HAUTBOIS
RIGOUTAT



PAISTE

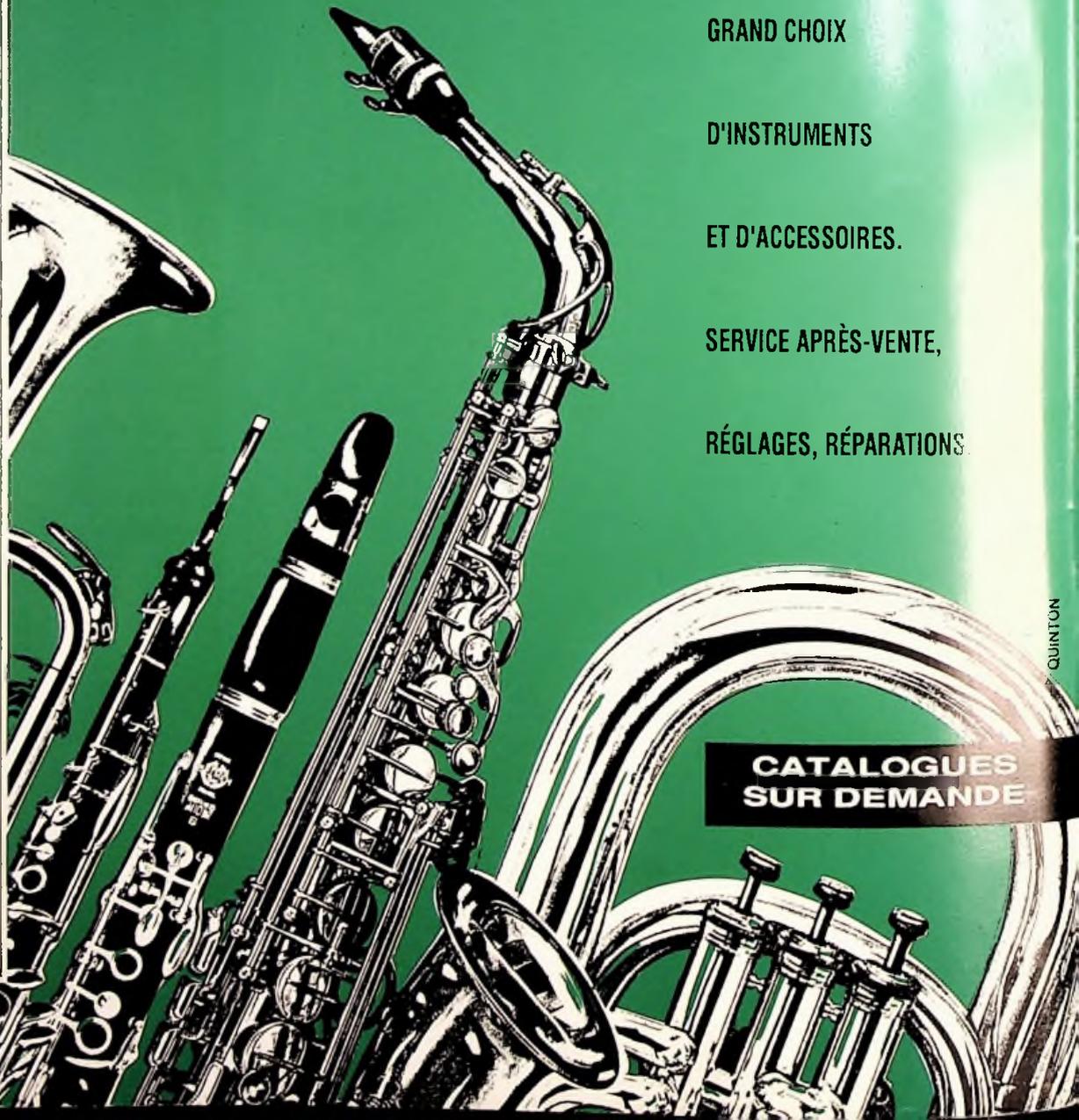


Vandoren

YANAGISAWA

YAMAHA

Zildjian



QUINTON